

*Sous cette enveloppe, seuls restants, les 2 Numéros de chaque
spécimen de 1948 appartenant à la Pub. S.-H.-A.-S.*

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE DE SENLIS

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

en 1877

57° Volume
COMPTES RENDUS

Sième Neuvième Série

TOME VIII ANNÉE 1948



SENLIS
IMPRIMERIES RÉUNIES
9, PLACE HENRI-IV



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

NOTICE :

13691

CB :

7397

192 exemplaires de la SHAS.

1948

BULLETIN MENSUEL

Janvier-Février

DE LA

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

(Ancien Comité Archéologique)

FONDÉE EN 1862

Reconnue d'utilité publique en 1877

Siège social : 10, rue du Haubergier, à SENLIS



Bureau : *Président* : D^r R. BÉNARD ;

Vice-Présidents : Chanoine DUPUIS, G. MATHERAT ;

Vice-Secrétaires et Secrétaire-adjoint : MM. JOURNÉ, CLOIX et ROTTÉ ;

Trésorier : W. MAROT. — *Conservateur* : D^r DAUTHEUIL,

La Société se réunit le 2^e dimanche de chaque mois (sauf en Août et Septembre), à 14 h. 30, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Toute la correspondance doit être adressée au Siège social. Les cotisations doivent être envoyées à M. W. Marot, trésorier, 9, rue de Villevert, à Senlis. C. C. P. Paris 700-90.

SEANCE DU 11 JANVIER 1948

PRÉSIDENTE DE M. LE DOCTEUR R. BÉNARD

Admissions. — Mme Pierrard, Les Closeaux, Senlis (MM. Lanier, Dautheuil) ; R. Père Charil, Supérieur de Saint Vincent (MM. Marot, Godefroy).

Allocution du Président. — Il présente ses meilleurs vœux aux Sociétaires. Depuis 86 ans, notre Société avait l'habitude de tenir ses réunions le 2^e jeudi de chaque mois. Rompant avec la tradition, et pour permettre à ceux que leurs occupations retiennent en semaine d'assister aux Séances, celles-ci ont été reportées au 2^e dimanche. Elles se faisaient au Haubergier dans un décor approprié ; mais prévoyant une affluence plus grande, nous avons demandé à la Municipalité et obtenu l'hospitalité de l'Hôtel de Ville ; nous l'en remercions vivement. Ainsi nous revenons délibérer là où les édiles de notre cité se réunissent depuis des siècles, dans cette Maison édifiée en 1495 à l'emplacement même de la Maison Commune précédente, là-même où se trouvait au III^e siècle le « Forum » de Senlis.

1^o A PROPOS DE LA DECLARATION DE LA VALEUR DES MAISONS A SENLIS EN 1752, par H. JOURNE.

Dans le tome VI du Manuscrit d'Afforty, on trouve une « Déclaration de la Valeur des Maisons, seises sur les Paroisses et Faubourgs de Senlis pour le Cinquantième de 1725 ».

Un examen détaillé de cette Déclaration (qui n'occupe pas moins de 24 pages de son Manuscrit) en révèle tout l'intérêt rétrospectif par les indications précises qu'elle donne tant en ce qui concerne des immeubles souvent mentionnés dans les Archives municipales que la personnalité de leurs propriétaires.

Pour chaque immeuble y figurant, Afforty indique en effet les noms et prénoms des propriétaires ou de leurs locataires au moment, les titres ou professions de ceux-ci, les dates d'acquisition ou de leurs baux de location, les valeurs d'achat et le taux des locations. De cette documentation détaillée, complète, il est donc permis de tirer des conclusions générales intéressantes sur la condition des Senlisiens au début du 18^e siècle. C'est ce que nous avons essayé de faire et de vous présenter aujourd'hui.

— Observons tout d'abord cette division de la Ville en Paroisses, lesquelles apparaissent comme de véritables sections ou « Quartiers », de même qu'elles constituaient, depuis l'Edit de Villers-Cotterets de 1539, des divisions administratives au point de vue de la tenue des Registres d'Etat-Civil, ainsi que nous l'a expliqué notre Président dans une ré-

SHAS



0 000000 073974

cente communication. Ce mode de sectionnement ne devait prendre fin qu'à la Révolution, date à laquelle les Mairies ont été substituées aux Paroisses.

Nombre d'immeubles. — Le nombre de maisons figurant dans la « Déclaration » de 1725 s'élève à environ 650. Or des documents dont nous reparlerons par la suite, il ressort, qu'en 1635, c'est-à-dire moins d'un siècle auparavant, Senlis comptait de 800 à 1.000 feux. Il est donc vraisemblable que les habitations de construction légère, comme les « masures » ou « chaumières », de faible valeur, n'étaient pas assujetties à déclaration et ne sont pas déclarées. A moins qu'une réduction sensible du nombre des feux, en moins d'un siècle, n'ait été la conséquence des modifications survenues dans la vie économique de notre Cité, comme le donnent à penser les documents auxquels nous faisons allusion plus haut.

Valeur des Immeubles. — Comme il est normal, elle varie avec la qualité de la construction mais aussi, vraisemblablement, avec leur emplacement dans des artères ou des quartiers plus ou moins « cotés ». Cette valeur varie en général de 400 à 3.000 livres; du moins ce sont les chiffres qui se rapportent aux acquisitions effectuées pour la plupart entre 1700 et 1725. Car il ressort de l'examen de la Déclaration que, en dehors des transmissions par héritage — peu nombreuses d'ailleurs — les mutations de propriétaires étaient fréquentes. Ajoutons que les changements de locataires étaient non moins fréquents, comme cela ressort des dates des baux de location mentionnés ne remontant presque tous qu'à quelques années antérieures à 1725.

D'autre part, il est intéressant de constater une proportion à peu près uniforme entre les prix d'achat ou d'estimation des immeubles et leur taux de location. Les bases sont en moyenne les suivantes :

une maison achetée ou estimée 1.000 livres est louée 50 livres
« » 2.000 livres 100 livres

et cette proportion du vingtième est observée tant au-dessous de 1.000 qu'au-dessus de 2.000. Si bien qu'il est possible d'établir la valeur totale des maisons à usage d'habitation de Senlis en 1725. Inutile d'ajouter que de cette énumération sont exclues les propriétés administratives ou religieuses, nombreuses, qui occupent un vaste espace dans la Ville. Nous reviendrons plus loin sur cette question pour faire ressortir ce qui apparaît comme un déséquilibre dans la répartition immobilière et constitue une caractéristique de notre vieille Ville.

Catégories de Propriétaires et d'Habitants. — Il apparaît que vers 1724 Senlis avait cessé d'être, déjà depuis longtemps, l'importante cité industrielle et commerçante qu'elle avait été du Moyen-Âge au XVI^e siècle. Pour appuyer notre observation, nous nous reportons à un document reproduit en entier par Afforty et qui nous éclaire, bien qu'antérieur, sur la situation économique de Senlis au début du 18^e siècle. C'est une « Requête des Echevins pour les Tailles 1635 à MM. les Présidents, Trésoriers de France Généraux des Finances à Paris ». Je crois devoir vous en faire de larges citations :

« ...Les Gouverneurs et Echevins de Senlis attirent l'attention des autorités sur « le peu de Revenus qu'il y a en la dite ville à cause de la stérilité des lieux qu'il y a en l'environnement » et sur le fait « qu'elle se reconnoît grandement surchargée à cause du nombre de personnes exemptes (de la Taille), et qui font la meilleure partie des habitants d'icelle ». Senlis ne consiste qu'en 1.000 feux ou environ dont il y a 200 et plus de personnes ecclésiastiques, non compris les Religieux et Religieuses tant mendians qu'autres, 60 ou 80 officiers du Roy, de la Reyne et de M. frère du Roy, 34 officiers de l'Election, 20 en la Gabelle (auxquels nouvellement l'exemption a été octroyée par sa Majesté), etc.

Voilà qui est fort précis quant au nombre d'habitants (et non des moindres) exempts de la Taille. Et nos Echevins continuent ainsi leurs révélations :

« Le Reste (de la Population) est en partie de Praticiens (à présent fort peu employés à cause de la grande nécessité et pauvreté des villages circonvoisins) et en partie de marchands qui sont en petit nombre à raison du peu de trafic qui s'y fait, tant à cause du prochain voisinage de Paris que par la cessation de la Manufacture de Laine (cessation

amenée par la multiplicité des Taxes et Impôts). Manufacture (c'est-à-dire fabrication) à l'ayde de laquelle nombre de pauvres gens étaient nourris et entretenus qui sont à présent réduits à la mendicité et ne peuvent en rien contribuer aux Tailles et subsides qui sont grandement augmentés depuis quelques années, et à cause de quoy même 1 Tiers des Maisons de Senlis demeurent inhabitées au grand préjudice des propriétaires d'icelle.

Et nos dignes Echevins continuent d'énoncer ainsi les causes de la crise économique qui sévit à Senlis :

« ...De même sont grandement incommodés les « Hostelliers » (nous avons relevé dans la Déclaration de 1725 les noms de 17 hostelleries), qui paient une partie de la Taille, à cause des logements des Mousquetaires et autres officiers de sa Majesté qui vient et séjourne une grande partie de l'année en ladite Ville, lesquels ne mettent qu'un prix fort modique aux denrées ».

« ...De plus pour l'année prochaine seront lesdits habitants contraints de supporter une taxe de 6 à 7.000 livres établie par les Eslus, à cause des « Mortes payes » résultant de ce que plusieurs particuliers qui avaient été « cottisés » les années passées ont été « modérés » par divers Arrêts ou jugements, la plupart à la moitié de leurs cotisations précédentes ».

Comprenons par là qu'il y avait déjà alors des économiquement faibles (une requête semblable de 1633 les chiffrait à 4 ou 500) qui obtenaient des « modérations ou dégrèvements d'impôts dont faisait les frais la partie « payante » des contribuables.

« Enfin, disent nos Echevins, il convient d'imposer ladite année, tant en ladite ville que dans l'Election d'icelle, la somme de 1.000 livres pour les frais des Etappes fournies aux gens de guerre sur le Commandement de Sa Majesté ».

Et voici les conclusion et fin de cette requête :

« Ce considéré, nos Seigneurs, et attendu toutes les levées extraordinaires qui sont à faire à Senlis cette année et la prochaine, il vous plaira soulager lesdits habitants de Senlis du Tiers de ce qu'ils ont payé les années dernières. Ce faisant, vous leur donnerez moyen de subvenir aux nécessités de leurs familles, à la nourriture des pauvres qui sont en grande quantité en ladite ville et en demeureront autant obligés à prier Dieu pour la Santé et Prospérité du Roy et de la Vôte ».

Ce document nous paraît très explicite par lui-même; nous le compléterons — pour vous éclairer tout à fait sur la composition de la population Senlisienne au début du 18^e siècle — par une autre citation empruntée à une requête de même nature mais datée de 1633, et qui contient des données intéressantes; elle émane des mêmes Echevins et est adressée aux mêmes autorités :

« ...La Ville a, ces dernières années, subi de grandes dettes, à raison du trafic réduit à néant par des maladies contagieuses, petites et pauvreté de ladite Ville, située en pays infertile, plein de landes et de bruyères. De ce fait, beaucoup de ses habitants en sont partis et les autres qui avaient accoutumé de faire trafic et payer la Taille se sont jetés dans les offices de nouvelle création portant exemption desdites Tailles ».

Autre renseignement très intéressant faisant suite :

« De la laine se faisait grand trafic qui est actuellement tout à fait cessé. A raison de quoi, il y a un quartier de ladite ville commençant à la Porte Bellon, continuant vers la Porte de Meaux, la Tournelle de Saint-Vincent, la Poterne et jusqu'au Couvent des Cordeliers, qui est tout désert et abandonné (c'est l'Est de Senlis, l'ancien quartier des tisserands). Dans l'étendue de ce quartier, qui est presque 1/3 de la Ville, il y a un monastère (la Présentation avec 36 Religieuses) qu'y fait construire Mgr l'Evêque enfermant dans son enclos quantité de maisons.

« ...Enfin sur les 800 feux environ de la ville il s'y trouve entre les plus acomodés qui sont exempts (de la Taille) jusqu'à six vingt treize tous officiers et commensaux du Roy, de la Vannerie, de MM. les Princes et Princesses, officiers, etc., pourvus d'offices, avec ladite exemption lesquelles achètent à vil prix lesdites maisons (qu'ils enferment dans leurs enclos) à cause de la misère audit Senlis...

« Ce qui fait que le reste des habitants contribuables sont si exces-

sivement cotés que nombre ont réclamé et obtenu des « modérations » qu'il faut à nouveau imposer et asseoir sur le Corps de la Ville; et que les Cottisables, comme artisans et manouvriers, fuient la Ville ».

Ajoutons que dans ce même quartier délimité plus haut s'était installé, au début du 17^e siècle dans les mêmes conditions et avec les mêmes conséquences, le Couvent des Capucins, rue Saintisme Alargent, et à la fin du XVII^e siècle l'hôpital de la Charité, rue de Meaux, absorbant l'un et l'autre, de nouveau, quantité de maisons.

Nous n'avons fait ces très longues citations que pour servir à expliquer la crise économique que subit Senlis au cours du 17^e siècle, justifier la situation immobilière vers 1700 et indiquer comment se composait vers 1700 la population Senlisiennne, que nous pouvons approximativement déterminer ainsi :

En premier lieu, une forte proportion d'Ecclésiastiques (prêtres, religieux et religieuses de toutes Communautés, Couvents, Abbayes ou autres) occupant, par leurs Edifices ou Etablissements, une grande surface de la Ville.

Puis de nombreux fonctionnaires ou officiers des diverses juridictions tant du Bailliage que de l'Election, du Grenier à Sel, des Eaux et Forêts... sans compter la garnison (mousquetaires, maréchaussée, artillerie et marine, etc.).

Enfin le reste de la population constitué par les bourgeois, les marchands, artisans et manouvriers, ces derniers en nombre réduit puisque dès cette Epoque Senlis ne possédait plus guère d'industrie.

Les deux premières catégories ci-dessus étant exemptes de la taille et du logement des troupes de passage, on peut juger de la surcharge de taxes ou impôts qui en résultait pour la 3^e catégorie, ce qui explique les doléances des véritables Senlisiens, c'est-à-dire de la population civile de Senlis.

En fait, et l'examen détaillé de la déclaration le confirme, il existait à Senlis vers 1700 toute une catégorie de nobles, de bourgeois et de marchands, confortablement établis, lesquels possédaient à Senlis un grand nombre de maisons qu'ils occupaient eux-mêmes ou donnaient en location. Acheter une maison était alors déjà un placement de père de famille ! C'est ainsi qu'on peut relever, en dehors des marchands établis dans leur propre bien, les noms d'une vingtaine de Senlisiens (souvent fonctionnaires) et de Senlisiennes (chose curieuse presque toujours des veuves) qui sont de gros propriétaires immobiliers et possèdent plusieurs immeubles.

On relève encore dans la liste des propriétaires une dizaine de chirurgiens ou docteurs en médecine, quelques apothicaires, bon nombre d'avocats, conseillers, magistrats ou hommes de loi, quelques mégisiers, chausseurs; les maîtres pâtisseries y sont en nombre respectable, comme les maîtres épiciers, paindépiciers, boulangers et des artisans maçons, menuisiers, charpentiers, tourneurs, une vingtaine d'hôteliers. Evidemment, de par son importance, le haut Clergé y tient une bonne place; mentionnons même pour finir un maître à danser, et le tableau sera à peu près complet.

Signalons enfin que certaines rues privilégiées comme les rues du Haume, de Meaux, Sainte-Geneviève et Saint-Pierre donnent alors plus spécialement abri aux Personnages de marque : officiers, magistrats de rang élevé, ou grands bourgeois.

Par contre, la Déclaration ne porte aucune mention des Edifices ou immeubles religieux, si nombreux à Senlis, mais exempts de la taxe du Cinquantième, laquelle est apparemment basée sur la valeur locative des maisons.

Les observations qui précèdent, peut-être un peu trop longues à votre gré, vont nous permettre d'esquisser rapidement, et comme en résumé de notre causerie, une physionomie de notre bonne ville au début du 18^e siècle.

Senlis n'est plus, comme au Moyen Age et dans les siècles suivants, la Ville Royale, siège d'un Bailliage, l'un des plus importants du Royaume, à population nombreuse, au commerce et à l'industrie florissants.

Depuis Henri II, c'est-à-dire depuis la moitié du 16^e siècle, les Rois ont cessé d'en faire leur séjour favori. Le Château Royal, pourtant resté intact, n'est plus qu'un Palais de Justice important, abritant, et les

Juridictions d'un Bailliage dont l'ampleur a été réduite, et les Juridictions locales.

Toujours enserrée dans son enceinte de Philippe Auguste, elle y est toutefois plus à l'aise, la population ayant considérablement diminuée par suite de la disparition de l'industrie lainière qui faisait sa fortune et y entretenait un commerce local prospère. Elle possède toujours une garnison, les passages d'hommes de guerre y sont fréquents sous Louis XIV mais constituent pour elle une lourde charge. Les établissements religieux y sont toujours aussi nombreux; que dis-je ? leur nombre s'est même considérablement accru : le XVII^e siècle a vu s'installer dans les murs de la Ville les Religieuses de la Présentation, les Capucins et les Frères de Saint-Jean-de-Dieu (La Charité). Mais tous ces ecclésiastiques ne sont pas, au sens moderne du mot, des « Producteurs » et ne participent pas au développement des richesses de la Ville; bien plus, et les Cartulaires de la Ville en font foi fréquemment, ils vivent de quêtes, de prébendes, sont en général exempts d'impôts, des servitudes, taxes, du logement des gens de guerre; tous avantages dont les civils accablés les jalouent. Leurs biens, sans cesse accrus, échappent aux transmissions successorales. (Telles sont d'ailleurs quelques-unes des causes de la crise religieuse dont la Révolution marqua l'aboutissement). Au début du 18^e siècle se situe donc une des étapes de la transformation de la Ville Royale en simple Ville provinciale, toujours importante certes. La Révolution achèvera, 65 ans plus tard, de lui enlever son caractère très particulier en supprimant ses Etablissements Civils Régionaux, en provoquant l'abandon et la ruine de ses Monuments, enfin en procédant à la liquidation des Etablissements religieux qu'elle abritait, bref en la réduisant au rôle de modeste Sous-Préfecture qu'elle remplit encore de nos jours.

Mais en 1725, tout en gardant dans la partie centrale son caractère moyenâgeux, avec ses rues étroites et ses maisons à pans de bois, elle avait commencé de prendre l'aspect qu'elle a conservé de nos jours, avec ses austères Hôtels de pierre des 17^e et 18^e siècles, agrémentés de jardins spacieux lesquels, sur son pourtour, se prolongeaient jusqu'à l'enceinte de Philippe Auguste et se multipliaient 25 ans plus tard, lors du percement de la grande Rue Royale.

Senlis commençait alors à devenir, suivant le mot du poète, la « Ville au Bois Dormant ». Si elle avait perdu son animation de jadis, elle avait gardé tout le charme et la grâce intimes, par quoi elle séduisait déjà au Moyen Age notre compatriote Jean de Jandun, par quoi elle séduisit encore et ses habitants et ses visiteurs.

II^e LE CONVENTIONNEL DELAMARRE, par M. COLLEMANT.

Antoine Delamarre, né à Saint-Thibault, canton de Grandvilliers, le 6 Février 1756, était l'aîné de 6 enfants. A 14 ans, il entre chez Laignier, notaire à Grandvilliers, dont il devait plus tard épouser la fille et auquel il devait succéder; puis il va compléter ses études à Amiens jusqu'en 1776.

A 21 ans, il est nommé procureur fiscal de la Prévôté de Grandvilliers, en même temps que divers établissements religieux recherchent ses conseils; il révèle déjà ses qualités d'administrateur. Notaire à Grandvilliers en 1789, il intervient comme arbitre dans les conflits naissants; Conseiller général, puis élu à la Convention en 1792, il vote contre la peine de mort du Roy, Ami des Girondins, en faveur desquels il intervient, il est arrêté et interné à la prison de la Force, où il reste 11 mois. Libéré en l'an III, il est rappelé à la Convention qui l'envoie en Mission dans le Nord où, par son tact et son énergie, il rétablit l'ordre. Envoyé aux Cinq-Cents (il y siège jusqu'en 1797) puis aux Anciens, Delamarre entre en 1799 au Corps législatif.

Nommé Conseiller de Préfecture de l'Oise en 1803, puis Maire de Grandvilliers, il occupe cette charge jusqu'en 1813. C'est à cette date que, resté veuf, il se marie à nouveau; de cette union devaient naître six enfants, aujourd'hui encore représentés dans l'Oise par une nombreuse postérité.

Nommé pendant les Cent-Jours Sous-Préfet de Senlis, puis en 1819 Maire de Grandvilliers, il devait y mourir en 1824, sans jamais s'être accordé le moindre repos, au cours d'une vie entièrement consacrée au service du Pays et de ses concitoyens.

III° L'ÉGLISE SAINT-HILAIRE DE SENLIS, par le Dr BENARD.

Dans sa monographie des Rues et Places de Senlis l'abbé Müller a indiqué d'une manière précise les limites de chacune des 7 paroisses de Senlis; nous n'y reviendrons pas. Rappelons seulement que la paroisse Notre-Dame, confinée dans l'enceinte Gallo-Romaine, avait une étendue assez faible, du fait de la présence sur son territoire du Vieux Château et du Prieuré Saint-Maurice, et comptait peu de paroissiens.

En réalité, Senlis compta jusqu'au 18° siècle une huitième Paroisse, dont l'Eglise Saint-Hilaire, était située devant la porte de Reims de l'enceinte primitive, à l'angle des rues Saint-Hilaire et Beilon (emplacement actuel de la Banque Mercier). Nos contemporains ont tous pu voir les sarcophages mérovingiens mis à jour, lors de fouilles à cet endroit, il y a une vingtaine d'années. Dès 1182, il est déjà question de l'Eglise Saint-Hilaire en ce lieu; rebâtie au 15° siècle, elle fut dédiée par l'Evêque Simon Bonnet le 27 Juillet 1457. Saint Hilaire, né en Aquitaine d'une famille noble, a toujours été en France l'objet d'un culte particulier; il fut un des grands docteurs de l'Eglise, au moment où Constantin clôt l'ère des persécutions, et combat la dangereuse hérésie d'Arius.

Ensermée entre les paroisses Notre-Dame et Saint-Pierre, limitée au Sud par Sainte-Geneviève, la paroisse Saint-Hilaire était la plus petite de la Ville et jouissait d'un petit revenu. Elle eut pour Curé en 1608 A. Duchaufour, auquel Jaulnay succéda en 1620. Dans les actes, Duchaufour indique où habitaient ses paroissiens; la plupart de ceux-ci logeaient sur les autres Paroisses. Ses difficultés d'existence amenèrent sa suppression en 1706, ce qui entraîna la disparition de l'Eglise,

(A suivre).

IV° PETITE CHRONIQUE DE L'ACTIVITE DES SOCIETAIRES, par G. MATHERAT.

A) Découvertes de vestiges antiques à Creil.

En haut de Creil, sur la route de Chantilly, en face du dernier groupe de maisons, une tranchée effectuée pour établir une canalisation de gaz a mis au jour des vestiges gallo-romains à grand appareil et fûts de colonnes.

Ils seraient passés inaperçus sans la vigilance de notre confrère M. Durvin qui s'est empressé de les signaler, ce dont nous le remercions vivement. Etant donné la position de ces vestiges au croisement de deux voies romaines et sur un point haut dominant la vallée de l'Oise, on peut supposer qu'il s'agit d'un « Fanum », ou petit temple routier, établi en ce point.

B) La Croix du Pont de Creil.

Nous remercions vivement M. Caudrelier-Benac d'avoir bien voulu nous annoncer que la Croix du Pont de Creil, dont nous avons parlé récemment ici-même, allait être remise à sa place de jadis, sur l'avant-bee du nouveau pont.

C'est un geste heureux, en raison du rôle important qu'a joué ce monument religieux dans la vie locale. Considérée comme appartenant à la « Marine », elle présidait aux difficiles et périlleuses manœuvres de l'antique corporation des « passeurs de pont », laquelle a survécu jusqu'au milieu du 19° siècle, et dont le dernier « Chef », successeur des anciens « maîtres », a vu son emploi supprimé seulement en 1880.

La Croix avait été retirée en 1851, lors des grands travaux d'amélioration de la navigabilité de l'Oise. On la transporta près du pont, sur la rive droite, où elle se dresse encore actuellement.

C) Maisons du Moyen-âge, rue du Chat-Haret, à Senlis.

M. Journé nous a signalé la présence de vieux murs à piliers mis au jour, au cours de travaux de terrassement, dans la cour de la Clinique Saint-Joseph, le long de la rue du Chat-Haret.

Il s'agit là des caves de maisons moyenâgeuses qui bordaient cette partie de la rue, avant la construction, au 18° siècle, du nouveau Grenier à Sel.

SEANCE DU 8 FEVRIER 1948

PRÉSIDENCE DE M. L'ARCHIPRÊTRE DUPUIS

Admissions. — M. P. Durvin (M. Matherat, M. Rotté); M. Kitten (M. Matherat, M. Marot).

I° COMPTE-RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 1947 PROJET DE BUDGET POUR 1948

par le Trésorier M. W. MAROT.

M. Marot résume le Compte Rendu détaillé qu'il donne par les deux chiffres suivants, pour l'exercice 1947 :

Recettes : 32.000 frs. — Dépenses : 30.500 frs.

Des applaudissements unanimes le remercient de sa bonne gestion des deniers de la Société. Il indique ensuite les grandes lignes du projet de budget pour 1948, et signale à ce propos l'augmentation très sensible que vont subir les frais d'impression de notre Bulletin, du fait des majorations récentes des prix et des salaires. Il fait donc un appel pressant aux Sociétaires, leur demandant d'acquitter régulièrement leurs cotisations et de recruter le plus d'adhérents possible parmi les personnes cultivées de leur entourage qu'intéresse l'histoire de leur petite Patrie.

II° LES TRIBULATIONS DE TREMBLAY, IMPRIMEUR, MAIRE DE SENLIS EN 1793

par M. Eug. VIGNON

En 1793, Chailly, maire de Senlis, et les officiers municipaux, fatigués de tous les désagréments qu'ils éprouvaient, donnèrent leur démission.

Aucun citoyen n'était disposé à prendre leur succession, de telles fonctions présentant à cette époque trop de responsabilités et de dangers. Mais sur les instances de ses concitoyens et de ses amis, Tremblay accepta les fonctions de Maire; il avait déjà fait partie de l'administration municipale et y avait fait preuve de réelles qualités d'organisateur. Il dirigeait alors une importante imprimerie à Senlis; très intelligent, ses principes de modération ne pouvaient que convenir au maintien de la tranquillité de la ville.

Le 10 octobre, Tremblay est informé que cinq charrettes, escortées de gendarmes et transportant des religieuses de Compiègne dirigées sur Paris, feraient halte à Senlis. A l'arrivée du convoi, il fit abriter les prisonnières à l'hospice de la Charité avec tous les ménagements possibles. Le lendemain, au départ, la populace voulut exiger que ces Religieuses fissent à pied le trajet vers la capitale. Il fallut toute l'autorité du Maire pour rétablir l'ordre; mais Tremblay, insulté, était traité de « modéré » et dès lors considéré comme suspect.

Le 14 janvier 1794, à 4 heures du soir, au moment où, le Conseil Communal était assemblé, un garde arrête un individu pour refus d'exhiber son passeport. Sur intervention du Maire, ce dernier consent enfin à montrer ses papiers; ceux-ci le désignent en effet comme représentant du peuple envoyé à Senlis pour y procéder à certaines mesures de contrôle; il est relâché le soir même. Le citoyen Dumont (c'est le nom du Représentant) fait alors, sous un prétexte futile, arrêter Tremblay et l'envoie à Paris pour comparaître devant le Comité de Salut Public. Là, par un hasard providentiel, un gardien nouvellement promu l'enferme, non dans le local des condamnés à mort, mais dans un local spécial. Le lendemain, une femme, coiffée du bonnet phrygien, entre dans sa geôle, surprise de le trouver dans ce local, elle l'interroge courtoisement; très loquace, elle dit à Tremblay : « l'erreux du gardien te sauvera peut-être de la guillotine ». En effet, elle intervient près du Président du Comité; ce dernier fait comparaître Tremblay devant lui et, après un bref interrogatoire, lui donne ordre de regagner Senlis et de reprendre son poste. A son arrivée dans la Ville, il est acclamé par sa famille, ses amis et ses concitoyens le portent en triomphe à la Mairie.

Mais toutes ces émotions et ces fatigues avaient ébranlé sa santé; en outre sa présence nuit et jour dans son bureau municipal, l'application de la loi du maximum, les tracasseries que lui donnait à Senlis la présence du farouche représentant du peuple Collot d'Herbois achèveront

d'épuiser ses forces, et, malade, Tremblay dut donner sa démission. Atteint d'infirmités, attristé par le spectacle des excès révolutionnaires qui frappaient la population, sa retraite s'acheva pénible.

S'étant consacré dans une période particulièrement difficile à ses concitoyens, Tremblay a droit au souvenir ému des Senlisiens.

III° LES VOYAGES D'UN « MINISTRE » DE VERBERIE

par le Dr DAUTHEUIL

Quand vous traversez Verberie, par la Route Nationale, vous passez au milieu du bourg devant une grande bâtisse, occupée maintenant par une épicerie. Cette maison abrita pendant six siècles une « *Ministrerie* » des religieux Trinitaires, ordre fondé en 1198 par Jean de Matha et Félix de Valois pour aller délivrer les captifs aux royaumes barbaresques.

Ces « *Frères aux ânes* », à qui une règle sévère interdisait de se servir de chevaux, qui ne pouvaient manger de viande que le dimanche, devaient consacrer le produit de leurs quêtes à l'œuvre de rédemption des captifs et dans ce but réduire au minimum leurs propres dépenses.

Où donc a-t-on trouvé de tout temps le plus de ces captifs ? Chez les Arabes de l'Afrique du Nord (Tripolitaine, Algérie, Maroc, etc.). Et il faut voir dans la conquête de l'Algérie non seulement la réponse au coup d'éventail du Dey d'Alger à notre ambassadeur, mais encore et surtout la volonté de supprimer la piraterie en Méditerranée. Car, depuis toujours, les passagers et équipages des navires étaient à la merci d'une rencontre d'un pirate barbaresque; capturés, tous étaient réduits en esclavage et vendus, devaient servir dans la plus basse abjection des maîtres impitoyables. Ces malheureux n'avaient qu'un seul espoir d'échapper à leur sort, s'ils n'étaient pas envoyés trop loin à l'intérieur des terres : leur rachat par les courageux Trinitaires.

Le Père de la Faye, « *Ministre* » de Verberie, qui fut l'historien de l'ordre, a raconté dans plusieurs volumes parus de 1703 à 1731 ses voyages et ceux de ses confrères. Ayant pu ainsi pénétrer dans des villes généralement fermées aux Chrétiens, il en décrit les curiosités, dont nous donnons quelques extraits.

À Tripoli, dont il a vu les cinq mosquées, les tombeaux et les palais, les esclaves chrétiens sont surtout employés à extraire les pierres des anciennes bâtisses romaines. Il existe même dans la ville une petite minorité de chrétiens libres; c'est là que les esclaves sont les moins maltraités.

Passant ensuite à Tunis, il note qu'on y trouve 13 bagnes d'esclaves. Tunis plus grande que Tripoli, a plus de 300 mosquées. Puis le Père de la Faye admire les côtes d'Algérie; Bône, Djidjelli et Bougie et arrive à Alger où il peut racheter 45 hommes et une femme. La description d'Alger avec ses rues étroites, son absence de jardins, de places publiques, correspond encore au vieil Alger actuel.

En 1723, le père de la Faye et ses compagnons s'arrachent à la tranquillité de Verberie pour entreprendre au Maroc un voyage dont il a laissé un récit détaillé. Arrivés à Cadix, ils doivent s'enquérir du prix demandé par le Sultan pour ses captifs et obtenir les passeports nécessaires; ils passent par Ceuta (déjà aux Espagnols) pour gagner Meknès et s'y trouver en présence du Roi de Maroc. Les Juifs y font tout le commerce; les Maures ne sont capables de rien que de vol et de piraterie; de là vint que le roi est si difficile pour relâcher les chrétiens captifs, qui font tous les travaux.

Le Pacha de Tetouan vient au devant des missionnaires avec 250 hommes et fait aux Trinitaires une réception magnifique. A Meknès, ceux-ci ne peuvent guère sortir de la demeure qui leur est affectée; le Sultan les reçoit, installé au milieu de tapis très épais; il paraît encore très robuste malgré ses 90 ans. Avec ses 4 femmes légitimes, ses 3.000 concubines et leurs enfants, ce sont 12.000 personnes qu'abrite le palais du Sultan. Ce dernier accorde aux Missionnaires la liberté de 32 esclaves français moyennant 300 piastres pour chacun d'eux.

À leur retour en France, des processions d'actions de grâce ont lieu à Marseille, Lyon, Fontainebleau, sur leur passage; mais le brave Père de la Faye ne peut penser à Saint Augustin, Saint Cyprien, Tertullien, ces grands Africains romains, sans se désespérer de voir que l'Afrique,

depuis eux, est devenue le séjour d'un peuple plongé dans la plus profonde ignorance et la plus abjecte corruption.

IV° LISTE DES ANCIENNES EGLISES ET CHAPELLES DE SENLIS

par G. MATHERAT

Senlis, ville royale, passait, à bon droit, avant la Révolution pour l'une des plus belles villes France. Elle avait bénéficié des munificences des Rois et des Reines qui, au cours de leurs séjours prolongés, la dotèrent de la plupart de ses monuments religieux. Les bourgeois, suivant l'exemple d'en haut, n'étaient pas restés en arrière de générosité: non contents d'édifier, eux aussi, des sanctuaires, ils se plurent surtout à les embellir tous avec amour. Prélats et Chanoines en firent autant. Les communautés régulières, prospères autant qu'abondantes, participèrent à l'émulation générale, de sorte que, dans l'essor des Eglises et des Chapelles, le nombre ne le cédait en rien à l'ornementation.

Senlis, surnommée la « *Ville inviolée* », n'avait jamais été prise d'assaut. Les sièges qu'elle dut subir ne portèrent point atteinte — du moins à l'intérieur de ses remparts — à ses richesses architecturales.

L'inévitable attaque des ans et des fléaux de la nature s'était fait peu sentir : chaque dégât causé par un sinistre avait été aussitôt réparé — tout édifice menaçant ruine, rebâti, souvent avec un plus grand luxe. Il fallut le vandalisme de 1793, et surtout la folie destructive post-révolutionnaire, pour porter la faux dans le florissant décor de pierre.

Malgré la barbarie inqualifiable de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle, malgré l'avidité féroce de certains maçons ou la cupidité sans bornes des mercantis de toutes classes qui sévissaient, comme de nos jours, en ces heureux temps, on aurait pu sauver encore une bonne partie de l'énorme trésor artistique accumulé depuis des siècles. Hélas ! la stupidité de l'inconsciente indifférence n'a cessé depuis d'accumuler les ravages !

De toutes ces richesses passées, il reste assez peu de choses; pourtant ne vient-on pas encore de très loin admirer leurs reliques ? L'inventaire d'un tel trésor est plus difficile à établir qu'on ne croit, dès qu'on sort de l'énumération courante, assez limitée. Nous avons cherché à dresser une première liste des Eglises et Chapelles dont il est question dans les actes, titres, chartes et documents. La voici: il n'y est pas question des nombreuses chapelles, pourvues ou non de bénéfices, qu'on rencontrait dans les diverses églises. Nous envisageons seulement les sanctuaires ayant une existence propre, formant des édifices distincts ou bien tranchés.

Groupe A. — Anciennes Eglises	Cadastre
Oratoire de Saint-Père Avit (ou St Pierre le Vieux — Intra muros)	H. n° 325 p.
Eglise Saint-Gervais — Saint-Prothais	H. n° 489 p.
Eglise Notre-Dame	H. n° 489 p.
Eglise Saint-Michel	H. n° 489 p.
Groupe B. — Eglise Cathédrale	
Notre-Dame	H. n° 489.
Groupe C. — Eglises Collégiales	
Saint-Rieul	H. n° 411-412.
Saint-Frambourg	H. n° 631.
Groupe D. — Eglises Paroissiales	
Saint-Aignan	H. n° 1.287.
Saint-Pierre (ou St Pierre le neuf — extra muros)	H. n° 731.
Sainte-Geneviève	H. n° 686 p.
Saint-Hilaire	H. n° 657.
Dans les Faubourgs	
Saint-Martin	G. n° 240
Saint-Etienne	C. n° 196.

Groupe E. — Eglises Abbatiales

Saint-Vincent	H. n° 1.003.
Saint-Remy	G. n° 262 p.

Groupe F. — Eglise Prieurale

Saint-Maurice	H. n° 312 p.
---------------------	--------------

Groupe G. — Eglises Conventuelles

Eglise des Cordeliers	H. n° 1.105 p.
Eglise des Carmes	H. n° 1.118 p.
Eglise de la Présentation	H. n° 987.
Eglise des Capucins	H. n° 869 p.
Eglise Saint-Jean de Jérusalem	H. n° 690 p.
Chapelle du Temple	H. n° 1.112.

Groupe H. — Chapelles d'Établissements Hospitaliers

Chapelle de l'Hôtel-Dieu	H. n° 521.
Chapelle Saint-Lazare	G. n° 310 p.
Eglise de la Charité	H. n° 953.

Groupe I. — Chapelles Castrales

Chapelle Saint-Denis-haute	H. n° 378 p.
Chapelle Saint-Denis-basse	H. n° 378 p.
Chapelle dite « Au-dessus des Prisons »	H. n° 307 p.

Groupe J. — Chapelles Publiques

Saint-Sanctin	H. n° 435.
Sainte-Bathilde	H. n° 330.

Groupe K. — Chapelles Particulières

- a) de Dignitaires Ecclésiastiques
 - Chapelle de l'Evêché (St Pierre et St Paul) ... H. n° 492 p.
 - Chapelle Saint-Laurent
- b) de Religieuses
 - Chapelle des Dames de la Présentation
 - Chapelle des Dames de la Croix
- c) Oratoires
 - Chapelle de Belle-Fontaine
 - Oratoire Saint-Louis (du Château)

Groupe L. — Chapelle de Pèlerinage (hors la Ville)

Chapelle de Bon-Secours	cad. de Chamant.
-------------------------------	------------------

Groupe M. — Chapelle (de position et destination inconnues)

Chapelle de Notre-Dame de la Paix	indéterminé
---	-------------

Cette liste n'est certainement pas complète. Il est bien probable, par exemple, que les Dames de la Croix ont eu, au XVIII^e siècle, une chapelle rue de l'Autre-Monde (aujourd'hui, des Vétérans), dans leur maison « de la Communauté » (ex-hôtel de la Clef — ancien refuge des moines de Royaumont), puisqu'elles en avaient une dans leur précédente demeure, rue du Chat-Héret, à l'hôtel Saint-François; il est bien probable que les Evêques de Senlis, avant de s'installer dans l'intérieur de la Cité, avaient aussi une Chapelle au siège de l'Evêché primitif, à l'extrémité de la rue des Pigeons-Blancs; on imagine mal que le Collège, rue Rougemaille, n'ait pas eu sa chapelle.

On peut trouver également des oratoires particuliers dans les maisons des principaux dignitaires des chapitres (c'était la norme; et le cas de la Chapelle Saint-Laurent le prouve); dans les maisons de refuge des monastères des alentours (n'en existe-t-il pas une au « Petit Apre-mont », dans les greniers de Mme de Renty, 1, rue de la Montagne Saint-Aignan ?); dans des demeures nobiliaires (comme à Belle-Fontaine); voire même dans certains Hôtels conséquents ?

D'autre part, on signale dans nos Mémoires — malheureusement sans

précisions, et le fait demanderait à être vérifié — les découvertes fortuites des vestiges de deux autres chapelles :

— l'une, en 1884, « à 40 mètres de l'emplacement de l'ancienne église Saint-Martin. »

— l'autre, lors de la construction de la Salle Jeanne d'Arc, au Sud de l'ancien cimetière Saint-Rieul (on a même pris ces vestiges pour les restes de l'antique Collégiale.

Quoi qu'il en soit, notre simple liste comporte un total respectable de **trente-huit** églises ou chapelles distinctes.

Sur ces 38 édifices :

— 20 sont démolis, rasés, ou disparus (St-Gervais — St-Prothais — première Eglise N.-Dame — St-Michel — St-Rieul — Ste-Geneviève — St-Hilaire — St-Martin — St-Rémy — St-Maurice — Cordeliers — Présentation — Capucins — St-Jean — St-Sanctin — St-Laurent — Dames de la Présentation — Dames de la Croix — Belle-Fontaine — N.-Dame de la Paix — St-Denis-bas).

— 2 ne forment plus que des ruines (St-Denis-haut — Oratoire St-Louis).

— 4 sont méconnaissables (St-Père-Avit — Ste-Bathilde — Temple — Prisons).

— 3 affreusement mutilés (St-Frambourg — St-Aignan — Hôtel-Dieu).

— 3 autres abandonnés (St-Etienne — Carmes — Evêché).

— 6 demeurent en état convenable; et sur ces six derniers, **quatre** seulement (soit le **dixième** du total) servent encore au culte.

Tel est le triste bilan de l'inventaire.

L'ancien régime, essentiellement conservateur, n'intervient dans la destruction que pour une faible part; et encore faut-il remarquer que trois des églises démolies par lui au Moyen-âge (Saint-Gervais-Saint-Prothais, Première Notre-Dame, Saint-Michel) ont été remplacées par la Cathédrale et leur souvenir perpétué par des Chapelles internes du même nom; que Saint-Sanctin a été détruit par nécessité de défense (renforcement des remparts) avec siège reporté à Saint-Rieul; que la création du Grand Séminaire compensait la perte de Saint-Hilaire, paroisse si petite que sa suppression s'imposait, ne fut-ce que pour une raison d'insuffisance de revenus.

On ne pourrait en dire autant de la période qui suit. Si quelques églises sont encore debout, c'est que l'usage momentané qu'on en fit après leur désaffectation les préserva de la rapacité des nouveaux propriétaires :

Nous n'aurions plus notre belle cathédrale si celle-ci n'avait été réquisitionnée comme magasin à fourrages du Service des Subsistances de l'Armée; si Saint-Vincent et la Charité ne s'étaient trouvés incorporés dans des hôpitaux militaires, il n'en resterait rien; l'Hôpital général, resté en fonctions sur place a sauvé Saint-Lazare; on ne verrait même plus les restes de Saint-Aignan si un théâtre ne s'y était installé; Saint-Pierre, Saint-Frambourg, Saint-Etienne ont échappé à la vague de destruction pour des motifs analogues.

— Des vingt églises détruites ou disparues quatorze n'ont pas laissé la moindre trace. Celles qui furent rasées le furent si bien qu'il n'est même plus possible de montrer sur le sol l'espace qu'elles couvraient.

— Des six autres, voici ce que des yeux avertis peuvent encore percevoir : — Saint-Rieul, une base de pilier dans un jardin (c'était une église aussi grande que la Cathédrale !)

— Sainte-Geneviève, le bas du mur du latéral sud, le long de la rue Sainte Geneviève.

— Eglise des Cordeliers, la partie inférieure du mur du latéral nord, le long de la rue des Cordeliers.

— Eglise de la Présentation, le mur du chevet servant de pignon, dans une cour de Saint-Vincent;

— Chapelle des Dames de la Présentation, le mur du fond dans la même cour;

— Chapelle basse Saint-Denis, son tracé sur le sol et sa porte d'entrée dans la cour du Château.

C'est tout.

Bien qu'elles soient encore en partie debout, il faut de la bonne volonté pour découvrir et reconnaître Sainte-Bathilde, la Chapelle des Prisons, celle des Templiers, et même l'église Saint-Etienne, pour dénicher Saint-Père-Avit !

Toutes les églises paroissiales possédaient au moins un clocher; de même les églises collégiales, abbatiales, prieurales; mais il y en avait aussi à certaines chapelles, comme à l'Hôtel-Dieu. Les autres édifices étaient dotés pour la plupart de clochetons.

On peut estimer que deux bonnes douzaines de clochers et clochetons, dont pas moins de quinze clochers, agrémentaient le paysage aérien de Senlis avant la Révolution.

Vous jugerez vous-même de la différence avec aujourd'hui !

**

Parmi les plus beaux monuments, les auteurs anciens signalent :

- La chapelle Saint-Denis du Château;
 - La chapelle Sainte-Bathilde, l'un des sanctuaires les plus vénérés de Senlis après Saint-Rieul;
 - L'église Saint-Maurice, dite « Sainte-Chapelle »;
 - L'église Saint-Frambourg, « chapelle royale »;
- (Nous ne parlons pas de la Cathédrale que tout le monde connaît et apprécie).
- Saint-Rieul était réputée comme l'église la plus ancienne;
 - Sainte-Geneviève — pour ses vitraux;
 - Saint-Frambourg — pour ses reliques;
 - L'église des Cordeliers — pour ses tombeaux;
 - L'église Saint-Pierre — pour sa richesse;
 - L'église Saint-Aignan — comme siège de la paroisse de la « Commune », où se déroulèrent, jusqu'à sa suppression, toutes les cérémonies religieuses importantes de la vie municipale;
 - La Cathédrale — pour son trésor et ses tapisseries.

**

On pourrait citer un certain nombre de curiosités que renfermaient plusieurs des Sanctuaires de Senlis, telles :

- la balance à peser les nouveaux-nés, de Saint-Vincent;
- la statue de Mercure, incorporée dans le pilier central du grand porche de Saint-Rieul, image que fit enlever Guillaume Rose, le fougueux ligueur, lors de son accession au siège épiscopal;
- le monument élevé à la mémoire du fou de Charles V, à Saint-Maurice, etc...

Cela nous sortirait du sujet.

**

Quelques édifices n'étaient pas très anciens : Saint-Martin, Saint-Etienne, Sainte-Geneviève, les deux « Présentation », les Capucins, la Chapelle des Prisons, Bon-Secours, la Chapelle des Dames de la Croix, avaient été rebâties ou fondées au XVII^e siècle. La plus récente en date était la Charité, rebâtie seulement au XVIII^e siècle; la plus ancienne, Saint-Rieul où l'on trouvait encore, dit-on, une travée remontant à Clovis. Les autres s'échelonnaient, avec remaniements nombreux, entre le XI^e et le XVI^e siècle.

**

Pour terminer, signalons que, sous la Révolution, le dernier édifice maintenu à l'usage du culte, avant que la Commune, abjurant toute religion, n'ait fait solennellement profession d'athéisme absolu, fut la Chapelle des Prisons.

125 exemplaires de S. H. A. S.

1948

BULLETIN MENSUEL

Mars-Avril

DE LA

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

(Ancien Comité Archéologique)

FONDÉE EN 1862

Reconnue d'utilité publique en 1877

Siège social : 10, rue du Haubergier, à SENLIS

Bureau : *Président* : D^r R. BÉNARD;

Vice-Présidents : Chanoine DUPUIS, G. MATHERAT;

Secrétaire général : G. LANIER;

Vice-Secrétaires et Secrétaire-adjoint : MM. JOURNÉ, CLOIX et ROTTÉ;

Trésorier : W. MAROT. — *Conservateur* : D^r DAUTHEUIL,

La Société se réunit le 2^e dimanche de chaque mois (sauf en Août et Septembre), à 14 h. 30, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Toute la correspondance doit être adressée au Siège social. Les cotisations doivent être envoyées à M. W. Marot, trésorier, 9, rue de Villevert, à Senlis. C. C. P. Paris 700-90.

SEANCE DU 14 MARS 1948

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR R. BÉNARD

Admissions. — Mme Lépinay (Mme Lanier, M. Lépinay); M. Hervouet (M. Lanier, M. Lépinay); Mme Filloux (M. et Mme Lanier).

1^o LA REVOLUTION DE 1848 A SENLIS ET DANS LA REGION, par M. DENAUX.

La Révolution de février 1848 surprend le Roi, le gouvernement et les Parisiens, à plus forte raison la France entière et les paisibles Senlisiens de l'époque. Malgré la soudaineté de la révolte, et à cause de la profondeur du mouvement réformiste, les Senlisiens et leurs voisins des communes environnantes ont exprimé et exalté leur joie. Ils se sont enthousiasmés pour les idées nouvelles, en particulier lors des fêtes de « l'arbre de la Liberté » et lors des élections. Le suffrage universel ne vient-il pas, et pour la première fois en France, d'être accordé ? Ce que la Grande Révolution de 1789 n'avait pas osé faire, il a suffi de quelques heures de révolte pour obtenir, ce qui est à la fois une belle et redoutable conquête : Le suffrage universel...

Le 26 février, le Conseil Municipal de Senlis, convoqué en vertu d'une autorisation spéciale de Monsieur le Sous-Préfet, se préoccupe immédiatement des mesures à prendre. Tout d'abord, MM. Dufay, maire; Corbie et Michelet, adjoints, se démettent de leur fonction; ils sont remplacés provisoirement par MM. Félix Vernois, le docteur Bellanger et C. Duriez. Dans le but de tranquilliser la population, la Municipalité décide de faire afficher une proclamation invitant les gens au calme et demandant à chacun de conserver son sang-froid. Une députation de la ville ira porter à Paris une adresse de fidélité au gouvernement provisoire. La garde nationale de Senlis devra se tenir prête à toute éventualité (sage précaution qui se révèle heureusement inutile).

Cependant, à Borest, une bande de jeunes gens se rassemble près de la ferme de M. Bernier, cultivateur, et profère des menaces à l'égard de ce citoyen. MM. le Sous-Préfet, le Maire provisoire de Senlis et le Commandant de la garde usent de la persuasion et réussissent à ramener le calme. Mais il n'en va pas de même dans le Sud-Ouest du département, vers Beaumont-sur-Oise notamment. Des bandes armées se sont attaquées aux gares de Pontoise, Auvers et l'Isle-Adam, pillant et brûlant, sabotant les installations. La station de Persan est menacée sérieusement : la situation est critique pendant 24 heures. Les émeutiers se promènent armés et munis de torches, poussant les cris mêlés de « Vive



la République » et « A bas les chemins de fer » !!!... Plus près de nous la gare de Creil a failli subir le triste sort des stations de Pontoise, Auvers et l'Île-Adam. M. Houbigant, maire de Nogent à cette époque, ne se réjouit-il pas d'avoir dépêché auprès de son collègue de Creil dix pompiers habillés et armés afin d'aider les gardes nationaux de Creil à maintenir l'ordre aux abords mêmes de la gare. A Chantilly et dans quelques communes des environs, des échauffourées se produisent pendant quelques jours, mais l'ordre est vivement rétabli. Bref, le calme n'est guère troublé dans l'arrondissement. Le chef-lieu est d'une sagesse exemplaire. La cité industrielle de l'époque, Montataire, travaille normalement dès le 25 février. La circulation reprend sur la ligne Paris-Beaumont-Creil-Amiens (la seule à cette époque) dans la matinée du 28 février.

Bientôt commencent les grandes cérémonies populaires qui vont symboliser le nouveau régime. Le 2 mars, à Senlis, a lieu officiellement la proclamation de la République. A 2 heures, la Municipalité, les Fonctionnaires civils et militaires, le Clergé, la garde nationale et un grand concours de population entendent la proclamation du nouveau régime, lue par M. le Maire provisoire, proclamation suivie des cris répétés de « Vive la République ! » Le canon tonne : les cloches sonnent à toute volée. Quelle liesse !!!... Un mois après, c'est une fête plus marquante encore. A midi, le 2 avril 1848, l'arbre de la liberté est planté place du Marché au Blé, en présence des autorités, des fonctionnaires. L'arbre est un jeune peuplier apporté par les ouvriers de la ville et orné de rubans aux couleurs nationales; il est enterré au centre de la place. M. le Curé prononce une allocution, suivie d'une autre allocution du Président du club démocratique et du candidat à la députation : Ch. Puissant fils. L'arbre est béni; que les troupes défilent, tandis que sonnent les cloches de la cathédrale et que la foule, un instant recueillie, laisse déborder sa joie et ne se lasse de crier « Vive la République !!! » De semblables cérémonies ont lieu à Betz, Plailly, Pont, Crépy, Chantilly, Chambly et Clermont entre autres.

Ces imposantes manifestations de la liesse populaire n'empêchent pas la campagne électorale d'être active ? Les journaux collectionnent les professions de foi des nombreux candidats. Certains ne manquent pas de saveur, telle celle de M. le docteur Bellanger, de Senlis, qui demande entre autres choses, l'abolition du charlatanisme en médecine, et qui termine sa péroraison enflammée par ces mots : « Jurons, frères, jurons d'être à jamais unis par la sainte devise de nos pères : Liberté, Égalité, Fraternité ! Et avant un an, la France sera la Mère du Monde... A Senlis, ce 32^e jour de la glorieuse résurrection de notre chère République... » Les élections ont lieu au chef-lieu de canton : quel courage pour aller voter !!! Cependant les abstentionnistes sont peu nombreux; les élections sont marquées par des fêtes. L'enthousiasme est de règle. Les électeurs de Gouvieux se rendent à Creil en chantant, malgré la pluie fine qui ne cesse de tomber; ils conservent un ordre parfait, sous la conduite de leur Maire, entraînés par leurs chants patriotiques. Dans la plus parfaite discipline, ils se rendent à l'urne et reviennent dans le même ordre, non sans s'être inclinés devant l'arbre de la Liberté de la ville. Sur 447 électeurs que comptait Gouvieux à cette époque, 400 ont déposé leur bulletin de vote. (Quelle leçon pour nos contemporains !!!).

Ces élections sont une victoire des éléments modérés, même d'un grand nombre d'éléments non Républicains. Le fait est marqué à Paris par les tristes journées de Juin. Des délégations de gardes nationaux de Senlis, Creil, Nanteuil, Montlévy, Borest, Ermenonville, partent volontairement prêter main-forte au gouvernement modéré de Paris. Ces volontaires reçoivent d'abord la garde de l'Assemblée nationale, puis celle d'une partie des prisonniers au château des Tuileries. Ils rentrent le 27 juin, escortés des autorités de Senlis et d'une foule en délire. Place du Marché au Blé, le bataillon est harangué par le Procureur de la République; les cris de « Vive la République ! » sont répétés par les 2.000 assistants.

Ils pouvaient s'empreser de le répéter ce cri de « Vive la République ! », nos braves Senlisiens de l'époque. Ils étaient loin de se douter

que la République allait bientôt tomber aux mains de ses pires ennemis. Heureux de posséder le droit de vote, bien trop peu disposés à comprendre les graves problèmes économiques et sociaux qui se posaient, les Senlisiens, comme tous les Français, ou presque, en 1848, ne pouvaient comprendre la nécessité d'autres réformes, et croyaient l'évolution terminée.

Sourions de tant de naïveté (en nous demandant d'ailleurs si nous n'aurions pas été aussi naïfs !!!) Réjouissons-nous de savoir qu'ils se sont conduits sagement pendant toute cette période troublée; qu'ils ont partagé sincèrement l'enthousiasme de leurs contemporains. Remercions-les enfin d'avoir gardé à notre cité, durant ces semaines agitées, son caractère séculaire : L'ordre et la parfaite sérénité.

2° A PROPOS D'UNE TABLE CHRONOLOGIQUE DES ACTES DES ROIS DE FRANCE A SENLIS, par H. JOURNE.

Nous avons relevé dans Afforty (Tomes I et II) et transcrit une liste, fort incomplète d'ailleurs, des diplômes, lettres et chartes que les Roys de France signèrent et datèrent de Senlis leur séjour favori.

Ces documents s'étagent de l'année 861 (Charles le Chauve) jusqu'à 1636 (Louis XIII). Nous en avons compté une centaine, pièces d'un intérêt inégal d'ailleurs, mais dont certaines sont particulièrement dignes de retenir l'attention.

La plupart se rapportent à Senlis même ou à sa région; quelques-unes seulement concernent d'autres provinces. Un grand nombre de ces titres officiels s'occupent de fondations ou d'établissements religieux; ceci s'explique par le fait que le chanoine Afforty avait eu surtout à sa disposition les bibliothèques et les archives des établissements religieux.

* * *

En feuilletant les 24 feuillets de notre recueil, on constate que nombre de diplômes ou certificats royaux ont pour but de « confirmer » des dons, privilèges ou avantages accordés par les Roys défunts et dont les « bénéficiaires » demandent à se faire garantir la possession par le ou les successeurs dès que ceux-ci arrivent au pouvoir. C'est le vieil usage du « Titre nouvel » qui garantit la propriété et empêche la prescription à l'aide d'un nouveau parchemin, portant le sceau royal, dans lequel le Roy déclare (en latin) avoir vu les lettres par lesquelles défunt son père avait octroyé une faveur ou un privilège. C'est ainsi qu'en 1486, les 3 chapitres de Senlis (de Notre-Dame, de Saint Rieul et de Saint Frambourg) obtiennent du Roy Charles VIII, et simultanément, de telles assurances.

L'esprit d'indépendance ne perdant jamais ses droits, on voit le Monastère de Saint Denis, en 1068, se faire confirmer : « *Immunitates ab omni jurisdictione Ecclesie parisiensis; ac Episcopi sui clericorum ejusdem Ecclesie ad monasterium generales accessus prohibet* ». Autrement dit : se fait confirmer l'exemption de la juridiction de l'Eglise (c'est-à-dire du Diocèse) de Paris et interdit d'une manière générale l'entrée du Monastère à l'Evêque et aux clercs de ladite Eglise.

Autre exemple : il concerne l'ancienne abbaye Saint-Vincent de Senlis, restaurée par la reine Anne. Celle-ci intervient près de son fils, le Roy Philippe I^{er}, qui, en 1069, accorde la « liberté » (lisez : l'indépendance vis-à-vis des autorités séculières) à l'église Saint-Vincent, comme en jouissent les autres églises soumises aux Roys !

Puis, en 1129, le Roy Louis VI rappelle et « confirme » à nouveau les biens et droits de l'église Saint-Vincent de Senlis.

Les archives fourmillent pendant plusieurs siècles du récit des démêlés fréquents entre l'évêque de Senlis et l'abbaye Saint Vincent pour des questions d'attribution ou de prestige. Je cite au hasard une anecdote remontant, je crois, au 18^e siècle : un envoyé du Pape (Saint Vincent relève directement de la cour de Rome au point de vue ecclésiastique) vient visiter Saint Vincent; les religieux organisent une réception somptueuse avec banquet, auxquels sont conviés les notabilités ecclésiastiques du diocèse, dont l'évêque de Senlis. Toutefois, prudents, les bons moines

demandent et obtiennent de ce dernier une déclaration préalable précise pour que sa présence à la réception et au banquet ne puisse être interprétée comme constituant d'aucune manière un « droit de regard » à l'intérieur du Couvent !

Par actes signés à Senlis, le Diocèse d'Orléans est l'objet de semblables « confirmations », quant à ses biens et privilèges, de la part des Roys Hugues Capet en 990 et Robert 1^{er}, fils du précédent.

Nous n'insisterons pas davantage; il ressort nettement que les hauts dignitaires religieux conservent jalousement leur indépendance et maintiennent avec énergie leurs droits et prérogatives; le Roy étant leur protecteur naturel, ils s'adressent à lui pour les défendre.

En fait de donations par les Roys et les Reines, les Dames de St Rémy ne sont pas oubliées et figurent honorablement parmi les bénéficiaires des libéralités royales — notamment en 1156-1157-1166-1186-1225.

Puis ce sont les actes de la fondation par St Louis de St Maurice en 1264 et des faveurs qui lui sont attribuées par les successeurs du pieux Roy (1290-1332-1365).

Et voici Charles VII faisant, en 1441, remise aux Senlisiens d'un quart des Aides ayant cours en ladite ville pour être employé aux fortifications d'icelle.

Mentionnons encore la lettre du Roy Louis XI qui, à Senlis, le 22 février 1473, exempte de taille, guet et garde des portes, leur vie durant **Colin Pilon et sa femme Jehanne Lainé**, habitants de Beauvais, pour avoir ladite Lainé enlevé un étendard aux ennemis (les Bourguignons) l'année précédente. Il s'agit de Jeanne Hachette.

* * *

Terminons cet aperçu par une simple lettre que le « bon Roy » Henri IV écrivait de Senlis à son fidèle Rosny :

« Mon ami, j'ay vu, tant par votre dernière lettre que par vos précédentes, les signalés services que vous m'avez rendus pour la réduction « entière de la Normandie en mon obéissance. — Je serais très aise de « faire promptement le voyage auquel vous me conviez, car la personne « et le voyage le méritent; mais une autre tâche, de non moindre importance me retient ici attaché à laquelle même je seray bien aise que « vous participiez.

« Partant, je vous prie, après néanmoins que vous aurez si bien « affermi votre traité que votre absence n'y puisse apporter d'altération. « — Venez me trouver vers le 20 à Senlis, ou le 21 de ce mois à Saint-Denys, afin que vous veniez à crier « Vive le Roy ! » dans Paris, et « puis nous irons en faire autant à Rouen... »

« Adieu, mon ami, de Senlis ce 14 mars 1594 ».
Le 21 mai, Henri IV quittait Senlis; le lendemain il entra dans Paris « qui valait bien une messe » ! L'unité française était rétablie !

* * *

L'Acte le plus important de la liste trop courte d'Afforty est, sans conteste, « la Déclaration du Roy Henri IV, par laquelle Sa Majesté fait amnistie générale et pardonne à tout le monde, même aux Seize. »

Rares dans l'Histoire, de César à Bonaparte, sont les très grands politiques qui, à la suite de guerres intestines et fratricides, ont, suivant une expression récente dont on nous pardonnera la trivialité, « passé l'éponge » sur les événements, apaisé les haines, rétabli l'ordre, la concorde, et ramené ainsi la prospérité dans la Nation.

Deux au moins de ces grandes figures françaises appartiennent un peu à Senlis qu'ils affectionnaient tout particulièrement : Charles V le Sage et Henri IV.

Ici même, ce dernier a signé l'acte de généreux pardon; ce fait mérite de figurer dans les fastes de Senlis.

3^o **LA PAROISSE SAINT-HILAIRE (fin)**, par le docteur BENARD.
(Le compte rendu en sera donné dans un prochain bulletin.)

SEANCE DU 11 AVRIL 1948

PRÉSIDENCE DE M. G. MATHÉRA

Admissions. — Mme Beguinot (Mme et M. Lanier); Mlle Hervouet (M. Lépinay, M. Hervouet).

1^o **LES PRÉCIEUX TRÉSORS DE RELIQUES DE SENLIS**, par E. VIGNON.

a) **Les Reliques de Saint Frambourg**
Autrefois, les pèlerins accouraient en foule de toutes parts pour vénérer les reliques particulièrement nombreuses et réputées qu'abritait l'Eglise et Chapelle Royale de la célèbre collégiale Saint Frambourg, fondée en 1003 par la reine Adélaïde, femme de Hugues Capet.

Avant la révolution ces reliques étaient contenues dans **11** châsses et **131** reliquaires (dont **18** pour le Christ, **4** pour la Vierge, **109** pour les Saints).

Le Christ et la Vierge mis à part, **122** saints ou saintes se trouvaient représentés, avec une minorité féminine de 18 noms seulement.

* * *

Parmi les ossements bien déterminés, d'une certaine importance, on dénombrait :

12 squelettes (primitivement) entiers (St Frambourg, Ste Berthe, Ste Laudovonne, St Sylvin, St Gerbault, St Baumer, St Vigor, 4 Saints-Innocents, 1 saint inconnu) ;

2 chefs (St Blaise, Ste Oda) ;

2 bras (St Georges (bras droit), St Evremond) ;

3 côtes (St Eusèbe, St Quentin, St Laurent) ;

2 vertèbres (St Eusèbe, St Nicolas (la 1^{re} vertèbre) ;

1 tibia (St Timothée) ;

2 os du bassin (St Timothée, St Clément) ;

10 doigts (St Julien, St Philippe, St Jacques, St Maurice, St Denis (le médius), St Quentin (trois), St André, St Thomas) ;

6 os divers (St Albin, St Robert, St Médard, St Christophe, St Martin, St Brice) ;

7 dents (St Rioul, St Jacques, St Jean-Baptiste (deux), St Maurice, St Pierre, St Sébastien) ;

1 œil (St Léger).

A ces pièces anatomiques entières — les autres n'étant que des fragments ou parcelles — il faut ajouter :

des cheveux de 5 élus (St Georges, St Pierre, Ste Madeleine, Ste Lodovonne, Ste Eulalie) ;

— du sang de 2 saints (St Jean-Baptiste, St Gervais (une pleine ampoule) ;

— des cendres de 2 autres (St Denis, St Aventin).

* * *

Les objets comprenaient des morceaux de vêtements de lin de laine ou « de chèvre », — d'ornements, quelques-uns entiers (St Quentin, St Etienne, St Georges, St Jean-Baptiste, St Frambourg, St Symphorien) — des morceaux de sépulture (St Cassien) ; — des fragments de pierre de lapidation (St Etienne) ; — un glaive, celui qui tua St Didier.

Certains jours de très grandes fêtes, les chanoines utilisaient encore pour le service divin l'aube et la chasuble de St Frambourg.

* * *

Les reliques les plus précieuses étaient celles du Seigneur. Elles méritent d'être citées intégralement. Les voici :

1^o des fragments du pain de la Cène que le Seigneur offrit à ses disciples en disant : « Prenez; ceci est mon corps » ;

2^o de la manche de la tunique du Seigneur;

3^o des vêtements de lin et de laine du Seigneur;

4^o de la terre du mont Sinaï où s'assit le Seigneur;

5^o de la table du Seigneur et des Apôtres (à la Cène);

6^o du manteau de pourpre de la Passion ;

7^o du monument (sépulcre) et du « lieu même » où reposa le corps du Seigneur;

- 8° cinq parcelles du même sépulchre;
 - 9° « Vestiges » du sang qui coula de la main droite du Seigneur lorsqu'il était sur la croix;
 - 10° « reliques spéciales » du précieux sang;
 - 11° des vêtements du Christ;
 - 12° du buisson ardent où Dieu apparut à Moïse;
 - 13° des cinq pains d'orge que bénit le Seigneur lors du miracle de la multiplication des pains;
 - 14° deux parcelles de la croix du Seigneur;
 - 15° deux parcelles de la couronne d'épines;
 - 16° deux parcelles de l'éponge qui fut présentée à la bouche du Seigneur sur la croix;
 - 17° du bois de la Croix;
 - 18° deux morceaux du mouchoir du Seigneur;
- L'inventaire de 1177 mentionnait en plus :
- 19° de la lance qui perça au côté le Seigneur sur la croix;
 - 20° des linges qui « emmaillotèrent » le Seigneur à la crèche et au sépulchre (langes et bandelettes).

* * *

Peu nombreuses, les reliques de la Sainte Vierge n'en avaient pas moins de renom. Elles comprenaient quelques pièces de ses divers vêtements parmi lesquelles brillaient sa ceinture, et surtout, **une manche de sa chemise.**

A la tête des 30 saints qui ont fourni plusieurs reliques se place St Jean-Baptiste; aussitôt après lui vient St Pierre; les autres ne donnent guère que deux ou trois souvenirs.

* * *

Il ne fallait pas moins d'une châsse spéciale (portant le n° XI) pour protéger l'insigne relique de la manche de la Vierge : on la promenait solennellement en ville le jour de l'Assomption.

Les corps de St Frambourg, de Ste Berthe, de Ste Lodovonne, de St Sylvain, de St Gerbeauld, de St Bomer, de St Vigor, ainsi que celui du saint dont on ne pouvait plus lire le nom sur l'étiquette parce que le temps en avait effacé les caractères, avaient chacun leur châsse propre. Celle de St Frambourg, en argent massif, remontait à la fondation de la Collégiale (début du XI^e siècle). Deux châsses supplémentaires abritaient une partie des 131 groupes de reliques, dont quelques reliquaires entouraient dans sa châsse, le corps de St Frambourg.

* * *

Ce sont des noms assez peu répandus que ceux des saints dont les restes meublèrent la plupart des châsses : St Frambourg ou Frambault, St Gerbeauld, St Vigor, St Baumer, Ste Lodovonne.

En ce qui concerne les autres reliquaires, si la majorité des noms correspondants est bien connue, il en est qui le sont fort peu — ou même pas du tout — notamment lorsqu'il s'agit de certains saints régionaux ou de martyrs dont les ossements ont été tirés des catacombes de Rome : Ste Oda, St Guinefort, St Aventin, St Liboire, St Wulfain, St Quintien, St Beatrix, St Cassien, St Flocelle, St Vigile, Ste Aure, St Brice, St Maldège, St Surce, St Pan ce, St Garde, ... mais on doit avouer que les saints les plus bizarres de la collection sont, de beaucoup, ces « **trois enfants que Nebuchodonosor envoya au four** ».

L'œil de St Léger constitue la pièce anatomique la plus curieuse. C'est sans doute l'un des yeux arrachés du vivant du prélat par son adversaire Ebroim (l'autre était à St Denis).

Parmi les dents, on pourrait se demander si celle de St Rieul n'était pas la fameuse dent, dont l'extraction par Clovis provoqua un miraculeux flux de sang « post mortem » ? Mais la Collégiale St Rieul possédait vraisemblablement cette dent avec une ampoule du sang qui en était sorti.

Les reliques du Christ, précédemment citées, abondent en spécimens étranges. Les autres fournissent aussi quelques objets bien extraordinaires, en particulier cette « **Pierre avec laquelle fut lapidé St Etienne** ».

Nous ne devons pas omettre de citer une relique d'un genre un peu différent, dont les habitants de Senlis étaient particulièrement fiers : « **le cornet de Roland** » !

* * *

Nous ne savons pas grand chose sur l'origine et la date d'entrée des reliques :

Les corps des saints Innocents provenaient de ceux que l'Empereur Théodose avait ramenés de Jérusalem à Rome ;

Le corps de St Vigor, évêque de Bayeux, était un don de Louis-le-Gros, qui avait procédé lui-même à la mise en châsse ;

Le corps de St Frambourg remontait à la Reine Adélaïde. Dès sa fondation d'ailleurs, la Collégiale semble avoir été abondamment pourvue en reliques. Sous Louis-le-Jeune, on en comptait déjà 52 groupes, dont 10 corps entiers (7 saints et 3 innocents), renfermés en 8 châsses.

Depuis, le trésor s'accrut considérablement. Il dut bénéficier des achats considérables de Louis IX à l'empereur de Constantinople. L'entrée de la manche de la Vierge paraît être de ce temps.

On sait que lorsqu'il s'agit de rebâtir la première Eglise St Frambourg qui menaçait ruine, eut lieu, en 1177, une grande ostension des reliques, présidée par le Roi Louis VII et son fils, le futur Philippe-Auguste. Le texte du procès-verbal de cette cérémonie nous a été conservé.

En 1618, les chanoines de la Collégiale procédèrent à une nouvelle ouverture. La comparaison des deux inventaires, si elle fait ressortir avec vigueur l'enrichissement, montre aussi quelques diminutions. Celles-ci s'expliquent du fait de certains prélèvements, d'échanges ou de dons — peut-être aussi de vols. (Ne fut-il pas un temps où les pieux larcins étaient chose courante ?)

Mais la conservation ne semble pas avoir été assurée d'une manière parfaite. Des ossements, jadis entiers, s'étaient effrités ou décomposés, provoquant des confusions ou des dédoublements; d'autres étaient tombés en poussière.

* * *

Ne fallait-il pas un local spécial pour ranger une collection aussi importante de précieux restes, contenus dans des pièces d'orfèvrerie de plus ou moins grandes dimensions ? On peut se demander où il se trouvait. La réponse est simple : L'Eglise St-Frambourg dont nous admirons les restes si malmenés a été construite spécialement, à la fin du XII^e siècle et au début du XIII^e, à la manière des temples anciens, pour servir (qu'on nous pardonne le terme) de musée au dépôt sacré. Comme la nef était réservée aux fidèles, le dépôt sacré fut exclusivement disposé dans le chœur où les 8 châsses primitives avaient leur logement ménagé tout exprès dans le mur, sous forme d'armarioles que l'on peut voir encore. Les reliques de 4 saints seulement possédaient le privilège d'une chapelle particulière St-Jean, St-Sébastien, St-Georges, St-Guinefort.

* * *

Que reste-t-il de ce précieux trésor ? **Rien.** Châsses, reliquaires, contenant et contenu, tout cela a fondu, s'est dissipé, volatilisé pendant la période révolutionnaire. Dans St-Frambourg, transformé en temple de la Raison, la foule, avide de spectacles, vint encore rendre un culte à une nouvelle idole; de chair et d'os, celle-là, la fameuse déesse : Victoire Des Marquettes !

Puis aux fumées de l'encens, qui avaient si longtemps embaumé ces lieux, succéda la buée vaporeuse aux relents spéciaux issue des chevaux en sueur d'un manège. Triste retour des choses d'ici-bas !

Aujourd'hui, une autre fumée, plus âcre, plus noire, plus épaisse, envahit le vieux sanctuaire mutilé; d'affreuses carcasses d'autos remplacent les châsses rutilantes; à peine laissent-elles entrevoir les huit ouvertures béantes des armoires murales, ultime souvenir de tant de reliques.

b) **Les Reliques de Saint Rieul**

Riches par eux-mêmes, les trésors de reliques de Saint Rieul et de Notre-Dame, en comparaison de celui de Saint Frambourg, paraissent pauvres.

La Collégiale de St Rieul se distingue par le nombre des corps saints : **8.** (Elle en possédait originairement 11, mais elle en donna 3 à Notre-Dame lorsque cette dernière devint cathédrale). En plus des **8 squelettes**

(St Rieul, Ste Pétronille, St Levain, St Autbert, St Almare, St Sanctin, St Mathieu martyr, Ste Julitte), on y trouve :

5 bras (St Léger, St Blaise, St Frambourg, St Evremond, Ste Pétronille) ;

1 mâchoire (St Crépin) ;

1 doigt (St Evremond) ;

1 côte (Ste Pétronille) ;

et du sang de 2 bienheureux (St Rieul, St Denis).

29 saints, dont 4 saintes seulement, sont représentés ainsi que plusieurs autres dont (selon la formule terminale des inventaires) « les noms sont inscrits au ciel ».

Les reliques du Christ sont infimes (de la Croix, du tombeau, de la pierre sur laquelle il posa le pied lors de son Ascension); celles de la Vierge, réduites à une seule parcelle de son tombeau.

Par contre on possède un fragment de la croix de St Pierre et l'un des clous par lesquels il fut fixé sur elle.

Primitivement l'Eglise St Rieul avait été dédiée à St Pierre; on ne doit donc pas s'étonner d'y trouver des reliques de ce grand saint ainsi que celles de sa fille Pétronille.

* * *

Sans doute, la possession de la dépouille mortelle de Ste Pétronille constituait-elle déjà, avec les reliques de son père, une richesse de valeur universelle, mais le trésor de la vieille basilique de Clovis avait un renom surtout local : il le devait à la présence des corps de tous les saints de Senlis, en tête desquels il faut placer St Rieul, l'apôtre vénéré des Silvanectes, le fondateur du diocèse : auprès de lui, Ste Prothaise s'y était rencontrée avec tous les évêques de Senlis qui avaient eu l'honneur de la béatification, de St Sanctin à St Autbert.

Après le départ de Ste Prothaise, de St Maculphe et de St Candide pour la cathédrale, les corps des saints restants occupaient encore 7 chasses toutes placées « au Maître-Autel ».

En 1495, la chasse de St Rieul, en argent doré et garnie de pierreries, surmontée d'une flèche, trouvait un abri dans l'arcade de la contretable de ce maître-autel. La chasse précédente était celle dans laquelle l'évêque Clérambault avait transféré les restes du bienheureux St Rieul en 1130. Enfin la première de toutes était celle, en or, où, du temps de Clovis, l'évêque Levangius (St Levain) avait pieusement déposé les ossements du saint patron retirés de sa tombe.

La chasse de St Rieul, considérée comme le palladium de la Ville, n'était descendue et promenée que dans les circonstances extraordinaires, lorsqu'un danger très grand menaçait l'ensemble des habitants ou lorsqu'une sécheresse persistante faisait redouter la famine.

Le 13 juin 1793, en pleine Révolution, il se trouvait encore des citoyens assez courageux pour demander une descente de la chasse de St Rieul (alors transférée à la cathédrale), afin d'obtenir de la Divinité les pluies nécessaires pour vivifier les biens de la terre. Naturellement l'autorisation fut refusée par l'Administration. Le culte de St Rieul était encore si persistant que la demande fut réitérée trois fois, sans plus de succès.

Une seule chasse, sous la protection de « la même contretable » abritait les ossements du frère et de la sœur, St Mathieu et Ste Julitte, martyrs.

La chasse de Ste Pétronille était en argent.

Plusieurs reliquaires constituaient des pièces d'orfèvrerie remarquables, notamment celui de St Pierre : croix antique de vermeil sur laquelle on voyait le saint, la tête en bas; au revers était « enchaîné » un des clous de sa passion; au pied de ladite croix, on distinguait encore trois écussons émaillés (un quatrième se trouvait effacé) aux armes de France, de Bourgogne et de « Bourgogne ancien ».

Le reliquaire renfermant le sang de St Rieul se composait d'un « pivot », supporté par deux anges et surmonté d'une petite flèche ajourée. Il avait été enrichi, sur le devant, d'une « pierre rouge », (rubi ou grenat) offerte en 1733, à la suite d'une maladie, par M^{rs} Trudaine, évêque de Senlis; une inscription au-dessus de la pierre rappelait la guérison obtenue par l'intercession de la relique.

« Trois bras de saints » étaient « couverts d'argent », ce qui exprime, sans doute, des reliquaires en forme de bras. Une petite « fierte » (châsse) de bois formait le reliquaire de la Vierge.

* * *

Les reliques de la Basilique St Rieul offrent moins d'objets excentriques que celles de la collégiale St Frambourg. On relève seulement ce morceau « de la pierre en laquelle Jésus imprima son pied » (avant de monter au ciel).

Le sang conservé de St Rieul, nous dit Jaulnay, était « celui qui sortit de sa mâchoire lorsque l'on en tira une dent en sa translation, 341 ans après son inhumation, cette dent pour donner au roi Clovis 1^{er} qui l'avait demandée par dévotion ».

De même, les noms des Saints de la Collégiale St Rieul ne présentent pas de caractéristiques particulières; en dehors des propres Saints de Senlis, tous les autres sont bien connus.

* * *

Le trésor des reliques de St Rieul était le plus ancien en date des églises de la Ville. Ayant perdu la qualité de Cathédrale, St Rieul cessa de bénéficier d'apports généreux de reliques. Le trésor ne semble pas s'être accru beaucoup à partir de cet événement. Au contraire, les corps saints entiers firent l'objet de bon nombre de prélèvements, et leur intégrité se trouvait fortement atteinte lorsqu'ils furent précipités dans la tourmente révolutionnaire, qui devait, sinon les détruire en entier, du moins en faire un affreux mélange dont il reste aujourd'hui bien peu de chose.

c) Les Reliques de Notre-Dame

A l'exception des trois corps cédés par le chapitre de St Rieul, on ne rencontre dans le trésor des reliques de la cathédrale ni chefs, ni bras, ni doigts, ni aucune pièce anatomique entière.

Il y avait juste 2 dents (St Jean-Baptiste et Ste Brigitte); du sang de St Gervais et de ses compagnons: des cheveux de Ste Madeleine.

Les reliques du Christ se réduisent à 5 : du berceau du Seigneur, de la tunique, de la Croix, de l'Eponge et du Sépulcre; — celles de la Vierge, à 2 : des cheveux, de la chemise de la Bienheureuse Vierge Marie.

En quantité, les reliques de Notre-Dame, du côté des saints, sont sensiblement égales à celles de St Rieul; on compte, en effet, 30 Saints représentés, dont 4 saintes; mais 3 d'entre eux ont plusieurs reliques. Il faut y ajouter aussi, selon la formule, « et plusieurs autres notables desquels le nom est écrit dans le livre de vie » :

Le tout est enfermé dans deux chasses et une trentaine de reliquaires. Il y a une chasse spéciale pour les ossements de Ste Prothaise, une autre pour ceux de St Candide et St Maculphe, évêques de Senlis. Cette dernière était « posée près des voûtes du chœur dans un grand lambris de bois façonné, enrichi de peintures, élevé au-dessus de l'autel des chapelains des obits, au-delà du grand autel ». « En bas (était) écrit en lettres jaunes en façon d'or : St Candide et St Maculphe ».

Cette chasse n'avait point été changée de place ni descendue « de mémoire d'homme », bien qu'on descendit tous les ans celle de Ste Prothaise, située à côté.

Parmi les reliquaires, on remarquait particulièrement :

1° « Une croix à double branche », renfermant : « en haut », la relique de la Ste Croix; « au bas », celle du berceau du Seigneur; accompagnées des reliques de St Loup (au sommet de la croix), — de St Jean-Baptiste (« au côté droit »), — des saints Thomas de Cantorbéry, Julien du Mans et Augustin (« au côté gauche »).

2° « Un reliquaire en pyramide », contenant : « au haut », la relique du St Sépulcre; et, « au milieu », des reliques provenant de St Jean-Baptiste, des compagnons de St Maurice, d'une côte de St Ursin, du doigt de St Léger, du tombeau et du cilice de St Remi, de St Clair (martyr).

3° « Un reliquaire à quatre angles », renfermant les reliques de St Christophe (1^{er} angle), St Luc l'évangéliste (2^e angle), St Barnabé, apôtre (3^e angle), Ste Marguerite (4^e angle), Ste Innocents (milieu).

* * *

A l'inverse du trésor de St Rieul, celui de Notre-Dame, très pauvre au début du XII^e siècle, n'avait fait depuis que s'enrichir.

Il était si démuni, lors du transfert de la cathédrale de St Rieul à Notre-Dame, que les chanoines de St Rieul, pour honorer la nouvelle cathédrale « où il n'y avait aucun corps saint, baillèrent à ceux de Notre-Dame » deux châsses de leur église, l'une contenant les ossements de deux des huit saints évêques de Senlis, savoir St Maculphe et St Candide (autrement dit, **St Blanchet**); l'autre contenant les ossements de Ste Prothaise, vierge et martyre ». Ce sont les deux châsses dont nous avons parlé précédemment.

La plupart des reliques sont entrées à la cathédrale surtout à partir du XIII^e siècle; — certaines, à une époque relativement récente.

Les reliques de la Vraie Croix et de la Couronne d'Epines avaient été données par St Louis à Adam de Chambly, évêque de Senlis.

Comme à St Rieul, il semble que des prélèvements assez importants aient été faits sur le contenu initial des châsses et reliquaires, puisqu'il existait à Beauvais un reliquaire d'argent, appelé le « Petit Bras », qui contenait un bras et une main de St Candide.

Dans la liste établie par Deslyons au XVII^e siècle, il n'est pas fait mention de la couronne d'épines : ses fragments auraient-ils été distribués de son temps ?

* * *

Parmi les curiosités de la collection, à côté de « la relique du berceau du Seigneur », figure « une pierre par laquelle fut lapidé St Etienne ». St Frambourg possédait un échantillon de même nature. Ce fait est caractéristique de l'émulation des chapitres, qui cherchaient à se concurrencer entre eux par le nombre, la qualité et l'originalité de leurs reliques.

Les 40 saints représentés à Notre-Dame ont des noms connus et courants, sauf peut-être St Sabale et les trois saints de Senlis : Ste Prothaise, St Candide (dit Blanchet) et St Maculphe.

Les reliques de la Vraie Croix et de la Couronne d'Epines constituaient le joyau du trésor. Elles faisaient l'objet d'une fête particulière et locale, avec procession solennelle, maintenue par le mandement de Denis Sanguin, en 1667, lors du retranchement des fêtes, jugées déjà trop nombreuses. Ajoutons que Notre-Dame avait eu l'insigne honneur, en 1242, de posséder un instant la Sainte-Couronne.

d) Les Reliques de St Maurice

Un autre dépôt important existait à St Maurice, église construite spécialement (comme St Frambourg) pour abriter des reliques.

St Louis, grand amateur de pieux souvenirs, avait « obtenu » de l'abbé d'Agaune-en-Chablais, 14 châsses d'ossements des martyrs de la fameuse Légion Thébaine, dits « Compagnons de St Maurice ». Il décida de les amener à Senlis.

Comme la trop petite chapelle St Denis du château où on les avait déposés à leur arrivée, ne pouvait les abriter indéfiniment, le Saint Roi fit bâtir pour elles, à côté de son « Palais », un nouvel édifice religieux; ce fut St Maurice. Quatorze chanoines, dûment logés, dotés et pourvus, furent affectés, sous la règle de St Augustin, au service des quatorze châsses.

Nous ne savons si la splendeur de ces châsses volatilisées égalait celle de l'Eglise, dont « les vitraux colorés et l'architecture légère, était, nous dit un auteur, l'exacte reproduction de la Sainte-Chapelle de Paris ». Il est difficile d'en juger puisqu'il ne reste rien, ni des unes, ni de l'autre, l'auteur de Prévillie et son successeur de Malézieu n'ayant pas jugé à propos, lorsqu'ils étaient propriétaires du Prieuré, de nous conserver cette merveille.

Le trésor des reliques de St Maurice, à défaut de qualité, se distingue par la quantité et l'uniformité.

On pourrait s'arrêter là. Nous devons cependant mentionner encore deux reliques, parce que, parmi les disparues des modestes trésors des nombreux autres lieux saints de notre ville, ce sont les seules qui aient laissé un souvenir.

e) Relique de Ste Geneviève

Du temps de Du Ruel (l'annaliste du diocèse de Senlis), l'église Ste Geneviève honorait sa patronne par une « tradition vieille de plus de 600 ans ». Elle en possédait, depuis le XVI^e siècle seulement, une seule relique : l'un des os des doigts (exactement, « l'os d'un des pouces d'une main faisant l'extrémité vers l'ongle », c'est-à-dire la phalange) lequel était enfermé dans un vase de cristal enrichi d'argent et portant le nom de la Sainte. Par hasard, nous connaissons l'origine et la destination finale de cette relique. On en connaît également toutes les péripéties; elle a échoué à Notre-Dame de Paris qui l'a gardée. Charles de Blanchefort, évêque de Senlis, (1508-1515) « ayant une singulière dévotion à Ste Geneviève, obtint de l'abbé de Ste Geneviève et des Religieux » le petit os en question. Ce ne fut pas alors chose facile : les Génovéfains s'opposaient à tout démembrement du corps de la protectrice de Paris qu'ils prétendaient conserver dans son intégrité. Notre évêque fit faire le reliquaire d'argent et de cristal à ses dimensions : quelque temps avant sa mort, en 1514, il le donna à l'Eglise Ste Geneviève de Senlis où on put le voir jusqu'au moment de la confiscation révolutionnaire. Reliquaire et relique furent alors versés, avec les autres dépouilles reli-gieuses, au dépôt du District; en attendant que les objets d'or et d'argent partissent pour la fonte à Paris, une garde militaire veilla sur eux. M. Journé nous a raconté récemment comment une des braves sentinelles, le citoyen Jean-Baptiste Dufour, de Verneuil-sur-Oise, subtilisa un beau jour l'os de Ste Geneviève, comment il en fit don à l'église de sa paroisse le jour du mariage de son fils, et comment, en 1822, la petite relique prit le chemin de Paris, à la demande de Mgr de Quelen, pour remplacer les grandes reliques de Ste Geneviève, brûlées en place de Grève en 1793.

L'ossement de « 11 lignes » (24 m/m 8), que possède aujourd'hui Notre-Dame de Paris, correspond bien à la longueur de la phalange du pouce, cédée au début du XVI^e siècle à Charles de Blanchefort par les Génovéfains. Il est peu de reliques qui pourraient justifier d'une pareille authenticité.

f) La Grande relique de St Remy

Les religieuses de St Remy, dont l'abbaye, très ancienne, était au faubourg St Martin avant 1589, possédaient le corps de Ste Oda, sauf le chef qui, nous l'avons vu, appartenait à St Frambourg.

On ne sait si cette relique suivit les religieuses lorsqu'elles vinrent se réfugier en ville, sur la place du Grenier-aux-Pois, près de Ste Bathilde, puis lorsqu'elles quittèrent définitivement Senlis, au XVII^e siècle, pour Villers-Cotterêts.

Mais qui était Ste Oda ? C'est une question que tout le monde se pose et qu'il faudrait avoir le temps et la patience de rechercher.

* * *

De l'étude précédente, et par comparaison, on peut conclure que Senlis était, autrefois, l'une des villes du Monde les plus riches en reliques.

2° CURIEUSE THERAPEUTIQUE APPLIQUEE A UNE VICTIME DE L'ATTENTAT DE BILLON, par M. SOUFFLOT.

(Le compte rendu en sera donné dans un prochain bulletin).

3° CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE, par G. MATHERAT.

1. — Liste des Eglises et chapelles anciennes de Senlis (suite)

Un travail de recherche n'est jamais terminé : il a toujours des compléments. A la liste des sanctuaires du vieux Senlis que nous vous donnions récemment, il faut déjà ajouter trois chapelles, ce qui porte à 41 le nombre des édifices religieux distincts :

1° La chapelle, détruite dès longtemps, du Prieuré de la Madeleine, premier Hôtel-Dieu fondé au Faubourg St-Martin en 1170, lequel Hôtel-Dieu fut transféré, en 1208, rue du Châtel.

2° Une chapelle du XVII^e siècle, dans la cour des cuisines de Saint-Vincent, entre le rempart et l'établissement; bien que désaffectée, elle a conservé ses caractères; nous ignorons sa destination.

3° La chapelle de la Vierge du cloître Saint-Vincent, lieu où prit naissance le culte de St Joseph; elle est encore garnie de sa boiserie (XVII^e siècle) et sert aujourd'hui de salle de classe, en face de l'ancienne salle du Chapitre, transformée en étude.

II. — Les ruines de Chanteraine à Saint-Vaast-les-Mello

Nos séances sont parfois attristées par le glas d'un éloge funèbre parce que l'un de nos membres vient de nous quitter. Il est des choses de notre domaine moral qui meurent aussi — trop souvent, assassinées. Nous leur devons également une courte « notice nécrologique » pour en conserver le souvenir chez ceux qui viendront après nous.

Aujourd'hui, c'est le tour du château de Chanteraine, à Saint-Vaast-les-Mello. Notre confrère Durvin nous annonce la prochaine disparition de ses ruines pittoresques : la nouvelle route « Artésienne » doit traverser son emplacement. Ces restes auront vécu sans avoir eu la consolation d'une étude historique ou archéologique quelconque. Le peu de renseignements que nous avons pu recueillir sur eux est dû aux indications de notre confrère Tremblot de la Croix.

Le mot « Chanteraine », marqué sur les cartes, au milieu de la vallée du Thérain, entre St-Vaast et Maysel, est ordinairement accompagné de la mention « ruines ». Qu'étaient-ce que ces ruines ? Une note de deux lignes à peine dans Graves (Précis Statistique du Canton de Creil, 1828, p. 290) nous apprend que ce sont celles d'un château, lequel est, en effet, indiqué sur la carte de Cassini.

Seule, croyons-nous, feue la Baronne Seillière, en a parlé brièvement dans son inventaire des Titres de la Baronnie de Mello (1). Voici ce qu'elle en disait en 1932 :

« Il reste encore la base d'une tour de l'ancien château de Chanteraine, situé dans le marais de St-Vaast. De grands arbres croissent autour et jusqu'au centre de la ruine. Cette forteresse, très ancienne, comme l'indique sa forme primitive — une tour entourée d'une motte — défendait un passage allant du plateau de St-Vaast au moulin Brisset, par la vallée du moulin et un gué qui se trouvait un peu à gauche de l'emplacement actuel du pont de Maysel (à peu près en face de la maison du garde-barrière).

Au XVII^e siècle, le fief de Chanteraine comprenait encore : une maison couverte de tuiles, salle basse, chambre haute, grenier dessus, enclos de grosses murailles de pierres de taille, grosse tour, cour, cellier, étable et jardin, vignes, etc., le tout d'environ 20 arpents (près de 10 hectares) ».

Quoique le contour soit demeuré total et apparent, il ne subsiste plus, maintenant, du château de Chanteraine que quelques pans de murs (de 3 mètres de hauteur) à contreforts médiévaux, et un autre de 2 mètres avec meurtrière.

L'enceinte a environ 40 à 50 m. de diamètre : elle est entourée de marécages.

La terre et seigneurie de Chanteraine était un fief « mouvant et relevant » de la puissante Baronnie de Mello, dépendant directement du Roy. Au XV^e siècle, elle était tenue par la famille de Roussencourt. Au XVI^e siècle, elle passe aux mains de Jean Baudry, célèbre maître-maçon du Beauvaisis, celui-là même qui, réputé comme étant habile en son métier et versé en architecture, fut mandé à Beauvais, le 16 juin 1572, pour visiter la flèche, trop audacieuse, de la croisée du transept de la cathédrale. Il imposa un étayage des voûtes, ce qui n'empêcha pas la merveille, orgueil des chanoines, de s'écrouler, un an après, faute d'avoir été contrebutée à temps par la construction de la nef, encore à faire.

La famille Baudry semble avoir conservé la propriété de Chanteraine pendant tout le cours du XVI^e siècle et, probablement, au-delà.

(1) Note 76.

Note. — Le nom et le fief de Chanteraine n'étaient point tout à fait inconnus à Senlis puisque l'armorial d'Afforty mentionne, dans la chambre des chevaliers de l'arbalète, sur l'éperon de la Porte Saint-Rieul, la présence des armoiries de Blanche Truyart de Chanteraine, femme de J.-B. Mérien : « d'azur à une fasce accompagnée de trois étoiles, rangées en chef, et d'une hure de truie, cantonnée en pointe, le tout d'or. »

Bien maigres, on le voit, sont les renseignements sur ce vieux château perdu dans les marais où « chantait la grenouille ». Il appartenait à une série de petites forteresses commandant les gués ou passages du Thérain (la vieille Thère de jadis). Toutes se sont éteintes progressivement sans avoir eu d'historiographes. Celle avec laquelle il avait le plus d'analogies paraît être le château de Barbançon situé plus en amont, du côté de Beauvais, entre Bailleul et Montreuil-sur-Thérain.

Les reliques du dernier de ces jalons d'un autre âge vont disparaître à leur tour. Ses papiers sont depuis longtemps envolés; on va éparpiller les quelques pierres qui subsistent de sa carcasse; après avoir défoncé son emplacement, on le nivellera si bien qu'il ne restera pas le moindre indice de sa trace : — le château de Chanteraine sera alors définitivement rayé de la carte du monde.

Peut-être son nom poétique survivra-t-il encore quelque temps par les lieux-dits du Cadastre : « Les terres de Chanteraine », — « Le marais de Chanteraine », — « Derrière Chanteraine », — « Devant Chanteraine » ! Mais un jour viendra où la main des scribes ignares, continuant à déformer son orthographe déjà atteinte, altèrera tellement les sons qu'il ne sera plus qu'un mot vide de sens.

III. — Découverte d'un sarcophage à la Gendarmerie

Nous remercions et félicitons vivement M. Levasseur d'avoir eu l'obligeance de nous signaler la découverte fortuite, faite récemment d'un cercueil de pierre dans le sol d'une annexe de la Gendarmerie de Senlis, au dessous de l'ancien rempart St-Pierre.

Les ouvriers, qui creusaient une fosse de garage, ont rencontré cet obstacle imprévu, à 1 m. 80 de profondeur. Naturellement, au lieu de le dégager, ils l'ont brisé à grands coups de pioche; débris et ossements ont été rejetés pêle-mêle sur les déblais; puis le tout est parti aux décharges publiques. M. Levasseur, heureusement, avait pu faire mettre de côté un morceau de la bière. Cet échantillon et les renseignements recueillis ont montré qu'il s'agissait d'une sépulture mérovingienne du type courant avec sarcophage en pierre tendre, plus étroit aux pieds qu'à la tête, orienté d'Ouest en Est de manière que la face du mort vit le soleil levant.

La position de la tombe sous le rempart, non loin de son contremur, et par conséquent toute proche du ci-devant cimetière St Pierre (section Est) indique qu'elle a fait partie de cette nécropole. Le cimetière St Pierre, en effet, s'étendait, à l'origine jusqu'à l'antiquum fossatum qui entourait les faubourgs de la ville avant la construction, sur son tracé, de l'enceinte de Philippe-Auguste. La nécessité où l'on se trouva, à partir du XV^e siècle, de renforcer le mur du XIII^e par un rempart de terre (travail sans cesse accru de Louis XI à Henri II), provoqua la réduction du cimetière dont une partie, la plus ancienne peut-être, fut recouverte de terres.

La présence en ce lieu d'un sarcophage prouve l'existence d'une agglomération, formée hors des murs de la Cité, qui est à l'origine de la paroisse St Pierre. Elle vérifie l'assertion de Jaulnay (p. 247, de sa Vie de St Rieul, éd. de 1648), lorsqu'il fixe à l'épiscopat de Nonnullus, prélat mérovingien (520-547), sous Childebert I^{er}, le début de ces groupements de maisons, devenus peu à peu des faubourgs, dont la réunion a fini par constituer la ville de Senlis autour du noyau de l'enceinte du III^e siècle.

La découverte de ce pauvre sarcophage, insignifiante aux yeux du vulgaire, a comme on le voit, tant du point de vue de la topographie antique que de celui de la critique historique, une portée considérable.

Elle montre — ce dont nous nous doutions depuis longtemps — que les renseignements de ce « bon Jaulnay », traité de « naïf » par certains esprits forts, ne doivent pas être méprisés bien qu'ils soient disséminés, dans un style vieillot, au milieu des fatras d'une érudition indigeste, de mode à son époque.

Soyons donc reconnaissants à M. Levasseur de nous avoir apporté cette preuve intéressante, et surtout de ne l'avoir pas laissée perdre comme tant d'autres.

IV. — Sépulture chrétienne du II^e siècle

La découverte précédente nous remet en mémoire une autre décou-

verte, non moins importante, qui ne fut pas signalée en son temps par suite des circonstances.

Elle a été faite en mars 1943, dans la cour du Centre Artisanal, sur l'emplacement du Cimetière St Rieul, où, l'année précédente des sondages avaient bouleversé de nombreuses sépultures qu'il aurait fallu pouvoir étudier avec beaucoup de soins en raison de l'intérêt primordial qu'elles présentaient pour l'histoire des origines chrétiennes de Senlis.

A 2 mètres environ du mur de Childebert, à peu près à l'aplomb de la façade de l'ancienne basilique de St Rieul, les travaux, alors en cours, mirent au jour, à 2 mètres de profondeur dans le sol du cimetière rempli d'ossements, le squelette d'un jeune sujet féminin (âgé de 18 à 20 ans selon l'estimation de notre confrère le docteur Dautheuil).

L'orientation, tête à l'Est, n'était pas mérovingienne. Les bras, croisés haut sur la poitrine, indiquaient une chrétienne. Les tessons de poterie sigillée (rouge et noire) et les fragments de verrerie mince, faisaient apparaître un mobilier essentiellement gallo-romain de Haute-Epoque. Un coquillage, déposé dans la tombe, confirmait, selon une antique coutume, qu'il s'agissait, sinon d'une enfant, du moins d'une vierge.

De nombreux débris de bois, d'aspect charbonneux, répartis tout autour du corps, rappelaient la présence du cercueil, enserré dans les plaques minces de calcaire, brisées mais apparentes, qui délimitaient la sépulture.

La fragilité de l'enveloppe n'avait pu résister à la surcharge : tout était disloqué, érasé, noyé dans les terres. Des vases en miettes qui accompagnaient le corps, seul un petit facon de verre très fin, du type ampoule à goulot plat dite *unguatorium*, bien que cassé et incomplet, était reconnaissable.

Le corps portait au bras droit un bracelet de cuivre embouti ouvert, formé d'un corps renflé de serpent finissant par deux têtes affrontées.

Ce modeste bijou, recueilli par le regretté abbé Amyot d'Inville, est resté longtemps égaré à la suite des douloureux événements qui suivirent de près la découverte. Notre vénéré vice-président, l'archiprêtre Dupuis, vient enfin de le retrouver et le conserve précieusement.

Le bracelet (*armilla*) en serpent appartient à la période dite gréco-romaine qui couvre de peu près quatre siècles, deux avant, deux après J.-C. Il est d'origine grecque et disparaît complètement dès le III^e siècle de l'Ere chrétienne, lorsque la mode syrienne supplanta la mode hellénistique, chère au Haut-Empire. Les Romains utilisèrent d'abord le serpent entier, faisant plusieurs enroulements autour du poignet; puis, une tendance à la réduction s'affirma peu à peu pour réduire le nombre des circonvolutions; on en vint au stade du serpent qui dépassait à peine le cercle complet; et, en dernier lieu, à celui où la queue est remplacée par une autre tête. Nous sommes alors à l'époque du II^e siècle. C'est le cas de notre bijou. Il date donc bien la tombe.

Les deux têtes qui s'affrontent aux extrémités semblent avoir de grandes oreilles : ce sont en réalité des têtes de dragons (ou serpents dits ailés). Un quadrillage guilloché par alternance stylisée d'une manière assez curieuse les écaïlles du corps.

Cette découverte prouve qu'il existait des chrétiens à Senlis au II^e siècle, comme l'affirmait, au XVII^e siècle, le doyen de St Rieul, Jaulnay, contre les allégations, qu'il traite, non sans raisons, de mensongères, de son collègue de Notre-Dame, le puissant Deslyons, l'un des membres les plus influents de l'école des hypercritiques et négateurs de textes.

Aux constatations précédentes viennent s'ajouter les remarques suivantes :

— la jeune fille aux bras croisés sur la poitrine était inhumée, « *ad sanctos* » (auprès du tombeau du fondateur de l'Eglise de Senlis); dans l'*area christianorum*, espace concédé légalement au Collège des premiers chrétiens hors du *pomerium*, ou limite, de la ville d'*Augustomagus*;

— l'emplacement de la tombe se trouve au-delà de l'« *antiquum fossatum* »; or, celui-ci, selon toute probabilité, fut établi dans le courant du IV^e siècle, au plus tard au début du V^e, pour accroître les défenses de l'enceinte du III^e siècle; conformément à la Loi romaine, encore en pleine vigueur, il a laissé les champs des morts, alors existants, en dehors de toutes agglomérations de vivants.

V. — Les sarcophages de Malassise

Dans le lugubre domaine des morts dont il faut cependant que nous vous entretenions, voici encore une autre découverte non signalée.

Vers 1941, en pleine occupation, un officier du Service archéologique de l'armée allemande, le Dr Schleiermacker, vint trouver M. Louat, en tant que représentant de notre Société, pour l'aviser que des sarcophages, découverts au cours des immenses travaux du camp d'aviation de Malassise, étaient à sa disposition, et qu'il veuille bien, les faire prendre pour les transporter au Musée de Senlis.

Notre vice-président ne put alors — et pour cause — déferer à cette « aimable » invitation. L'officier changea de secteur : les choses en restèrent momentanément là.

Comme on ne savait pas au juste où avait eu lieu la découverte sur ce vaste terrain, inaccessible aux Français, des démarches furent entreprises, en 1942, auprès du service ennemi intéressé pour obtenir des renseignements. La réponse ne parvint qu'en janvier 1943. Voici les termes de la lettre officielle du Dr Mobius, oberkriegsverwaltungsrat, successeur du Dr Schleiermacker :

« Le lieu de la découverte a été visité le 5 août 1945 par mon collègue, le Dr Schleiermacker, alors à Paris. De son rapport, il ressort ce qui suit :

Il a été trouvé 7 sarcophages de pierre du VIII^e-X^e siècles qui contenaient des squelettes sans aucune sorte d'objets accessoires.

L'ensemble des sarcophages, compte-tenu du talus, se trouvaient à 0 m. 50 sous le sol. Ils étaient constitués d'auges de forme trapézoïdale en pierre calcaire, avec des plaques de recouvrement minces (10 cm.), brisées en plusieurs endroits.

Des deux ouverts pour l'inspection, l'un, de 1 m. 65 de long, contenait des restes d'enfants; du squelette, il subsistait très peu de chose; l'autre, de 2 m. 10 de long, contenait en assez bonne conservation, un squelette d'adulte. D'autres sarcophages sont encore, selon toute apparence, dans le lieu de la découverte ». La note se termine par ces mots : « De cette découverte, nous nous désistons comme scientifiquement sans utilité ».

Comme elle ne précisait pas l'endroit, une nouvelle demande fut adressée. Le Docteur Mobius répondit :

« Pour compléter ma précédente lettre, je vous informe que l'emplacement des sarcophages de pierre se trouve au milieu de la forêt, à 500 mètres au Nord de la route de Senlis à Creil, entre la ferme de Malassise et le carrefour de Bois Franc ».

Cette fois nous étions fixés; les sarcophages gisaient au bord de la grande voie romaine de Senlis à Beauvais, à côté de la « Tête de Mort » ou « Butte des corps morts », tumulus fouillé naguère sans résultats par le Domaine de Chantilly. Ils concernaient, non pas l'ancienne localité importante de Malassise dont l'emplacement de la nécropole est connu (ses sarcophages se rencontraient en abondance autour de la chapelle), mais l'agglomération, voisine et dépendante, de Valesme, disparue depuis fort longtemps.

Bien que les spécialistes allemands aient fait une excellente observation, nous ne pouvons partager leurs conclusions. Evidemment, une nécropole de ce genre ne présente aucun intérêt scientifique général — il y a tant de cimetières mérovingiens ! — mais, du point de vue de l'histoire locale, c'est chose toute différente. D'autre part, l'assignation d'une date — vague assurément puisqu'elle s'étale sur deux siècles — paraît prématurée et hâtive, surtout en l'absence de mobilier. Un examen plus approfondi des autres tombes qui peuvent subsister dans le sol serait nécessaire.

VI. — L'inscription du Cimetière

Terminons ce funèbre compte rendu par l'inscription gothique que vous avez tous lue à droite de la grand'porte du Cimetière de Senlis.

On se demande pourquoi Brousse, d'habitude si exact, l'attribue au XIII^e siècle, puisqu'elle porte sa date du XVI^e siècle.

Vous la connaissez dans sa forme

Bonnes gens qui par cy
Passés priez Dieu pour
Les Trepassés + fut fait
L'an de grace MIL IV^e et
XVIII X^e Avril.

C'est une formule assez courante que l'on rencontrait autrefois à la porte d'un certain nombre de cimetières de France; elle avait d'ailleurs sa réplique à l'étranger. Elle comporte deux vers de huit pieds à rime masculine qu'il faut rétablir ainsi :

Bonnes gens, qui par ci passez,
Priez Dieu pour les trépassés

Le sculpteur n'en a pas tenu compte mais il a curieusement assorti les rimes improvisées que présentaient le mot « fait » et la liaison de la date **1513**, écrite « mil-cinq-cents-et-dix huit ».

La pierre qui porte cette inscription provient du Cimetière St Rieul, l'un des derniers supprimés sous l'Ancien régime.

(à suivre).

AVIS IMPORTANT

La Société a fait tirer et réunir en un volume les Bulletins édités par elle pendant la période 1940-1945, voulant ainsi donner la preuve de son activité au cours de cette période difficile.

La remise de ce volume aux Sociétaires, A TITRE INDIVIDUEL ET GRATUIT, sera faite de la manière suivante :

1° A partir de la réunion de Mai prochain, il sera remis aux Sociétaires présents à la séance, et qui en feront la demande, l'exemplaire qui leur revient — (M. Journé le leur remettra en fin de séance).

2° Les Sociétaires qui ne pourraient assister aux réunions et qui désireraient recevoir ledit volume, doivent adresser une demande à la Société en y joignant un mandat de 15 francs pour frais d'envoi au nom du Trésorier, M. MAROT.

3° Les Sociétaires qui désireraient des exemplaires supplémentaires, doivent en faire la demande à la Société, en y joignant la somme de 100 frs par exemplaire, majorée de 15 francs pour frais d'envoi, par mandat au nom du Trésorier.

SÉANCE DE JUIN 1948

La réunion mensuelle de Juin des Sociétaires est reportée **exceptionnellement** du 2^e au 3^e **Dimanche (20 Juin)**.

Dépôt légal n° 147.

Le Secrétaire Général : G. LANIER.
IMPRIMERIES REUNIES DE SENLIS

132 exemplaires de la S. H. A.

1948

BULLETIN MENSUEL

Nos 5 ET 6

Mai-Juin

DE LA

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

(Ancien Comité Archéologique)

FONDÉE EN 1862

Reconnue d'utilité publique en 1877

Siège social : 10, rue du Haubergier, à SENLIS

Bureau : *Président* : D' R. BÉNARD;

Vice-Présidents : Chanoine DUPUIS, G. MATHERAT;

Secrétaire général : G. LANIER;

Vice-Secrétaires et Secrétaire-adjoint : MM. JOURNÉ, CLOIX et ROTTÉ;

Trésorier : W. MAROT. — *Conservateur* : D' DAUTHEUIL,

La Société se réunit le 2^e dimanche de chaque mois (sauf en Août et Septembre), à 14 h. 30, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Toute la correspondance doit être adressée au Siège social. Les cotisations doivent être envoyées à M. W. Marot, trésorier, 9, rue de Villevert, à Senlis. C. C. P. Paris 700-90.

SEANCE DU 9 MAI 1948

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR R. BÉNARD

1^o LES NOTES ROYAUX DE SENLIS

(Liste des rois qui ont résidé dans cette ville) par R. ROTTÉ

Les vieux chroniqueurs sont unanimes à vanter les charmes de « Senlis que, suivant Jaulnay (1), les rois de France ont toujours affectionné et y ont fait plusieurs leur demeure, mesme fait nourrir leurs enfants pour le très bon tempérament de l'air et le bon naturel des habitants ».

Les rois y tenaient souvent leur parlement. C'était l'une des quatre villes du royaume où ils assignaient leurs feudataires pour y recevoir leur foi et hommage aux quatre grandes fêtes de l'année (2). A partir de Charles V, elle fut désignée comme résidence officielle des enfants de France (3).

On sait quelle influence elle eut sur les destinées d'Henri IV; qui ne connaît la parole mémorable du grand monarque : « Mon heur a prins son commencement en la ville de Senlis dont il s'est depuis semé et augmenté par tout notre royaume » (4) ?

Cette influence s'était fait sentir sans cesse et dès le début, sur l'ensemble de la monarchie française : n'avait-elle pas été l'une des premières villes occupées par Clovis ? — le pivot d'action de Charles-le-Chauve ? — Place forte, elle fut, dit Rouyer, (5) « l'écueil où la puissance de l'empereur Othon vint échouer ». — De ce lieu de naissance de la dynastie capétienne, Louis-le-Gros voulait faire la capitale de la France. Au début du XIV^e siècle, elle vit germer le monstre hybride de la monarchie anglo-française. Mais toutes les attaques qui, au cours des siècles, modifièrent les régimes, se sont brisées contre elle. « Clé de Paris », elle l'est restée jusqu'à nos jours. On n'en finirait pas si l'on voulait citer tous les grands faits historiques qui ont eu cette « bonne ville royale » pour théâtre.

Communément, Senlis est appelée « le séjour de prédilection de nos rois »; pourtant, le vague subsiste sur la désignation des souverains

(1) Le Parfait Prêlat (Histoire de la Vie et des miracles de St Pierre), 16-48, p. 601.

(2) Lettres historiques sur le Parlement de Paris.

(3) En application de l'ordonnance de Vincennes de 1374.

(4) Archives municipales, lettre de 1590 aux habitants de Senlis.

(5) Mémoire pour servir à l'histoire de Senlis, mss. de 1766.

qui l'ont fréquentée. Faut-il entendre que tous les rois y ont résidé, ou seulement certains d'entre eux ?

On avance des noms. Plusieurs de ceux que l'on croit des habitués (St Louis, par exemple) semblent avoir fait seulement de courtes apparitions; d'autres, au contraire, dont on ne parle pas, ont demeuré fréquemment ou longtemps. Quels sont donc les rois qui ont véritablement habité Senlis ? et comment peut-on le savoir ?

L'histoire générale permet de répondre en partie à cette question. On compte, en effet, à Senlis, l'avènement d'une dynastie, au moins trois signatures de traités de paix, une quinzaine de conciles, un certain nombre d'assemblées générales des grands royaumes de la plus haute importance, quelques mariages princiers, plusieurs réceptions de personnages illustres ou d'ambassadeurs, etc., etc. Ces faits sensationnels fournissent le nom des rois mis en cause sur place; mais, il est une autre source, encore plus abondante, celle des diplômes royaux datés de Senlis.

Voici ce que donne l'examen des différentes sources :

A. — ROIS MEROVINGIENS

La présence à Senlis des rois de la 1^{re} dynastie n'a pu être que périodique : ils ont dû fréquenter de préférence les deux villas suburbaines de Villevert et de Villemétrie.

Cependant, nous pouvons considérer, parmi eux, comme hôtes royaux certains :

— Clovis 1^{er}, dont la présence est affirmée par les actes de St Rieul (miracle de la dent et miracle de la porte);

— Childebert 1^{er}, qui fit entourer de murailles le sanctuaire construit par son père sur le tombeau de St Rieul.

De fortes présomptions existent également en faveur, sinon de Clovis 1^{er}, du moins :

— de Caribert 1^{er}, car St Léhard, évêque de Senlis, fut chargé par lui de conduire sa fille Berthe en Angleterre où elle devait épouser le roi de Cantorbéry;

— de Childebert II, à cause du partage, avec son oncle Gontran, de la Cité de Senlis, dont il entra en possession des deux tiers;

— de Clovis II dont la femme régente pendant son absence de France est à l'origine de la fondation de la vieille chapelle Ste Bathilde;

— de Clotaire III, fils du précédent, dont la mère Bathilde fut régente du royaume pendant trois ans de sa minorité.

Quant aux derniers mérovingiens, les rois fainéants par excellence, qui se traînaient en chariots dans leurs différentes métairies des bords de l'Oise, ils ne nous paraissent pas susceptibles de s'être fixés, même momentanément au château de Senlis.

B. — ROIS CAROLINGIENS

Avec les Carolingiens, un peu plus de lumière apparaît. Nous savons pertinemment par nos annalistes que Charlemagne vint souvent à Senlis où il logeait au Château et où il fonda, en 795, l'abbaye de Saint Remy dans le faubourg St Martin.

— Charles-le-Chauve fit de Senlis sa résidence principale. La plupart des événements de famille de ce règne — on pourrait dire tous — se déroulèrent dans notre ville. Il y signa de nombreux actes, y reçut l'ambassade du Calife de Cordoue (864), y tint un Concile national (873) y réunit les grands du royaume pour organiser la résistance contre les Normands (875). Sa trésorerie royale était à Senlis, où de plus il enfermait ses prisonniers de marque.

— La présence de son fils Louis-le-Bègue est signalée au moins par un diplôme de 878.

Nous ne savons rien en ce qui concerne Louis III et Charles II le Gros. Par contre, le roi Eudes fournit un diplôme de 890. Il partit de Senlis pour aller à la rencontre des Normands (« les Maures blancs »).

De Charles (III) le Simple et de Raoul, aucun indice jusqu'ici ne permet de dire s'ils ont ou non séjourné à Senlis. Du fait que Louis d'Outremer assigna en vain la ville on peut déduire qu'il n'y mit jamais les pieds. Sur Lothaire, rien. Mais le dernier carolingien, Louis V, qui « nihil fecit », décéda au château de Senlis, le 21 Mars 987, à la suite d'un accident de chasse (d'aucuns disent empoisonné par sa femme).

C. — ROIS CAPETIENS

Hugues Capet, comte de Paris et duc des Francs, habitait déjà Senlis avant d'être porté à la tête du Royaume de France.

Tous ses successeurs, sans aucune exception jusqu'à Henri II inclusivement, ont été plus ou moins longtemps les hôtes de Senlis. Tous y ont signé des actes royaux.

Ce fut la création du Présidial en 1551 qui cessa de faire de Senlis une résidence royale : le vieux palais des rois ayant été abandonné aux différentes juridictions stabilisées, les monarques, dès lors, n'eurent plus de gîte dans la ville; obligés de loger chez les autres, ils en vinrent à suspendre complètement leurs visites.

a. — Capétiens directs

On pourrait croire d'après la liste l'Afforty (1) que certains Capétiens directs ne sont jamais venus à Senlis. Le nom d'Henri 1^{er} n'y est pas mentionné. Pourtant, ce roi, en 1033, prit possession de la ville, entrée dans la conjuration de la reine Constance; en 1048, il y tint une cour plénière (placitum). On s'expliquerait mal d'ailleurs que l'affection si particulière d'Anne de Russie pour Senlis n'ait pas pris naissance lorsqu'elle résidait dans la ville même, du vivant de son mari.

On pourrait penser également que les monarques à court règne, les trois derniers Capétiens directs, n'ont pas eu le temps matériel de venir s'installer à Senlis. Il n'en est rien. Afforty nous signale un diplôme de 1315 de Louis X le Hutin. Pour les deux autres, il existe des preuves qu'il ne cite pas : Philippe-le-Long a rendu plusieurs ordonnances à Senlis, dont une en 1317, et Charles IV le Bel y a signé au moins un acte en 1322.

b. — Valois

Du côté des Valois, le désastre du début du règne et la longue captivité en Angleterre du roi Jean laissent présumer que ce monarque devait être exclu de nos hôtes royaux (silence des chroniqueurs, silence d'Afforty). Il logeait pourtant à Senlis en 1352 puisqu'on trouve de lui un diplôme de cette époque.

c. — Valois-Orléans

Louis XII, le « Père du Peuple », qui fit son entrée solennelle dans la ville en 1498, y a laissé un persistant souvenir que rappelaient sans cesse sa statue et celle de sa femme, au grand portail sud de la cathédrale.

d. — Valois-Orléans-Angoulême

Les deux derniers rois qui ont habité le château de Senlis et l'ont embellie sont François 1^{er} et son fils Henri II. Ce dernier céda la place aux magistrats. Les trois derniers Valois, François II, Charles IX, Henri III délaissèrent donc Senlis; ils constituent l'exception à la règle du « séjour de prédilection ».

e. — Bourbon

Henri IV reprit la tradition de ses ancêtres : de 1589 à 1596, il résida une douzaine de fois dans la vieille cité qu'il affectionnait particulièrement. Le château étant occupé, il descendait chez « Dame Martine », à l'Hôtel de la Treille-St-Père-Avit, à côté de St Maurice; là où

(1) Cf. Bin 3-4, 1948, p. 15.

l'Hôtel de Breda, qui en a pris la place, abrite aujourd'hui l'école des garçons.

Louis XIII, malgré l'absence de résidence royale, vint plusieurs fois à Senlis. Il y reçut, en 1634, l'envoyé du Danemark, et, en 1635, l'ambassade de Suède. On le logeait à l'Evêché. On doit le considérer comme le **dernier hôte royal**.

Louis XIV fit seulement son entrée solennelle en 1649. Il préférait demander l'hospitalité au site plus confortable de Chantilly.

Louis XV fut reçu solennellement au retour de la campagne de Flandre, en 1745. Autant que possible, il évitait Senlis dont les pavés secouaient désagréablement les carrosses des dames de sa cour.

Louis XVI se contenta de passer, en 1774, **sans aucune cérémonie**, sur son ordre formel.

En 1815, **Louis XVIII**, à son retour d'exil, après les Cent-Jours, fut logé **une seule nuit** chez Madame de Rainvilliers, veuve Roze, à l'ancien hôtel de la Subdélégation (l'actuelle maison Carter), place Lanavit. C'est le dernier roi qu'ait abrité Senlis.

Charles X, au retour de son sacre le 6 Juin 1825, a traversé cette ville qui avait vu naître la dynastie dont il était le dernier rejeton. Louis-Philippe fut reçu solennellement à Senlis le 28 Mars 1832, puis le 4 août suivant, lorsque la famille royale se rendit à Compiègne au mariage de la princesse Louise avec le roi des Belges.

Ce fut la dernière réception royale en cette ville qui en comptait tant.

Napoléon 1^{er} ne s'est jamais arrêté à Senlis. Il y passa seulement en coup de vent. Le 26 juin 1804, au relais du poste du faubourg St Martin, il subit la harangue de Boitel, faisant fonction de maire. Le 30 Mars 1810, on avait fait de grands préparatifs pour l'acclamer comme il convenait pendant sa traversée de la ville avec la nouvelle impératrice Marie-Louise; mais il était si pressé ce jour là qu'il laissa pantois sur la route cortèges et autorités avec leurs discours rentrés.

« Napoléon III et sa cour, qui tant de fois furent les hôtes de Compiègne, ne passèrent jamais par Senlis; et c'est l'un des rares souverains français dont nous ne trouvons pas le nom sur la liste si longue des réceptions officielles ». (1)

Ayant la preuve que Senlis a été le séjour de quelques rois Mérovingiens, de la moitié des Carolingiens, et de tous les Capétiens **sans aucune exception** jusqu'à Henri II inclus, auxquels il faut ajouter trois Bourbons, on peut se demander quels sont, parmi ces souverains, ceux qui l'ont le plus fréquentée. La réponse varie avec les auteurs; la plupart désignent Saint-Louis et Henri IV. Ce sont là citations faites un peu au hasard.

Aux 26 chartes royales datées de Senlis, que signale Afforty, si nous ajoutons les 37 que nous avons notées jusqu'à ce jour, si nous tenons compte des précisions fournies par les événements historiques et les événements locaux « datés », on peut sur ces données premières, dire que les hôtes les plus assidus de Senlis sont, par ordre, et du point de vue de la fréquence :

Charles-le-Chauve — Louis-le-Jeune — Henri IV — Charles V — Charles VI — Louis-le-Gros — Philippe-Auguste — Charles VII — Louis XI — Saint-Louis ne vient qu'au dixième rang, entre le groupe de Louis XIII et celui de Louis X le Hutin.

Du point de vue de la durée des séjours, à défaut de documentation, il semble qu'il faille attribuer la palme à Louis-le-Jeune et Charles VI. On pourrait mettre sur le même rang Louis-le-Gros, Philippe-Auguste et Charles V.

Parmi les habitués couronnés de Senlis, on distingue trois groupes dominants; ceux de : Charles-le-Chauve — Louis-le-Gros et ses successeurs immédiats — Charles V et ses successeurs immédiats. La raison de ces séjours prolongés apparaît assez clairement. Elle correspond à des périodes d'aménagement, ou plutôt de « modernisation »

(1) Louat, Histoire de la ville de Senlis, 1931, p. 94.

du Château royal. Il est probable que Charles-le-Chauve se contenta d'une installation assez sommaire dans le vieux palais du Prétoire romain, robuste et solide, encore en bon état de son temps. Les seuls grands travaux qui aient eu lieu depuis — et avant le XVII^e siècle — sont ceux de Louis-le-Gros qui reconstruisit, sur un mode nouveau, le « Louvre de Senlis », et ceux de Charles V qui en fit à peu près autant.

Il s'est passé pour les Rois ce qui se passe couramment dans les grands entreprises : le père crée et bâtit; le fils profite; les descendants dédaignent ou dilapident (1). Les modes changent avec les goûts; les installations périssent. On peut dire que les Rois sont venus à Senlis tant qu'il y trouvaient un gîte à eux, libre et à leur goût. Du jour où la « bonne ville » n'eut plus que ses vieux attraits, elle fut abandonnée... La désaffectation a toujours coïncidé avec le vieillissement du Château.

L'attrait particulier que Senlis exerçait sur les rois n'est pas dû seulement au bon air, à la proximité de Paris, au calme des habitants, à l'entourage de forêts, et autres avantages encore appréciés de nos jours. On remarque que ce sont surtout ceux dont la jeunesse s'était passée en grande partie à Senlis qui y sont revenus le plus fréquemment par la suite (2).

La vieille « Résidence principale » du Carolingien Charles-le-Chauve fut la ville par excellence des Capétiens. Les Bourbons, bien qu'ils aient pris leur essor à Senlis, sont aussi ceux qui la délaisserent le plus.

En résumé, plus de la moitié des Rois de France ont résidé à Senlis, où, comme l'a écrit Gérard de Nerval, « pendant plus de mille ans a battu le cœur de la France ». Peu de villes, Paris excepté, peuvent invoquer pareil titre d'honneur.

II^e GROUPE DE MAISONS SITUÉES PLACE DU PARVIS N. DAME et accolées au Châtel du Roy, par H. JOURNÉ

Les renseignements que nous avons pu nous procurer sur ces maisons, tant dans les vieux titres de propriété que dans les Archives ou dans Afforty, ne remontent guère au-delà du XV^e siècle. A cette époque, elles appartenaient encore à l'Hôtel-Dieu; mais nous ignorons à quelle date celui-ci en devint possesseur: probablement à l'époque où leur territoire fut détaché du Domaine royal (le Châtel du Roy), lequel venait primitivement, selon toute vraisemblance, border la grande Chaussée nord-sud de Senlis aboutissant à la Porte Saint-Rieul. Nous sommes portés à croire que cette séparation fut effectuée dans le courant du XIII^e siècle, époque où Saint-Louis amputa le vaste domaine royal. Un fait certain, c'est que dès le XIII^e siècle on trouve déjà mention de ces maisons accolées au mur d'enceinte du Château.

— Il faut en outre considérer que la faible largeur de la bande de terrain située entre la grande chaussée à l'est et la masse imposante de la Tour du Prétoire à l'ouest ne se prêtait guère à de vastes constructions.

— Quoi qu'il en soit, il est souvent question dans les archives de la Ville de ces immeubles aux noms caractéristiques, ceux de leurs enseignes, telles que le « l'Homme sauvage », le « Chef Saint-Jean », ou « la Salamandre ». Notons en passant que l'usage des enseignes de maisons n'apparaît guère avant le XV^e siècle, bien qu'auparavant certaines demeures aient déjà porté des noms.

1^o La première maison constitue la partie nord du n^o 3 actuel de la Rue de Villevert, attenant à la fois au Mur de la Cité et à la fausse porte St Rieul; la plus modeste du groupe, elle ne porta jamais d'enseigne; ce n'était pas, suivant l'ancien langage, un « hôtel » mais une « mesure ». Nous savons par Afforty qu'en 1540 sa propriétaire, Guillemette Le Sueur, veuve de Pierre Du Château, fut condamnée à payer

(1) Cas de Louis-le-Gros, Louis-le-Jeune, Philippe-Auguste, Louis VIII et St Louis; de Charles V, Charles VI, Charles VII et Louis XI.

(2) Philippe I^{er}, Louis-le-Jeune, Philippe-Auguste, Louis VII, Charles VI, etc.

à l'Hôtel-Dieu le surcens de 36 sols parisis qu'elle lui devait, sur sentence rendue par Jacques Méthelet, lieutenant du prévôt de Senlis.

Même sentence du Bailli de Senlis en 1574 contre Nicolas Le Sueur, marchand, et pour le même surcens dû à l'Hôtel-Dieu.

En 1590, elle passe aux mains du boulanger Jean Lhermitte, dont les descendants, enfants mineurs d'un Nicolas Lhermitte, étaient encore possesseurs en 1666.

2° **Maison dite de la Salamandre** (partie sud du n° 3 actuel). Le premier document à notre connaissance remonte à 1471, date à laquelle elle ne porte pas encore d'enseigne. C'est l'époque de sa vente par l'Hôtel-Dieu (à qui elle paiera un surcens de 26 sols parisis) lequel est encore propriétaire des 2 immeubles attenants. C'est sous François 1^{er} seulement qu'elle recevra le nom de la « Salamandre ».

En 1561, elle appartient à Massias de Blainville, esperonnier; puis en 1592 à Denis Le Mercier, marchand épiciier. Depuis rien ne signale la « Salamandre » à une particulière attention.

3° **Maison du Chef Saint-Jean** (n° 1 de la Rue de Villevert). Elle nous est signalée dès 1442 comme occupée par un sieur Aveline qui paie 25 sols de surcens à l'Hôtel-Dieu, actuel propriétaire, lequel possède également les 2 maisons de part et d'autre. Il n'est pas alors fait mention de l'enseigne qui n'apparaît que plus tard.

En 1464, par Jehan le Coqu, chaudronnier. — En 1478, par Jehan Mencion, chaussetier, puis par sa veuve. — Enfin en 1574, par Denis Pinot, boulanger et Antoine Bardeau, serrurier, et son existence se poursuit sans histoire jusqu'à nos jours.

4° **Maison de l'Homme Sauvage**. Elle constitue la majeure partie (Nord) de la Recette des Finances actuelle propriété de la Caisse d'Épargne, portant le n° 35 de la Rue du Châtel (n° 317 de la rue de la Constitution, sous la Révolution).

Cet immeuble a été constitué en réalité de deux maisons, le 25 Messidor An XI, par le citoyen Augustin-François Debray, demeurant à Senlis rue de Beauvais, l'une achetée, l'autre recueillie par lui comme seul héritier de sa tante Marie-Anne Debray.

La première (côté nord) provenait des héritiers Varlet et avait été acquise en 1773 de Joseph Leviez, menuisier à Ivilly. La seconde (côté sud) avait été acquise par le grand-père Louis Debray de divers héritiers parmi lesquels nous retrouvons, en ascendance, les Hamelin, les Popincourt, les de Saint-Leu, familles d'hommes de loi et de magistrats bien connues à Senlis.

Quant à la portion de maison attenante au nord à l'entrée du Château il en est question en 1664, date où elle est acquise par un certain Joël Boulart à qui l'avait cédée M^e Antoine Duquesne, Procureur du Roy à Senlis. Boulart y avait fait des « augmentations », « pour la rendre plus commode à l'Hôtellerie des 3 Pots d'Étain ». A la mort de Joël Boulart, les tuteurs de sa fille mineure vendent cette partie (comprenant salles, sallettes, étude, allée couverte, fournil et chambres), à Jacques Dathier, procureur au bailliage de Senlis, pour 2.300 livres, tout en gardant le locataire, M. Nicolas de Saint-Leu, notaire et procureur audit Senlis.

Au moment de la vente à Mme Debray, on relève que celle-ci prend à son compte les charges suivantes :

- a) « 6 sols 5 deniers de cens, pour la partie de la maison joignant la « porte du Château du Roy, envers le Chapitre de St Frambourg dont « ladite portion relève en roture; »
- b) « 8 sols 4 deniers de cens dont le surplus de la dite maison était tenu « envers le Chapitre N. Dame, dont il relève en censive, et faisant le « 1/3 des 28 sols de cens, dont les 2/3 sont dus sur la maison Leviez « (la maison côté nord), l'ensemble de ces deux portions formant « l'Homme Sauvage » divisé antérieurement; ainsi se trouvèrent réunis à nouveau les deux immeubles, momentanément séparés.

De la citation ci-dessus, il ressort encore que l'Homme Sauvage » étant dans la censive de N. Dame, la partie touchant à l'entrée du Château était dans la censive de St Frambourg.

L'immeuble ainsi reconstitué devait en 1834 être vendu par la femme et le fils d'Augustin-François Debray, propriétaire à Paris, 12, rue de Lancry, pour la somme de 7.000 frs à Augustin Victor Sallé, ancien avoué, juge de paix à Senlis. La veuve de ce dernier en devint propriétaire au décès de son mari en 1873; et ses enfants le revendirent en 1877 pour 22.000 frs à Mme Bruiet, née Fercot. Enfin les petits-enfants de cette dernière, ayant pour mandataire leur père, le D^r Dureau, de Senlis, le cédaient en 1900, pour la somme de 27.000 frs à Hyacinthe Martin, avoué à Senlis.

Terminons par une brève description de l'immeuble, profondément modifié au cours du XIX^e siècle, situé à l'emplacement de « l'Homme Sauvage » et tel qu'il « se poursuit et comporte » dans la désignation de l'acte de vente de 1900 :

Entrée par porte cochère

A gauche, dans la cour :

Principal corps de logis composé de :
Au rez-de-chaussée : cuisine, vestibule, antichambre, salle à manger, grand salon, petit salon. (A signaler que certains parquets sont à caissons, qu'une petite pièce est encore boisée, enfin qu'une autre a conservé son entourage de lit à colonnes). — En face la cuisine : cage d'escalier conduisant aux étages et aux combles. — Au 1^{er} étage : 2 grandes chambres et 2 petites chambres avec toilettes et lingerie. — Au 2^e étage : 3 chambres à coucher. — Grenier sur le tout.

A droite, dans la cour — autre bâtiment divisé :

Au rez-de-chaussée : en bûcher, remise, poulailler, écurie
Au 1^{er} étage : 2 chambres

Au fond de la cour : autre bâtiment avec :

Au rez-de-chaussée : un fournil, un bûcher. — Cour pavée, en partie plantée.

Le tout tenant, au nord « au mur de la Cité » (Tour du Prétoire) et à Mme Dupuis; à l'Est, à la rue et à la place du Parvis; au sud et à l'ouest, à M. Turquet.

Depuis, cet immeuble a subi les aménagements adaptés à sa nouvelle destination administrative. Toutefois l'extérieur en a gardé son aspect du XVII^e siècle, tandis qu'à l'intérieur on retrouve des dispositions remontant à Louis XVI ou au 1^{er} Empire.

Et s'il nous est possible d'anticiper sur l'avenir plus ou moins proche, cherchons à imaginer l'aspect de ce coin chargé d'histoire de notre Ville, lorsque sera réalisé le projet d'aménagement du site formé par l'ensemble unique de la Cathédrale, de la Tour du Prétoire, des ruines du Châtel du Roy, du Prieuré St Maurice, avec le Mur de la Cité, comme fond de décor; lorsque sera dégagée la noble perspective allant de la Cathédrale à la Fausse Porte St Maurice, à travers un parc de verdure reconstitué sur l'emplacement où s'élevait dès le 1^{er} siècle de notre ère le Prétoire romain.

Souhaitons ardemment le retour à brève échéance des temps fortunés qui permettront la réalisation d'un tel projet, grâce auquel Senlis sera devenue de plus en plus la Cité d'Art et de Souvenirs, Joyaux de l'Île-de-France ! (1)

III° LA LIMITE EST DU CHATEAU par G. MATHERAT

L'étude de M. Journé sur les maisons situées en face du grand portail de la Cathédrale soulève la question de la limite Est du Château, inconnue entre la porte fortifiée et la tour du Prétoire.

Notre regretté confrère Demol s'était attaché à ce problème qui fut

(1) Nous adressons nos plus vifs remerciements, d'une part, à M. le Maire, Président du Conseil d'Administration et à M. Rousselin, l'aimable Directeur de la Caisse d'épargne de Senlis, qui ont bien voulu nous confier pour recherches les archives en leur possession; d'autre part, à M. le Receveur des Finances et aux dirigeants de la Recette de Senlis, pour avoir facilité nos investigations sur place.

un de ses derniers travaux; la mort ne lui a pas permis de l'achever. Pour aider les chercheurs à continuer son œuvre, nous croyons utile d'exposer les résultats acquis.

Le grand mur actuel qui sépare la propriété du « Vieux-Château » de la Recette des Finances est moderne, sans qu'on sache à quelle date il a été construit. Il prolonge l'alignement de la façade interne d'un ancien pavillon du Château contigu à la porte. Ce pavillon, démembré de la propriété à un époque indéterminée y laissa comme servitude au moins jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, deux fenêtres superposées; on peut voir encore les vestiges de celle du rez-de-chaussée sur le reste de sa façade en pierres de taille.

Dans les deux étages supérieurs de la porte fortifiée, on rencontre des passages condamnés montrant que celle-ci communiquait jadis avec des bâtiments dirigés vers la tour du Prétoire et dont faisait partie le pavillon. Il existait donc bien un corps de logis sur cette face du château; mais le corps de logis ne longeait pas la « chaussée du Roi » (aujourd'hui Rue du Châtel et Rue de Villevert), puisque dès le XIII^e siècle on trouve mention de maisons accolées qui sont à l'origine des hôtels dont on vient de vous parler.

La maison d'habitation, réservée aujourd'hui au logement du Receveur des Finances, au tournant de la Rue du Châtel, a été formée jadis de deux maisons attenantes, formant angle, de superficie sensiblement égales, mais bâties sur des fonds différents: l'une, celle qui longe le chemin d'accès du Château, était dans la censive du chapitre St Frambourg; l'autre, plus haut, mouvait du chapitre Notre Dame.

Toutes deux, dotées d'études, constituaient des demeures à l'usage de gens de lois: au XVII^e siècle, on y rencontrait, porte-à-porte, deux notaires, M^e de St Leu, au sud; M^e Méthelet, au nord.

La première fut rattachée, quelque temps avant 1640, à l'Hostellerie des Trois Pots. Le maître d'alors lui fit subir de sérieuses transformations (peut-être est-ce lui qui lui donna son aspect extérieur actuel: on comprendrait ainsi la similitude d'architecture que présentent, il n'y a pas si longtemps, les deux édifices). Elle avait pour cuisine la salle basse du pavillon à fenêtres, mentionné plus haut, ce qui indique une extension vers l'ouest au détriment du château (l'accroissement est antérieur à la reconstruction; on ne peut le situer après l'époque Louis XIII). Il se pourrait que cette maison ait remplacé l'une des deux tours qui, selon certains, encadraient la porte fortifiée. Son entrée était rue du Châtel; une fenêtre l'a remplacée.

La maison d'à côté, démembrément de l'« Hôtel de l'Homme Sauvage », a subi en arrière et à la même époque une extension analogue à celle de la précédente. On sait qu'elle a récupéré depuis ce qu'elle avait autrefois perdu en terrain, sinon en bâtiments, car une solution de continuité persiste entre le logement et les bureaux de la Recette des Finances.

Enfin, à l'intérieur de la propriété Turquet de la Boisserie, les fouilles ont montré que le corps de logis qui fermait le quadrilatère du château, depuis la porte fortifiée jusqu'à la tour du Prétoire, ne dépassait pas la limite moderne.

Devant ces données, on est obligé d'admettre que la limite du château, devant Notre-Dame, était autrefois comprise entre le mur de clôture actuel et la rue. Elle coupait donc, dans toute sa longueur, l'immeuble des Finances. Mais quelle était sa position exacte ?

Aucun texte, aucun plan, aucun indice extérieur, ne sont là pour la préciser.

Ne pouvant reconnaître en surface l'emplacement de cette limite disparue, M. Demol avait cherché à la déterminer en profondeur par l'étude du sous-sol des maisons.

Il résulte de ses travaux que le mur extérieur du Château, partant de l'angle externe de la porte, allait rejoindre par une ligne brisée à deux côtés, dont un court, l'angle correspondant du premier contrefort Est de la face Sud de la tour du Prétoire. La limite cherchée coïnciderait ainsi avec l'alignement (côté cour) de la maison d'habitation de la Recette des Finances; en d'autres termes, le mur de fond des bâtiments qui constituent celle-ci aurait utilisé le mur de façade antérieure du

corps de logis oriental du château dont l'emplacement serait occupé maintenant par des cours.

Les anciennes caves, en bordure de rue, ne dépassent pas, en effet, à l'ouest, une certaine ligne fixe, qui fait ressortir l'accrolement des maisons primitives au mur du château, contre lequel s'est heurté le creusement. De plus, un couloir souterrain relie, parallèlement à cette ligne, deux des caves; il représente l'union des deux maisons qui ont formé, à une époque donnée, l'Hôtel de l'Homme Sauvage; l'une de ces caves, en partie comblée et inaccessible, sous les bureaux des Finances, répond à la partie Nord (ex-maison Varlet); l'autre, à la partie Sud (ex-étude Méthelet). La première est ogivale; la seconde, en berceau.

Nous devons remarquer que les différences de censes, fournies par les actes, apparaissent avec force dans les caves.

« L'Homme Sauvage », en la censive de Notre-Dame, non seulement avait ses caves reliées par un boyau, mais celles-ci étaient reliées au cloître Notre-Dame par un passage souterrain dont l'entrée se trouve au fond de la première cave en berceau. Ceci laisserait supposer que l'Hôtel a pu être, pendant un certain temps, une dépendance du Cloître ou la demeure de quelque dignitaire du Chapitre.

La maison voisine, dans la censive de St Frambourg, a des caves en plein cintre, tout à fait différentes; un gros mur les sépare des précédentes; leurs arcs ne sont pas bandés dans le même sens.

A l'appui du tracé de la limite Est du Château, que souligne le plan des caves des maisons donnant sur la rue du Châtel, vient s'ajouter une autre observation.

M. Demol avait remarqué à l'intérieur d'un petit bâtiment, édifié en appentis contre la porte du château, qu'une partie du mur de la maison, construite sur le terrain de St Frambourg (ex-étude de St-Leu), était près du sol, en pierres de taille, et non en moellons comme le reste. Il appartient au même appareil que celui du gros mur de la porte avec lequel il se raccorde parfaitement, près d'une large baie aveugle qu'on y trouve. L'angle de ces deux éléments est le même que celui déterminé par l'étude des caves. On serait donc là en présence des derniers vestiges du mur de la façade du Château qui regardait la Cathédrale.

IV^e UNE MYSTIQUE SENLISIENNE AU XVII^e SIÈCLE : MADELEINE VIGNERON, TERTIAIRE MINIME, par le Dr René BENARD

Le Dr Bénard a analysé avec esprit un volumineux ouvrage de 638 pages, publié à Paris en 1678 puis réédité en 1689, sous le titre: « La vie et la conduite spirituelle de Mlle Madeleine Vigneron, suivant les Mémoires qu'elle a laissés. » Celle-ci, arrière-petite-fille de Pierre Méthelet (qui eut 874 descendants en 75 ans), naquit le 16 septembre 1628 à Senlis, où son père était procureur au Baillage et notaire royal. « Les affections et les maladies, écrit-elle, ont été ma plus grande nourriture... » Elle nous décrit en effet dans la 1^{re} partie du livre, son existence malade, entremêlée de nombreux rêves mystiques, jusqu'à l'âge de 25 ans.

En 1653, son père s'étant fixé à Paris et ne désirant pas que sa fille se fasse religieuse, elle se fit agréger à l'Ordre des Minimés en qualité de Tertiaire de St François de Paule. A partir de 1654, sur les indications de son confesseur, elle nota par écrit « ce qui lui arrivait d'extraordinaire... ». Les 2^e et 3^e parties de l'ouvrage comprennent 350 pages empreintes de la plus haute mysticité, à propos des « grâces qu'elle a reçues de Dieu depuis l'âge de 25 ans » jusqu'à ce qu'elle mourut phthisique en 1667.

La dernière partie de 177 pages est constituée par 77 lettres écrites à son directeur de conscience pendant les deux dernières années de son existence.

La lecture de cet ouvrage est d'un intérêt exceptionnel pour les personnes versées dans la mystique, du domaine de laquelle relèvent les épanchements, les confessions et les visions que relate Madeleine Vigneron...

REPORT DES COMPTES RENDUS DES COMMUNICATIONS
DES SEANCES PRECEDENTES

L'ÉGLISE SAINT-HILAIRE DE SENLIS (fin), par le D^r R. BENARD
(communication faite à la Séance du 14 Mars 1948 — Bulletin n° 3)

La circonscription paroissiale de cette Eglise est des plus curieuses. Elle comporte bien les maisons de la rue St Hilaire, dans le voisinage immédiat de l'Eglise, comme celles portant pour enseigne le Jason, le Faisan, la Croix d'or, le Panier Vert, etc. Mais la moitié des maisons qui en dépendent est dispersée en 3 îlots principaux au Sud, à l'Ouest et à l'Est de la Ville.

L'îlot le plus important est situé au voisinage de la Poterne, de la Tournelle St Vincent et rue du Pied-de-Bœuf. Un autre groupe existe au bas de la rue de Paris, près de la porte; on y trouve les hôtels du Chapeau Rouge, de l'Image Saint-Louis, du Miroir. Un second îlot se situe près la porte Bellon et dans la rue St-Yves-à-l'Argent. Enfin un troisième îlot se trouve à l'opposé, vers l'Ouest, composé de quelques maisons près de la Place de Creil ou du Pilon. On cherche en vain les raisons de cette topographie insolite.

Quoi qu'il en soit, le territoire paroissial de St Hilaire était de beaucoup le plus exigü des huit paroisses de la Ville; cela ressort du nombre d'Actes religieux consignés annuellement dans chacune de celles-ci. Alors qu'à St Aignan, paroisse la plus peuplée, ce nombre atteint 120 par an — il est de 100 environ à St Pierre et St Rieul, de 60 à 80 à Ste Geneviève, Notre-Dame ou St Martin — il tombe à une moyenne annuelle de 16 à St Hilaire pour la période de 1608 à 1703, avec environ 8 naissances et 2 à 5 décès.

Par ailleurs l'église était caduque, le presbytère en ruines, et les revenus n'en excédaient pas 110 livres. Le nombre des paroissiens se trouvait réduit à 32 !

C'est dans ces conditions que, le 30 novembre 1705, la Ville décidait en principe la suppression que l'Evêque prononçait en 1706 en l'unissant à la Paroisse St Pierre. La croix du clocher, descendue en 1707, fut vendue et hissée sur Ste Geneviève. Quant aux 3 cloches, baptisées en 1606, elles furent vendues au curé de Lamorlaye. Mais ce n'est qu'en 1711 que fut désaffectée et démolie l'Eglise.

Nous ne possédons pas de textes relatant dans quelles conditions fut effectuée cette « Profanation liturgique »; il est cependant certain qu'elle eut lieu. Il y a tout lieu de penser qu'elle fut faite suivant les rites codifiés par St Charles Borromée au 4^e concile de Milan (en application des règles générales édictées par le concile de Trente), rites que l'Evêque François, cardinal de la Rochefoucauld, avait rendu obligatoires pour son propre diocèse de Senlis.

Faute d'une relation détaillée de ce qui s'est passé à St Hilaire, force est de se contenter de cette brève mention d'Afforty (T. III - p. 1242) : « Les 10 et 12 mars 1711, on a commencé à détruire et démolir l'église « St Hilaire, après la translation des ossements à St Pierre ».

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE de la séance du 11 Avril 1948 (Suite)
(Bulletin n° 3-4, Avril 1948, page 28)

VII. — **Le trésor protestant de Bufosse, à Verneuil**

Au cours des labours de mai 1943, dans un champ du terroir de Bufosse, commune de Verneuil, le soc d'une charrue rencontra un pot de terre qu'elle mit en miettes. De ce choc jaillit, non pas une étincelle, mais une pluie de pièces d'or et d'argent, aussitôt ramassées par les heureux inventeurs, en l'espèce deux ouvriers agricoles d'une ferme voisine.

Il y avait là toute une petite fortune dont on ne put jamais connaître la valeur (une seule de ces pièces, nous disait-on, récemment, avait été échangée, à l'époque, contre cinq beaux billets de mille). Le magot, vous le pensez-bien, s'était « évanoui » aussi vite qu'il avait surgi, et nous n'en connaîtrions même pas la nature si un habitant de Verneuil n'avait pris la sage précaution de collectionner, sur le champ, quelques spécimens des monnaies trouvées.

C'étaient :

— un petit écu d'argent à l'effigie de Henri IV, — un double louis d'or à l'effigie de Louis XIII, — un petit écu d'argent à l'effigie de Louis XIV, et une pièce d'argent espagnole.

D'après les renseignements obtenus dans le pays, il semble que le trésor se composait exclusivement de pièces françaises et étrangères (ces dernières prises pour des monnaies plus anciennes).

L'écu de Louis XIV, étant à fleur de coin, a été frappé peu de temps avant l'enfouissement. On peut en déduire que le trésor fut caché, à l'époque de la Révocation de l'Edit de Nantes, par un huguenot obligé de quitter la région. On sait, en effet, qu'il y avait beaucoup de protestants à Verneuil et dans les lieux voisins. « Ces communes, dit Graves (1), éprouvèrent un grand dommage par la Révocation de l'Edit de Nantes; les religionnaires qui, la plupart, exerçaient des professions utiles se retirèrent en Hollande, emportant ainsi avec eux l'industrie du pays ».

Le pot au trésor, absolument seul, gisait, à faible profondeur, dans la terre sablonneuse, loin de tous vestiges de constructions, entre l'Oise et la route de Creil à Pont-Sainte-Maxence, sur un axe déterminé par le clocher de Rieux et par un grand poirier que l'on trouve à droite du chemin, avant d'arriver à la ferme de Montbuisson — non loin d'une petite mare et au Nord-Ouest de celle-ci.

Le terrain où a eu lieu la découverte devait faire partie autrefois d'une propriété dont la maison d'habitation se trouvait au Sud de la route, à la lisière du bois, derrière le grand poirier. Là existaient jadis des ruines de bâtiments, appelées « La ferme démolie »; on n'en voit plus que des vestiges de murs recouverts par la végétation. C'était la ferme de Bufosse, encore indiquée sur le Plan de l'Intendance de 1779 (2). Elle dut être abandonnée après le départ des protestants qui l'exploitaient. La tradition locale y situait effectivement l'existence d'un trésor caché (3) : — le trésor était, non pas dans les ruines, mais, en avant d'elles, de l'autre côté de la route.

Des repères visuels éloignés devaient, en l'absence de tout signe, permettre aux possesseurs de retrouver leur cachette isolée en plein champ : ce n'est certainement pas le hasard qui l'a située à l'intersection de deux lignes dont l'une allait de « la Ferme démolie » au clocher de Rieux et l'autre, du clocher de Nogent à la ferme de Montbuisson.

Les malheureux émigrés français du XVII^e siècle, en confiant au sol la garde de leur petite fortune, avant d'abandonner le foyer, pensaient certainement que des jours meilleurs leur permettraient de rentrer en sa possession; — les descendants hollandais de la famille proscrite ne se doutent guère que ce trésor a été dilapidé par des mains étrangères.

VIII. — **Site gallo-romain de Bufosse**

L'exploitation agricole de Bufosse, abandonnée par les protestants lors de la Révocation de l'Edit de Nantes, remontait à une époque des plus reculées.

En effet, en face de « la Ferme démolie », parallèlement à elle, dans une position à peu près symétrique par rapport à l'emplacement du trésor, d'épaisses substructions antiques, indiquées par un exhaussement du sol de la plaine, gênent considérablement les travaux des champs. On les fait sauter, chaque année, un peu plus. Leurs débris, mélangés de morceaux de tuiles à rebords et de tessons sans nombre, s'éparpillent sur les terres labourées d'alentour.

Les fragments de poterie sigillée montrent, dès l'abord, qu'on est en présence de traces de l'occupation romaine : on peut se trouver, vraisemblablement, devant les vestiges d'une *villa rustica* des bords de l'Oise, — qui pourrait être l'ancêtre de la ferme de Bufosse, remontée plus haut, dans une position moins découverte. La trace du grand mur de fond des bâtiments principaux forme crête : elle sert encore de limite aux parcelles en culture.

(1) Précis statistique du Canton de Pont, p. 114.

(2) Aux Archives départementales de Beauvais.

(3) Mme Plarière, originaire de Verneuil, a eu l'amabilité de nous fournir ce renseignement qu'elle tient de ses ancêtres.

SEANCE DU 20 JUIN 1948

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR RENÉ BÉNARD, PRÉSIDENT

Admissions : Madame Lebon (Mme et M. Lanier).

Décès : Nous avons le vif regret d'annoncer le décès de M. Laurain, ex-archiviste du Département de la Mayenne, un de nos plus anciens et fidèles sociétaires.

1° LES ARBALETRIERS ET ARQUEBUSIERS DE SENLIS, par G. LANIER

Louis-Nicolas Seguin, Chanoine de l'église de Senlis en 1775, a laissé un manuscrit qui est un extrait des Registres du noble jeu de l'Arbalète et Arquebuse de la ville de Senlis depuis l'an 1408. Il existait autrefois à Senlis quatre Compagnies de jeux d'armes de guerre :

- 1) la Compagnie des Arbalétriers et Arquebusiers ou jeu de l'Arbalète.
- 2) les Royalistes fusilliers de la Compagnie du gouvernement.
- 3) la Compagnie du jeu d'Arc.
- 4) la Compagnie de l'Arquebuse Royale.

C'est de la première que nous allons nous occuper.

Statuts, Ordonnances, Règlements. — La Compagnie de l'Arbalète comportait quatre officiers du jeu : le Capitaine Roy, le Connétable, le Capitaine Enseigne et le Prévost. Il y avait de plus un clerc du jeu et un concierge. Les règlements étaient très stricts.

Serment : Frère, tu jures par ta foi et serment de ton corps sur le sel, sur le pain et le vin et sur l'Arbalète, laquelle figure la croix de notre Seigneur Jésus Christ.

Règlement : « Tu ne jureras Dieu et autre serment et, chaque fois que tu jureras, tu paieras l'amende de 1 denier à mettre à la boîte.

Tu ne parleras sur homme ni sur femme mot qui soit deshonnête dessous la ceinture.

Tu aimeras tous ceux qui sont de ton serment; tu leur porteras honneur et révérence.

Tu seras tenu de convoyer le roi et autres chevaliers jusqu'au lieu où ils iront boire après parties jouées. Tu seras tenu de contribuer aux réparations. Aucun ne pourra s'asseoir sur la chaise du roi à peine de 1 denier parisis d'amende. En fréquentant le jeu entre deux buttes, nul ne nommera le diable sous peine d'amende ».

En 1568 le registre fait mention de la réception des chevaliers. Les droits de réception ont varié et augmenté proportionnellement à la valeur de l'argent. Il en coûtait 25 sols tournois en 1568, 2 écus 1/2 en 1578, 3 écus en 1602. Malgré la rigueur des statuts, il y avait quelque fois des incidents. En 1644 les ordonnances où était inséré le secret du jeu se trouvaient placées en un tableau de bois avec verrou et cadenas en la chambre du jeu. Or le cadenas fut rompu, les ordonnances copiées, et lecture en fut faite par toute la ville en dérision du jeu. Pour maintenir l'honneur des chevaliers, plainte fut portée à M. le Bailly de Senlis. En 1635, un chevalier encourt une amende de 60 sols parisis pour querelle. En 1651, deux chevaliers en viennent aux mains; on leur inflige à chacun 8 sols parisis d'amende.

Sur les buttes étaient posés des cercles en fer qui avaient 10 pouces 1/2 de circonférence; 3 1/2 de diamètre, une hauteur de 6 lignes, une épaisseur de 2 lignes du côté de la circonférence intérieure où sont les pointes de longueur et grosseur compétente pour tenir les dits cercles.

Forme et manière de faire le Roi. — Il est coutume de faire tous les ans un Roy à la Trinité. Il faut que celui qui veut être roi fasse et mette franchement quatre coups dans les cercles. Le roi sera tenu de donner pour sa bienvenue quelques joyaux. Il sera tenu de payer aux chevaliers le 1^{er} jour de Mai un jambon.

On renouvela les règlements en 1578. Tous les chevaliers tirant seront tenus d'avoir leurs chausses bien attachées tout à l'entour d'aiguil-

lettes au pourpoint lacé boutonné, la ceinture dessus icelui, les jarretières liées, et se tenir honnestement habillé. Le titre de capitaine roi semble avoir été très prisé des chevaliers; aussi lorsque l'on faisait le dit Capitaine, il s'élevait quelquefois des contestations. Les coups litigieux étaient examinés par chacun des chevaliers pour en faire séparément leur rapport en la chambre du jeu. Pour tirer le jour où l'on faisait le Roi, les chevaliers devaient payer une somme déterminée par le Règlement : 60 sols en 1681, qui donnait droit au tir et au souper. On déposait entre les mains du Capitaine Roi la couronne d'argent appelée grande couronne, la petite couronne d'argent doré, un St Sébastien d'argent et les chartes et privilèges du jeu. On lui remettait aussi la clef de la boîte (la caisse).

Manière de faire le connétable. — Il est coutume de faire tous les ans le premier jour de Mai un Connétable. Celui qui abat le geai ce jour est connétable pour l'année. Il doit pour le souper une « fraisse » de veau. Le Connétable a le gouvernement du jeu. Il était en réalité le second officier du jeu. L'oiseau se tirait ordinairement sur un arbre de la fontaine St Rieul. En 1603, il fut tiré sur l'arbre de St Lazare, le geai n'ayant pu être placé sur les arbres de Villevert. En 1720, le geai fut tiré à la butte et posé vis-à-vis le noir.

Le Prévost. — Le Prévost était le receveur et en quelque sorte l'administrateur de la Confrérie dont nous parlerons plus loin. Il était également receveur des deniers du jeu et des cotisations. Il avait la garde de la boîte dont le Capitaine avait la clef.

Capitaine Enseigne. — En 1602, il a été proposé élection d'un chevalier pour porter l'enseigne de la compagnie et guidon quand on va aux champs. Celui qui sera nommé pourra céder la dite charge. Le capitaine Enseigne devra verser caution pour l'Enseigne et guidon qui lui seront baillés. En 1602, la charge fut adjugée à M^e Adam Gulen pour la somme de 7 livres 20 sols tournois. En 1720 la charge était mise à l'enchère. L'adjudicataire devait faire à ses dépens l'Enseigne de taffetas blanc sur laquelle se trouvaient les armes du roi, du gouverneur de la ville et du jeu qui sont une arbalète et une arquebuse croisées; d'un côté un St Sébastien, de l'autre une Ste Barbe.

Empereur. — Le 26 Juillet 1609 fut convenu que celui qui sera roi du jeu pendant trois ans consécutifs sera appelé Empereur, et exempt de toute charge. Ce statut n'a pas eu son exécution.

Clerc du jeu. — Le marqueur du jeu était d'abord appelé valet de la confrérie, puis sergent de la confrérie, et enfin clerc du jeu. Le clerc du jeu était chargé de l'entretien des buttes et dès le début il était en même temps chevalier. Plus tard il fut concierge du jeu.

L'Arquebuse. — Ce n'est qu'en 1565 qu'il est fait mention pour la première fois au registre du jeu de l'Arquebuse. On faisait un capitaine et un lieutenant de l'Arquebuse sans qu'il soit fait mention de la façon dont se faisait ces officiers. C'est dans le fossé de la porte St Rieul tirant vers l'éperon du champ du Marché que se tirait l'Arquebuse.

Privilèges. — C'est Henri III qui accorda pour la première fois en 1577 des privilèges au Capitaine roi, consistant en exemption de toutes tailles et impôts en la ville et ses faubourgs. — Mais pour les obtenir, il fallait payer. Il en coûtait la somme de huit vingt cinq livres 9 sols 4 deniers. Ces privilèges furent confirmés par Henri IV le 17 Juillet 1609.

Jardins et bâtiments du jeu. — Les jardins et bâtiments du jeu avaient été cédés aux chevaliers par les gouverneur et commune de Senlis, en reconnaissance des services rendus par eux durant les guerres. Ainsi a été concédé en 1611 le fossé y attenant pour tirer à l'Arquebuse. En 1538, il est dit que les chevaliers payaient alors le loyer du lieu où ils tiraient. Il y avait un concierge du Jeu accepté à la condition de servir les chevaliers sans prétendre aucun gage, sinon les droits des prix à l'ordinaire. En octobre 1749, les échevins leur demandent les titres en vertu desquels ils jouissaient du jeu de l'Arbalète. Ils ne purent produire ces titres, mais, en 1753, il leur fut donné par les officiers municipaux certificat qu'ils ont toujours joui du bastion de la porte St Rieul et bâtiments y attenant allant jusqu'au fossé qui joint le rempart con-

duisant au Montauban, sans rendre aucune redevance à la ville en raison des services rendus quand la ville était assiégée par les ennemis de sa Majesté.

Arrêts du jeu. — D'après le Registre, on est en droit de supposer qu'à dater de 1408 il y eut cessation du jeu pendant près d'un siècle. Pendant les guerres et les sièges, le jeu fut aussi interrompu. Mais à dater de 1720 il reprit régulièrement.

Prix généraux. — Au mois d'août 1568, les roi et arbalétriers de la ville de Meaux sont venus à Senlis pour jouer à trois parties six écus d'or sol. En 1575 ce sont les chevaliers de l'Arbalète de Paris qui ont été invités avec ceux de Meaux, Crépy, la Ferté-Milon, Beauvais, Compiègne, Dammartin; 81 chevaliers ont participé au jeu. En 1605, 190 chevaliers concouraient à Senlis pour un prix de 1472 livres. En Juin 1665, le prix général se tenait à Compiègne. Senlis reçut le bouquet.

Confrérie de St Sébastien. — La confrérie de St Sébastien fut établie le 6 Février 1408 en la chapelle de St Jean l'Évangéliste de St Frambourg, par l'ordonnance de cinq confrères. Elle était composée tant de chevaliers du jeu de l'Arbalète que d'autres personnes, tant laïques qu'ecclesiastiques et même de femmes. Un règlement très strict réglait le fonctionnement de la dite confrérie. Nombre de messes à faire durant l'année. Paiement pour entrer au serment des confrères, dispositions en cas de décès de l'un des confrères, dons faits à la confrérie, tout est minutieusement porté au registre. Le service en la chapelle de St Sébastien de St Frambourg se faisait avec un certain appareil. Il était assuré par trois chanoines ordinairement chevaliers. On faisait venir pour la messe le Maître et les enfants de chœur de la Cathédrale. On allait à ce service en corps avec tambour et fifre.

La Compagnie de l'Arbalète et Arquebuse est la plus ancienne de toutes les compagnies de jeux d'armes de guerre. Elle était essentiellement bourgeoise. Jusqu'en 1609, elle comportait des membres appartenant à toutes les classes de la société; mais à partir de cette date, le clerc du jeu ne fut plus pris parmi les chevaliers; le chanoine Seguin le constata avec satisfaction. Sans doute qu'alors la manière de penser commençait à être différente et on aura fait la réflexion que le valet d'une Compagnie ne devait pas avoir une qualité égale à ceux dont il était le gagiste et le domestique. En cette année le clerc fut revêtu d'une livrée.

II^e LA POSTE AUX LETTRES SOUS L'ANCIEN REGIME, par le D^r BÉNARD

Le D^r Bénard fait remarquer que son étude offre un intérêt régional par la répercussion que l'institution de la Poste aux Lettres eût sur le renouvellement du sang des familles ancestrales: en effet, jusqu'aux environs de 1750, nos ancêtres prenaient femme à peu près uniquement dans leur paroisse; la Poste aux Lettres supprima progressivement l'isolement des paroisses.

Louis XI est le véritable fondateur de la Poste aux Lettres par l'établissement de relais fixes et par la création des « chevaucheurs de l'Ecurie du Roy », lesquels parcouraient, de jour comme de nuit, les routes du Royaume. Jusqu'au règne de Louis XI, la Poste servait uniquement aux courriers personnels du Roy; c'est seulement à partir de 1479 que les particuliers purent l'utiliser, mais avec l'obligation de laisser les plis ouverts pour des raisons de police intérieure. En 1576, des heures régulières de départ et d'arrivée des courriers sont établies.

Louis XIII, en 1622, réorganisait complètement la Poste royale en instituant des bureaux de réception et de distribution, et en créant la perception de taxes variables suivant les zones et les distances parcourues. Louvois établit la Ferme générale des Postes qui dura de 1672 jusqu'à la Révolution; la Poste comptait alors environ 1300 bureaux, 3.000 relais dirigés par un « Chevaucheur de l'Ecurie du Roy tenant la Poste » ou, plus simplement, « Maître de Poste ». Le service comprenait 12.000 personnes sur l'ensemble du territoire.

Le D^r Bénard signale aux sociétaires intéressés par cette question qu'elles peuvent consulter avec fruit, à la Bibliothèque Nationale, les volumes à la cote 4^e L c⁵ 83 [76], intitulés « Ministère des P.T.T. — Bulletins d'information, de documentation et de statistique » — Années 1934 et suivantes. — Articles de M. Eugène Vaillé.

REPORT DE MEMOIRE (Séance du 14 Octobre 1943)

LES ANCIENNES FORTIFICATIONS DE SENLIS, par G. MATHERAT AVANT-PROPOS (suite) (1)

Survivance. — Grâce à une aussi providentielle lassitude, nous pouvons donc parcourir encore et contempler les derniers remparts de Senlis, depuis le Bastion de la Porte-aux-ânes, dit à tort du Montauban, jusqu'à la Porte Bellon. Ce n'est déjà pas mal. Mais on retrouve aussi des vestiges, qui ne sont point à dédaigner, au Nord de la ville, notamment: derrière la gendarmerie, où le contre-mur interne continue à délimiter ce qui fut jadis le Cimetière St Pierre; puis une fraction notable entre la rue St Pierre et la rue de Villevert; sans compter les vestiges de fossés, escarpes et contrescarpes qui subsistent dans les propriétés particulières. Sur le Boulevard Pasteur, le long de la Clinique St Joseph, on a pu, à la suite des bombardements de la dernière-guerre, se rendre compte, par une large brèche du mur, des dimensions impressionnantes du fossé: en cet endroit, au lieu de le combler, on l'avait utilisé pour des constructions; plus loin, dans les jardins, sa dépression reste fortement accusée.

Abandon et ruine. — Les remparts de Senlis, ayant servi, pour la dernière fois, sous Henri IV, furent abandonnés à partir de 1636, date des dernières réparations. La ville en avait la charge; elle s'efforça d'en tirer un maigre parti en louant, sur eux, tout ce qu'elle put. De là date leur déchéance, accrue du fait que Senlis n'était pas comprise dans le plan de fortification de Vauban.

Le XVIII^e siècle, ennemi des vieilles choses, ne semble pas avoir eu un très grand respect pour ce Domaine de l'Etat, imprescriptible et inaliénable, abandonné, seulement en 1786, par le Roi à la Ville qui aurait pu enfin en disposer librement si n'était survenu 1789 avec des velléités de rétablir l'enceinte et l'amorce de nouveaux travaux. Il fallut attendre l'époque de la Restauration pour voir réaliser le rêve des Senlisiens. Chose curieuse, à la veille de ce grand jour, en 1817, on fit encore des réparations à ces remparts abhorrés. Rassurons-nous; il ne s'agissait plus de travaux militaires; l'enceinte, depuis longtemps déjà, servait seulement de limite d'octroi — limite un tantinet fictive malgré sa majesté, car les nombreuses brèches n'arrêtaient plus les fraudeurs.

PREMIERE PARTIE

LES FORTIFICATIONS MODERNES

Avant de remonter par synthèse dans un lointain passé, prenons donc les fortifications de Senlis telles qu'elles étaient à leur apogée, c'est-à-dire à la fin du XVI^e siècle, et telles qu'on peut facilement les suivre sur le plan cadastral à l'aide des documents du temps.

Tracé. — Vous en connaissez le tracé dans ses grandes lignes: d'abord celui qu'il est possible de parcourir; ensuite celui qui longe intérieurement les Boulevards actuels, établis, en général sur la contrescarpe du fossé disparu.

Vous avez tous lu, dans les Monographies de Senlis, la description plus ou moins développée des remparts: — il suffit d'attirer votre attention sur quelques-unes de leurs particularités.

Type. — L'enceinte moderne de Senlis n'est pas une enceinte classique « à la Vauban », comme on peut en rencontrer encore autour d'un bon nombre de villes. Ce n'est pas non plus une de ces enceintes purement médiévales dont il existe aussi plusieurs exemplaires. Elle appar-

(1) V. Bulletin, Décembre 1947, n^o 149, p. 7.

tient au système de fortification qui a précédé celui de Vauban. De là son intérêt et sa rareté.

Chapitre 1. — LE FLANQUEMENT EXTERIEUR

§ 1. — L'éperon ou ravelin en as de pique

Pour bien comprendre cette enceinte, quelques réminiscences d'architecture militaire sont indispensables. On sait que les ouvrages de fortification se composent de **courtines**, c'est-à-dire de murs continus et de **flanquements** ou **saillants**, constructions diverses, qui dépassent l'alignement des courtines pour les **flanquer**, autrement dit pour les protéger, en permettant aux défenseurs de ces ouvrages d'atteindre de flanc, au moyen de projectiles, l'assaillant de la courtine. La portée des armes utilisées règle, en principe, l'espacement des saillants.

Jusqu'à la fin du moyen-âge, les saillants ont été des tours de formes diverses.

De cette époque à nos jours, le **bastion** s'est substitué à la **tour**.

Or, pour multiplier les surfaces de flanquement, on donna d'abord au bastion la forme d'une tour elliptique, rattachée par une queue à la courtine, puis, comme le front de cet ouvrage était faible, on le traça en éperon, en forme d'as de pique; finalement, on simplifia le bastion en le ramenant à un pentagone : c'est le système polygonal que Vauban adopta et perfectionna.

Une place-forte, aussi importante par sa position que l'était Senlis, « clé de Paris et de l'Isle-de-France », subit, naturellement, toutes les modifications progressives apportées dans l'art du flanquement; mais, celles-ci, par suite de l'abandon de la place au XVII^e siècle, s'arrêtèrent au stade de l'éperon en as de pique, dont un beau spécimen demeure presque entier.

§ 2. — Les huit éperons

Il existait huit éperons autour de l'enceinte, les uns parementés de pierre, les autres de terre seulement. Construits entre 1588 et 1598, ils étaient répartis, aussi également que le permettait le terrain, de manière à bien flanquer les courtines et à se défendre mutuellement. C'étaient, en partant de l'Ouest :

1° **L'Eperon de la Porte de Creil**, « non revêtu », situé à l'extrémité de la rue de Beauvais, sur la place de Creil, à l'endroit où se trouvent aujourd'hui l'Hôtel des Arènes et l'ex-bureau d'octroi ;

2° **L'Eperon du « champ du Marché »**, « les deux épaules revêtues partiellement de pierres de blocailles à mortier de chaux », — sur l'esplanade, entre le Cimetière et le Boulevard, à mi-chemin entre la Porte de Creil et la Porte Saint Rieul, à peu près dans l'axe de l'Impasse du Grenier à Sel; il supportait la croix, érigée maintenant à l'angle du Boulevard Pasteur et de la Rue du Moulin du Gué de Pont ;

3° **L'Eperon de la Porte Saint Rieul**, « revêtu de pierres de taille », au bout de la Rue de Villevert (le carrefour en occupe sensiblement la place); il était relié au mur de la ville par une casemate, avec embrasure de canon « pour défendre à l'endroit de St Rieul » ;

4° **L'Eperon Saint Santin**, sans revêtement, sur le Grand Cours, devant l'endroit où eut lieu la fameuse escalade de 1590, entre la Rue Saint Pierre et la Rue Carnot ; (A suivre)

AVIS IMPORTANT

1° Il est demandé aux Sociétaires n'ayant pas encore acquitté leur cotisation pour l'année 1947 de vouloir bien se mettre en règle le plus tôt possible, par mandat ou chèque adressé à M. W. Marot, Trésorier, 9, rue de Villevert, à Senlis. **C. C. P. Paris 700-90**. Il est rappelé que le non-paiement de la cotisation (100 frs) entraîne la suspension d'envoi du Bulletin mensuel.

2° Les réunions mensuelles sont suspendues en Août et Septembre; la réunion d'Octobre se tiendra le **10 Octobre** (2^e dimanche), dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Dépôt légal n° 147.

Le Secrétaire Général : G. LANIER.
IMPRIMERIES REUNIES DE SENLIS

1 bis 2 exemplaires de la Bib. A.B.S.A.A.S.

1948

Juillet-Octobre

BULLETIN MENSUEL

DE LA

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis
(Ancien Comité Archéologique)

FONDÉE EN 1862

Reconnue d'utilité publique en 1877

Siège social : 10, rue du Haubergier, à SENLIS



Bureau : **Président** : D^r R. Bénard ;
Vice-Présidents : Chanoine Dupuis, G. Matherat ;
Secrétaire général : G. Lanier ;
Vice-Secrétaires et Secrétaire-adjoint : MM. Journé, Cloix et Rotté ;
Trésorier : W. Marot. — **Conservateur** : D^r Dautheuil.

La Société se réunit le 2^e dimanche de chaque mois (sauf en Août et Septembre), à 14 h. 30, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Toute la correspondance doit être adressée au Siège social. Les cotisations doivent être envoyées à M. W. Marot, trésorier, 11, rue de Beauvais, à Senlis. **C. C. P. Paris 700-90**.

SÉANCE DU 11 JUILLET 1948

PRÉSIDENTE DE M. MATHERAT, VICE-PRÉSIDENT

Admissions. — M. Pierre Gilquin Guillot (MM. Guillot et Journé); M. Roger Béchet (MM. Rotté et Matherat); M. Levasseur, architecte (MM. Matherat et Journé); M. Rotton, expert (MM. Bénard et Matherat); Mme Taupin (Mme Mercier et M. Lanier).

1° L'ARBALÈTE, par M. G. LANIER

(Suite à la communication du 20 Juin 1948, par le même).

L'Arbalète (que les Latins appelaient « **Arcubalista** » ou « **Manubalista** ») se composait d'un arc en bois flexible ou en corne, d'un fût ou « **Arbrier** », vers l'une des extrémités duquel se trouvait fixé le milieu de l'arc et une corde de boyau (ou composée de plusieurs fils de lin) qui servait à tendre l'arc. Le fût était creusé pour recevoir le projectile et était muni en son milieu d'une noix d'acier destinée à recevoir la corde tendue. Un ressort de détente libérait la noix et la corde, et, en vertu de l'élasticité de l'arc, imprimait au projectile une impulsion si forte qu'il brisait à de grandes distances les hauberts et les casques d'acier.

On tendait l'arc tantôt à la main, tantôt au moyen d'une roue sollicitée par une sorte de manivelle à l'aide de corde (c'était l'arbalète à rouet). Il y avait aussi une sorte d'arbalète de siège qu'on établissait à poste fixe sur les murs; c'était une machine assez puissante, et il fallait plusieurs hommes pour la servir; on la tendait avec une poulie.

Les projectiles qu'on lançait ordinairement des dards gros et courts qu'on appelait « **Carreaux** » ou « **Matras** ». Ceux du jeu de l'arbalète étaient beaucoup plus légers. On donnait le nom d'arbalète « à jalet », à une espèce d'arbalète avec laquelle on lançait des petites balles de plomb.

L'origine et la date de l'invention de l'arbalète sont inconnues. En Angleterre, on s'en servait à la chasse, sous le règne de Guillaume le Conquérant. En France, ce n'est que sous le règne de Louis-le-Gros qu'il est parlé pour la première fois de cette arme dans les comptes de l'année (1108-1137), mais on s'en serait servi antérieurement à Senlis. En 1139, au 2^e Concile de Latran,

l'Église prohiba l'arbalète comme meurtrière et odieuse à Dieu; ce qui n'empêcha pas que, durant les Croisades, on ne se fit aucun scrupule de s'en servir contre les Infidèles.

Au retour de la Terre Sainte, l'usage de l'arbalète se conserva dans les armées; on organisa des compagnies d'Arbalétriers à pied et à cheval. Les Arbalétriers avaient pour chef un « Grand Maître », dont la charge était la plus éminente de l'armée après la charge de Connétable. Le premier qui porta ce titre fut Thiébault de Montclart, sous Saint Louis et le dernier, Aymar de Buc, sous François I^{er}. Celui-ci supprima les Arbalétriers et cette arme ne fut plus utilisée qu'au Noble Jeu, dont Nicolas Séguin nous a transmis si fidèlement le règlement.

2° LE COUVENT DES CAPUCINS DE SENLIS, par M. JOURNÉ

Nous avons simplement cherché dans cette étude, à situer sur le terrain, d'une manière aussi précise que possible, l'emplacement du Couvent des Capucins et de ses dépendances, au moyen des renseignements recueillis sur place ou dans les titres de propriété que nous confiait, peu de temps avant sa mort, notre regrettée et fidèle sociétaire, Mme de Bellegarde, propriétaire des lieux.

Avant d'entreprendre cette description, nous croyons utile de rappeler brièvement les vicissitudes du Couvent en question, déjà racontées en détails par les divers historiens de Senlis. En 1609, le sieur Paul de Cornouaille, désireux d'attirer à Senlis les religieux de l'ordre de Saint François, lègue à ceux-ci un terrain au lieu dit l'Aulnoye (l'actuel Bon-Secours) et une somme de 1.000 livres tournois, pour commencer à construire le couvent. Dès Septembre 1609, plusieurs Capucins vinrent prendre possession du lieu, avec autorisation de la famille et des gouverneurs de la ville. La première pierre est posée dès Juillet 1610, par la Reine Marguerite de Valois et l'église est dédiée, le 27 Juillet 1614, par Monseigneur de la Rochefoucault, évêque de Senlis.

Après une installation provisoire à Saint Lazare (ancienne Léproserie, au Faubourg Saint-Martin) en 1624, lors d'une épidémie où ils se prodiguèrent auprès des malades, après une tentative de se faire attribuer le prieuré Saint Maurice, en cours de réformation, ils obtinrent du Roy, en 1640, l'autorisation de se fixer dans Senlis même, ce qui advint en 1642. Le nouveau couvent était établi sur un terrain situé rue Saint-Yves-à-l'Argent, face la rue des Bordeaux, et fut inauguré en grande solennité en 1643.

Il devait y vivre sans histoire jusqu'à la Révolution. Il n'en subsiste que le bâtiment conventuel, l'Église, le Cloître et ses dépendances, ayant été démolis par la suite, subissant le sort de la plupart des édifices religieux de la ville.

L'emplacement adopté pour l'édification du Couvent, rue Saint-Yves-à-l'Argent, était des mieux choisis, dans un quartier tranquille de la ville. C'était l'ancien clos Adam Ansoult, en bordure du rempart, propriété de l'abbaye Saint-Vincent (laquelle continua à percevoir jusqu'à la Révolution cens et surcens sur la plupart des maisons de la rue Saint-Yves). On peut imaginer l'aspect des quartiers Est de notre ville, à l'époque du Moyen-Age (où florissait à Senlis le commerce des laines et des draps) avec les rues des Vignes, de la Poterne, de Meaux et Saint-Yves-à-l'Argent, jusqu'à la Porte de Meaux, bordées de petites maisons bâties sur caves à ogives, lesquelles servaient d'ailleurs d'ateliers où les artisans et ouvriers, très nombreux à Senlis, cardaient, peignaient, tissaient, apprêtaient les laines.

Comme nous l'avons indiqué dans une précédente causerie, la cessation du commerce de draperie et la suppression de ses fabriques (réduites alors de 200 à 8), le départ des ouvriers, obligés d'aller chercher ailleurs leurs moyens

d'existence, avaient dépeuplé toute cette partie de la ville vers la fin du 16^e siècle. Les maisons ne trouvant plus de locataires et n'étant plus entretenues, étaient alors faciles à acquérir à bas prix, de même que les jardins situés en arrière d'elles.

C'est ce qui explique en partie comment, à partir du 17^e siècle, on verra s'installer dans cette portion de la ville, toute une série d'établissements religieux, édifiés à bon compte. Ce sont les religieuses de la Présentation, entre la ruelle de la Tournelle Saint-Vincent et la rue de la Poterne (en 1630) — les Capucins en 1642 — la Charité (1669) qui occupera peu à peu tout le quadrilatère compris entre la rue de la Poterne (ex-rue des Tisserands), la rue de Meaux, la rue du Temple (ex-rue du Périer) jusqu'à la rue de la République (ex-rue Royale). Dans l'ensemble, près de 200 hôtels et masures furent ainsi absorbés.

Rue Saint-Yves-à-l'Argent, les Capucins font disparaître la plupart des maisons bordant à l'Est la rue, depuis la rue Bellon, jusqu'aux environs de la rue de Meaux. Mais ils ont bien soin de conserver les solides caves à ogives du XIII^e siècle, régnant sous les maisons ainsi supprimées, dont ils utilisent les matériaux. C'est ainsi que leur bâtiment conventuel de 2 étages, en bordure de la rue, est solidement assis et sans grands frais, les caves restant aujourd'hui encore en parfait état de conservation. Ils se bornent toutefois, par mesure de prudence, à placer dans la carrière sous-jacente, à 7 m. 50 de profondeur, un gros pilier de maçonnerie de 2 m. X 1 m. 50, à l'aplomb du mur de la façade postérieure.

En arrière du bâtiment principal, et jusqu'au rempart, ils possèdent un vaste jardin de plus d'un hectare, rempli d'arbres fruitiers et de vignes. Au 18^e siècle, ils se font attribuer par la suite, la moitié à peu près en largeur dudit rempart sur toute la longueur de la propriété, c'est-à-dire depuis les abords de la porte Bellon jusqu'aux abords de la porte de Meaux; ceci, peut-être, à l'époque de la réduction de hauteur des remparts de la ville. C'est l'origine de la terrasse qui existe encore dans le parc actuel, avec deux des anciens escaliers d'accès.

Donnons quelques détails topographiques sur l'installation, et tout d'abord, sur les parties qui subsistent.

En premier lieu, le bâtiment principal, conservé intact, en bordure de la rue; il a 45 mètres de long sur 7 mètres de large, reposant, comme nous vous le disons plus haut, sur les solides caves à ogives du 13^e siècle. Au rez-de-chaussée, les salles à usage général de la communauté, salle de réunion, réfectoire, etc... Les premiers et deuxième étages de l'immeuble renferment les cellules des Religieux, chambres assez spacieuses, de hauteur réduite par rapport au rez-de-chaussée.

Chaque étage est desservi par un long couloir, en façade de l'immeuble, sur lequel s'ouvrent les cellules; ce couloir est éclairé par quelques fenêtres de petites dimensions sur la rue; dans chaque chambre est une fenêtre ouvrant sur le jardin. Même disposition dans le vaste comble où se trouvent encore quelques chambres de frères-lais. Un escalier à chaque extrémité du bâtiment donne accès aux étages, ainsi qu'un 3^e escalier à droite du vestibule, sur lequel s'ouvre la grand'porte de grande allure sur la rue.

En dehors de la grand'porte extérieure, aucune recherche architecturale; nous sommes en présence d'un immeuble utilitaire, spécialement adapté aux besoins de la Communauté, type de couvent du XVII^e siècle. Les dépendances (bûchers ou autres bâtiments) sont reléguées, soit contre la clôture Nord de la propriété, soit à l'extrémité Sud du vaste parc.

Passons à la Chapelle, objet plus particulier de nos recherches, et dont il ne subsiste aucune trace en surface.

D'après le plan de Senlis de 1772 (plan Delorme), elle se trouvait à peu près

exactement en face de la rue des Bordeaux et de la Croix des Capucins. Notons que cette dernière, ancienne croix de carrefour, occupait un petit terrain « d'environ 2 verges », sensiblement carré, surélevé de quelques marches, à l'angle des rues Saint-Yves et des Bordeaux. Enclavé dans la propriété Tattegrain, il supporte maintenant un petit bâtiment d'environ dix mètres de façade sur chacune de ces rues.

Le plan cadastral de 1811 donne quelques indications sur les dimensions probables de cette chapelle. Orientée d'Est en Ouest — perpendiculairement à la rue) Saint-Yves — elle mesurait environ 40 mètres de longueur, y compris son clocher, sur environ douze mètres de largeur. Le plan Delorme indique sur sa face Nord deux petites constructions accolées. A l'Ouest, le portail s'ouvrait en retrait de la rue, sur un perron. Le chevet était plat. Nous ne pouvons, faute de documents précis, donner des détails sur son architecture; nous savons toutefois, d'après une vue de Senlis de 1767, qu'elle était dotée d'un clocher, surmonté lui-même d'un clocheton. Sur la face Nord, à l'extrémité de l'édifice, se trouvait la sacristie (parcelle 867 du plan cadastral) et derrière celle-ci le petit cimetière du couvent (parcelle 868-T du même).

* * *

Nous pensons vous intéresser en vous donnant quelques détails sur ce qu'il advint du Couvent des Capucins après qu'il fut devenu bien national et désaffecté par la Révolution. Il servit en 1789-1790 de salle d'assemblée aux députés du Bailliage de Senlis. C'était un moindre mal ! car il devait subir ensuite le sort commun à tous les biens nationaux et, comme tel, être vendu aux enchères publiques pour procurer à la République naissante les ressources qui lui faisaient totalement défaut.

L'affiche indicative de la vente à laquelle il donna lieu, apposée à la diligence du citoyen François Leblanc, procureur syndic du District de Senlis, portait les indications suivantes : « La Maison conventuelle des ci-devant Capucins de « Senlis, consistante : au Rez-de-Chaussée, en un Cloître carré et préau, « cuisine, réfectoire et différents appartements; au 1^{er} Etage et au second, un « grand nombre de chambres et cabinets; une Eglise et Sacristie; grande cour « avec porte-charretière, bûcher, caveau, hangar; un grand jardin, dans lequel « sont un puits et un bassin, terminé par une terrasse, dans toute sa longueur. « Tenant d'un côté vers l'occident à la Rue, d'autre, au Rempart; d'un bout au « midi à plusieurs, et d'autre à Mme Hamelin, le tout comprenant deux arpents « et un quartier ou environ, »

« Plus un petit terrain vis-à-vis l'entrée de ladite maison..... contenant environ « 2 verges ». (Place de la Croix des Capucins).

« Les dits biens francs de toutes rentes, redevances ou prestations foncières, « de tous droits de mutations et de toutes dettes ou hypothèques, etc... A la « charge de l'adjudicataire de faire restituer l'Eglise en lieu profane suivant les « formes prescrites et usitées. »

C'est dans ces conditions que le 22 Septembre 1792, le Couvent des Capucins fut vendu pour la somme de 15.000 livres, au sieur Claude Souchet, et au sieur Vernier, tous deux demeurant à Paris, et ce, par moitié.

Dès l'an XI (1801), ceux-ci le revendaient encore intact, à Louis Heurteux et à Simon Laisné, l'un maçon, l'autre menuisier, à Vineuil, acquéreurs chacun pour moitié, pour la somme de 4.300 fr. Puis en l'an XII (1804), Heurteux rachète sa part à Laisné; à cette date l'Eglise et ses dépendances ont déjà été démolies. En 1806, les fils Heurteux héritent de la propriété; en 1809, la partie Nord (y compris le Couvent), est à une dame Turquet, tandis que la partie Sud vient aux mains de Juéry, jurisconsulte à Senlis. Notons encore qu'en 1826, ce dernier vendait son bien pour 14.000 frs aux époux Turquet, lesquels reconstruisaient à leur profit, l'ensemble du Couvent primitif.

Le tout passa en 1835, aux mains d'un sieur Hélyotte, Contrôleur des Contributions directes à Senlis, pour parvenir, après diverses amputations, entre celles

de Vatin, Président du Tribunal Civil de Senlis. Vers 1858, ce dernier fit aménager le Parc avec goût, à peu près dans l'état où il se trouve encore aujourd'hui, faisant de cette vaste propriété une des plus agréables de notre ville.

3° CAUSERIE SUR LES APOTHECAIRES DE SENLIS, par le D^r DAUTHEUIL. (Il en sera rendu compte dans un prochain Bulletin).

4° CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE, par M. MATHERAT.

I. — La maison d'Afforty

Peu de personnes à Senlis savent quelle est au juste, dans la rue Afforty, la maison où vécut pendant longtemps et où mourut le chanoine Afforty, doyen du chapitre de Saint-Rieul, l'auteur de la célèbre compilation si volumineuse, connue sous le nom de *Collectanea Sylvanectensis*.

On passe souvent devant elle sans la remarquer, car on n'en voit guère que les murs. Elle fait le coin de la rue Afforty et de la rue du Puits-Saint-Sanctin, à quelques pas de la rue Saint-Pierre.

Au cours d'un pèlerinage qu'ils firent récemment à cette propriété discrète, nos confrères Rotté et Journé ont découvert un curieux dispositif d'architecture, qui mérite d'être signalé.

C'est un large et puissant corbeau, en pierre de taille moulurée, formant cul-de-lampe rectangulaire, que l'on est tout surpris de rencontrer dans la cave. On a reconnu qu'elle supportait tout simplement la grande cheminée du pignon sur rue; son but était de soulager la voûte dont la portée des doubleaux plein-cintre est, ici, exceptionnelle. Sans doute, lors d'une reconstruction, on ne voulut pas réduire les dimensions de la cave, creusée au ras de la rue.

* * *

La demeure d'Afforty peut être considérée comme le prototype XVIII^e siècle de la maison ecclésiastique de Senlis, à l'usage de chanoine ou de curé. Basse, en bonne exposition, tout en rez-de-chaussée, elle occupe entièrement l'un des côtés d'un petit jardin carré, clos de murs. Sa distribution comportait une cuisine, avec entrée indépendante, une salle à manger, une chambre-bureau avec alcôve, un vestibule avec escalier, et un salon. Toutes les ouvertures donnent sur la cour. A l'exception du salon, les pièces sont assez petites. Au-dessous, la cave règne dans toute la superficie du bâtiment : elle était desservie par deux escaliers, l'un partant de la rue, l'autre de la cour (à côté de la cuisine). Au-dessus, le grenier se complétait de petites pièces à l'usage de domestiques ou de débarras.

Cette vieille maison canoniale, dépendant du Chapitre de Saint-Rieul, était restée jusqu'à la fin du XIX^e siècle, telle que l'avait laissée Afforty. Malgré des transformations récentes, plutôt déplorables, elle a conservé quelque chose de son charme tranquille. On évoque bien, dans ses murs, celui qui a tant écrit. Et l'on regrette qu'une plaque indicatrice, mieux qu'un nom de rue, ne soit pas là pour perpétuer le souvenir d'une demeure de l'esprit.

II. — Réapparition en divers endroits du sol d'Augustomagus

Le vieux sol d'Augustomagus n'est pas passé tout à fait inaperçu pendant les travaux de reconstruction de la rue Bellon.

Les bâtisseurs-démolisseurs ont éjecté pas mal de choses (meules, tuiles à rebords, tessons,...) qu'il a été bien difficile d'observer, étant donné l'état d'esprit qui règne sur ces chantiers barbares.

Parmi les débris, on a pu noter le passage de la poterie sigillée, à dessins en relief de bonne époque. Les ouvriers se sont heurtés plus d'une fois, en

maugréant, aux murs des maisons de la ville antique, reconnaissables à leurs dimensions spéciales et à la dureté à toute épreuve de leur mortier.

Ceux d'entre-vous qui ont eu la curiosité de contempler les travaux, ont pu voir réapparaître momentanément, en coupe longitudinale, le dallage du *decumanus* secondaire (rue romaine d'Est en Ouest) sur lequel chemine la rue Bellon. Ils ont sans doute remarqué la longue ligne noire, d'inclinaison légèrement différente de celle du sol actuel, que laissait, plus haut, à 70 centimètres environ au-dessous de la rue, la trace du même dallage depuis longtemps retiré. En 1884, lors de l'établissement des égouts, on avait déjà traversé cette chaussée, dont on connaît la composition (1).

Avant que les murs des nouvelles caves ne soient montés, vous avez pu voir encore, devant le garage qui fait le coin de la rue Rougemaille, la section transversale d'un *cardo* (rue antique perpendiculaire à la précédente), avec ses différentes couches classiques de matériaux, juchées, par l'intermédiaire du hérisson de base, sur un pilier de sol naturel argileux : les caves du moyen-âge avaient respecté l'empierrement de la petite chaussée urbaine, large seulement de 2 m. 80 (soit X pieds locaux de l'époque).

Ce tronçon, en direction du chevet de Saint Pierre, au-delà duquel on avait trouvé, l'an dernier le prolongement, s'aligne sur la partie rectiligne la plus haute de l'actuelle rue du Périer. Nous sommes là en présence des vestiges d'un *cardo* qui, partant de la Nonette, traversait toute la ville d'*Augustomagus* parallèlement au *cardo maximus* de la rue de Paris. C'est une nouvelle trace du quadrillage antique. Son plus proche voisin à l'Est est indiqué par le trajet des rues de la Poterne et des Vignes (cette dernière, vous le savez, se continuait, avant le XVIII^e siècle, jusqu'à la rue Bellon).

Il se confirme donc, par les récentes observations, que la ville d'*Augustomagus* s'étendait au-delà de la rue Bellon; sa limite théorique (*pomœrium*) septentrionale, devait être constituée, en effet, par une parallèle à ladite rue, passant par la porte Saint-Rieul de la cité, c'est-à-dire, dans la zone qui nous intéresse, à peu près suivant le contre-mur du vieux rempart Saint-Pierre, derrière la Gendarmerie.

* * *

Rue de Paris, les travaux n'affectant que des caves du Moyen-Age, dont on peut regretter amèrement la destruction stupide, ne présentent pas le même intérêt.

Ils ont cependant fait ressortir la répartition des puits antiques, dont quelques-uns ont été rencontrés fortuitement. Notre confrère Duflos a bien voulu nous les signaler : nous l'en remercions vivement.

Ces puits, de section elliptique, vont en s'évasant par le fond pour obtenir un meilleur débit. Ils sont caractérisés par l'exiguïté de leur orifice supérieur (70 centimètres ou 1 *gradus*, soit 1/2 pas ou 2 pieds et demi de la mesure antique locale).

Leur position respective permet d'apprécier la grandeur des *insulæ*, petits pâtés rectangulaires de maisons qui constituèrent le damier de la ville romaine de Haute-Epoque. On trouve un puits par îlot : il est toujours situé au milieu d'une face, à cheval sur la limite, en bordure de rue.

III. — Les armarioles de Saint-Frambourg

Le chevet de la remarquable église Saint-Frambourg présente une particularité architecturale, que l'on ne rencontre point dans les autres églises.

Autour de la niche centrale du fond, creusée postérieurement à la construction de l'édifice, sont disposées symétriquement quatre armoires murales doubles,

soit huit armarioles qui étaient fermées par des portes, dont il reste encore les gonds.

Les monographies de Senlis les signalent en spécifiant vaguement qu'elles devaient contenir « le trésor », mais elles ne disent pas pourquoi ces armarioles ont été disposées ainsi et sont au nombre de huit.

Pour bien comprendre un tel dispositif, il faut se rappeler que « l'Église et chapelle royale de Saint-Frambourg » a été construite spécialement, comme vous le disait M. Vignon à l'une de nos dernières réunions, pour recevoir des reliques; — qu'elle a été rebâtie à la fin du XII^e siècle et pendant la première moitié du XIII^e siècle; — que, lorsque sa reconstruction fut décidée sous Louis VII le Jeune, elle disposait déjà d'un trésor de reliques très important, dont nous avons l'inventaire.

Or, on constate, dans ce document, qu'il y avait alors huit châsses (il y en eut onze depuis).

Les huit armarioles étaient donc destinées à abriter les huit châsses du temps de Louis-le-Jeune, savoir celles de St Frambauld, de Ste Berthe, de Ste Ludovenne, de St Sylvain, de St Gerbeaud, de St Baumire, de St Vigor, et d'un saint inconnu (« *cujus nomen vetustate deletum legi a nobis non potuit* », disent les Inventaires).

Elles portaient respectivement les numéros, 10, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 1, sur un tableau qui donnait la liste des reliques et qui était affiché dans l'Église avant la Révolution.

IV. — Les crapauds de Saint-Frambourg

Dans sa « Description de Senlis », le chroniqueur du XVI^e siècle, Jehan Vaultier, parlant de Saint Frambourg, dit : « et se voient aux clefs de la voûte des crapauds qui étaient anciennement les armoiries de France avant les fleurs de lis. »

On les verrait certainement encore, puisque la voûte n'a pas été modifiée depuis Vaultier, si la pauvre église était moins encrassée par la fumée. Nous invitons ceux qui ont de bons yeux à faire la constatation.

Il y a lieu de rapprocher ce fait de celui rapporté par Loisel, au XVII^e siècle, dans son « Mémoire du Beauvaisis », à propos de l'ancien hôtel de ville de Beauvais : « seulement les plus curieux, dit-il, sont avertis qu'ils verront contre la muraille d'icelui répondant sur le marché, la figure d'un crapaud en forme de fleur de lys, que l'on dit être des anciennes armoiries de France, marque de la bonté, graisse et fertilité du pays ».

On trouve de même, ailleurs, notamment à Reims, trace de ces curieuses armoiries de France.

En réalité, les crapauds qu'elles illustrent, pourraient bien être des grenouilles ou raines (*raœ*).

Voici l'explication un tantinet fumeuse que donne Gilles Corrozet, auteur des « Antiquités de Paris », dans son « Trésor des histoires de France » de 1613 : « Jean Bouchet en ses Généalogies des Rois, suivant Hinnibaldus, ancien chroniqueur des vieux François, dit qu'auparavant Pharamond, premier Roy de France gallicane, les Rois François habitans en Germanie, portoient en armoirie l'escu d'argent à trois Raynes ou grenouilles de sinope (aucuns disent que c'estoient trois crapaux de sable) et au lieu de ce prindrent un escu d'or, à un Lyon rampant d'azur, à gueule ouverte, la queue renversée en forme de serpent, à l'extrémité de laquelle estoit adiousté le col d'un aigle avec les aisles estendues. Par le Lyon interprétoient force, par le Serpent prudence des François, qui surmonteroient l'Aigle, signifiant l'Empire Romain. Et portèrent ces armoiries jusques à Clovis, premier Roy Chrestien.

« Robert Gaguin a écrit que le Roy Clovis, laissant l'escu à trois crapaux après qu'il fut chrétien, print l'escu d'azur à trois fleurs de lys d'or, envoyé divinément.

« Nicolas Gilles en ses annales écrit que Clovis, après son baptême, prit

(1) V. Mém. Comité Arch. Senlis, 1884, p. XLIII.

« l'escu d'azur semé de fleurs de lys d'or, au lieu qu'auparavant ses devanciers « portoient trois croissants ou trois crapaux, et que le Roy Charles sixième « ordonna et voulut restreindre le blason semé sans nombre et qu'il n'y auroit « plus que trois fleurs de lys d'or. »

C'est ainsi que les crapauds des clefs de voûte de Saint-Frambourg nous ramènent à l'origine des grandes armoiries de France bien connues.

* * *

Sur ce sujet, les dires des vieux chroniqueurs paraissent, à première vue, anachroniques, sinon invraisemblables, tant nous sommes habitués à rapprocher les écus armoriés de la féodalité.

Il faut cependant remarquer que l'usage des insignes ou armoiries, propres aux individus ou aux groupements d'individus, existaient déjà depuis longtemps lorsque surgirent des nuées de l'Est les premiers Mérovingiens. Il suffit pour s'en convaincre d'ouvrir la *Notitia dignitatum Imperii*, qui nous donne la figure des insignes des notabilités civiles et militaires des différentes troupes et même des villes, au temps des empereurs Honorius et Arcadius, contemporains de l'haramond.

Les Barbares, nous le savons par de nombreux textes, aimaient à copier — pour ne pas dire à singer — la mode romaine. Il n'est donc pas étonnant que le grand ancêtre des Rois de France, au début du V^e siècle, ait adopté des « armoiries » comme le faisaient, à son époque, les dignitaires de l'Empire voisin.

Les grenouilles ou crapauds ne doivent point nous surprendre davantage.

Au XVII^e siècle, la découverte du tombeau de Tournai n'a-t-elle pas livré les abeilles d'or de Childéric ?

D'autre part, au début du XIX^e siècle, lorsqu'on détruisit l'église Sainte Geneviève, sépulture de Clovis et de sa famille, on trouva le sarcophage du premier roi, orné de fleurs de lys ou de ce qui leur ressemblait fort. Ce dernier fait, ignoré de Robert Gaguin et de Nicolas Gilles, montre que les écrits de ces annalistes ne sont pas légendaires.

V. — Le faubourg Saint-Martin

Si l'on a beaucoup écrit sur la Ville de Senlis, on a fort peu, par contre, étudié ses anciens faubourgs extérieurs : **St Etienne, St Martin, la Fontaine d'Airaines** (sans parler de **Villevert, Villemétrie** et de bien d'autres lieux dignes d'intérêt).

Le plus important d'entre eux, le faubourg St-Martin, qui a joué un rôle considérable dans l'histoire de la Cité, est particulièrement mal connu. Sous ce nom, depuis longtemps déjà, on désigne, d'une façon assez vague, toute la partie suburbaine de Senlis, située au Sud de la Nonette, du côté de Paris, sans se douter que l'on confond ainsi des groupements autrefois très distincts : **St Lazare, les Cloiseaux, la Vicométe, St Remy**, l'ancien faubourg lui-même, auxquels on ne craint pas d'ajouter encore assez souvent, **la Bretonnerie et la Biguë**.

En fait, le vieux faubourg Saint-Martin, dont le terroir est encore nettement délimité au Cadastre par son lieudit, ne dépassait pas, à l'Est, le prolongement de la rue Vieille-de-Paris, appelé rue du Faubourg Saint-Martin : de l'autre côté de cette rue se trouvait la grande abbaye bénédictine de Saint Remy. Il ne dépassait guère, au Sud, la rue de l'Épée : au-delà, c'était le fief au « seigneurie » des Cloiseaux. La Nonette le bordait au Nord. Et à l'Ouest, il s'arrêtait, devant le lieudit « au-dessus des Prés de l'Évêque », sur une dénivellation, issue du coude de la rue du Quémizet et parallèle à la rue du Faubourg Saint-Martin.

On peut remarquer qu'il occupait le sommet et la pente d'une sorte de promontoire, position stratégique par excellence, très appréciée des troupes qui, dans le passé, eurent à faire le siège de Senlis ou à opérer une retraite.

C'est donc sur ce coteau et dans ce quadrilatère assez restreint, que s'élevait,

avant le XV^e siècle, l'antique faubourg Saint-Martin avec ses rues, ses maisons, son église, son presbytère, son cimetière, son moulin à blé et son four banal. Il avait, au centre, pour lieu seigneurial « **le Perron-Saint-Martin** » où se rendaient les hommages et se versaient les cens. Il avait eu également son hôpital : l'Hôtel-Dieu de la Madeleine, fondé par Louis-le-Jeune en 1170 et transféré rue du Châtel en 1208.

Sa situation avantageuse, mais critique, aux portes de la ville, lui valut de nombreuses ruines. Détruit lors du siège de 1418, il ne fut réédifié qu'en partie. En 1589, pour les besoins de la défense de la place, de la Noue le fit raser complètement, y compris l'église, geste inutile que devait regretter amèrement par la suite le célèbre capitaine.

Depuis, l'importante agglomération de jadis n'a jamais réussi à se relever de ses ruines; les deux dernières guerres n'ont pas ménagé sa modeste survivance.

Au XVII^e siècle, à peu près seules furent restituées les maisons en bordure de la rue principale ou vieille route de Paris, de sorte que l'ancien emplacement est occupé surtout par le grand parc de la propriété Labouret où l'on est tout surpris, si l'on ignore les détails précédents, de rencontrer quantité de puits et de caves insolites : ce sont les traces des maisons détruites.

Des anciennes rues subsistent des tronçons sous forme d'impasses et des alignements encore reconnaissables, le long desquels se situent les puits sans usage. De ces rues, il est possible de reconnaître deux tracés principaux : l'un fourni par l'impasse Saint-Martin, arrêtée par un mur de clôture; l'autre, par un cul-de-sac (figuré au cadastre) qui aboutit à la rivière : ce dernier était probablement la rue de Beauvoir; il partait de la rue de l'Épée et rencontrait le premier tracé à mi-chemin.

Le toponyme « Saint Martin », en bordure de la voie romaine d'**Augustomagus** à **Lucotetia**, nous indique assez clairement qu'il y avait à l'origine, à l'emplacement de l'église, un **fanum** (ou petit temple) routier, hypothèse, conforme aux données habituelles courantes, que vient renforcer la position dominante, au-dessus et avant la rivière, à peu de distance de l'entrée de la ville antique.

Peut-être y eut-il là, autrefois, un **vicus** ou faubourg extérieur romain d'**Augustomagus**. La chose est probable; mais il est certain qu'il se forma, à l'époque mérovingienne, autour du sanctuaire payen devenu chrétien, une agglomération, prouvée par la présence de nombreux sarcophages, sous le cimetière qui bordait l'église, aujourd'hui disparue.

Cette église, détruite seulement au cours du XIX^e siècle, n'était pas bien vieille. Dédiée en 1602 par l'évêque Antoine Rose, neveu du fougueux ligueur Guillaume, elle avait remplacé celle qu'on abattit en 1589 et qui datait, en majeure partie de 1424, elle-même reconstruction d'un édifice dont il est déjà question au XII^e siècle.

Sous la Révolution, l'église Saint Martin eut la chance, avec l'Eglise Saint Etienne, d'être maintenue à l'usage du culte, comme succursale de l'unique paroisse Notre-Dame. Cette conservation provisoire n'empêcha pas sa vente comme bien national en 1793. Elle fut, par la suite, transformée en grange, destination à laquelle la simplicité de son œuvre se prêtait particulièrement; — puis démolie dans la première moitié du XIX^e siècle.

Chose étrange, malgré le peu de temps qui nous sépare de sa disparition, le souvenir de son emplacement est profondément oublié. Nul à Senlis, ni les érudits, ni les vieilles gens, n'ont pu nous préciser sa position exacte. Aucun auteur ne l'indique. Nous l'avons cherchée bien longtemps et nous la chercherions encore si n'était intervenue l'aimable obligeance de la propriétaire du lieu, Madame Labouret, qui par des indications sur place, nous a mis dans la bonne voie, ce dont nous lui exprimons notre profonde gratitude.

(A suivre).

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1948

1° LES LIBERTINS ET LES ATHÉES A SENLIS ET CHANTILLY AU XVII^e SIÈCLE, par le D^r R. BÉNARD.

Il a été question, dans une conférence précédente, de la fréquentation des Sacrements, à Senlis, au XVII^e siècle: il convient de voir ce que furent les opposants et les réfractaires.

Au début du siècle, on trouve **Théophile de Viaud** (1590-1626) qui fut condamné au feu pour ses ouvrages obscènes ou impies, et qui ne dut son salut qu'à la protection que lui accordaient le duc de Montmorency et la duchesse Marie des Ursins. Cette dernière fut célébrée par lui sous le nom de « Sylvie » et son souvenir est conservé dans la petite construction du parc de Chantilly, qui perpétue son nom.

Cinquante ans plus tard, on retrouve à Chantilly, auprès de Condé, le chevalier de **Lignières** et **Gilles Louchaut**, tous deux impies et débauchés, tous deux habitant Senlis, où seul Louchaut était né. On connaît les démêlés qu'eut Lignières avec Boileau. (L'« Idiot de Senlis », l'« Athée de Senlis », sont les noms sous lesquels celui-ci le désigne habituellement). Les archives de Chantilly conservent encore un certain nombre de ses lettres; quant à ses poésies impies et libertines, achetées par le Grand Condé, elles furent livrées aux flammes après sa mort. Rostand le met en scène au 1^{er} acte de *Cyrano de Bergerac*. Lignières mourut en 1704, à l'âge de 68 ans, dans l'impénitence finale. Quant à Gilles Louchaut, avocat au Parlement, il était le second des quinze enfants de Charles Louchaut, marchand orfèvre, à Senlis, né d'une famille dont on vantait les vertus et la piété. Sa femme, Jeanne du Mesnil, qui descendait des célèbres Méthelet, était également connue par ses épigrammes licencieuses. Après avoir mené une vie peu édifiante, Louchaut, sur la fin de son existence, se réconcilie avec Dieu, reçut les derniers sacrements et fut, le 16 octobre 1685, inhumé au cimetière de Saint Aignan, en terre bénite, dans la tombe de ses ancêtres.

2° NOTES SUR LA RÉFORME A SENLIS, par M. ROTTÉ (à suivre).

(Il sera rendu compte de cette communication dans un prochain Bulletin).

REPORT DE MÉMOIRE (Séance du 14 Octobre 1943).

LES ANCIENNES FORTIFICATIONS DE SENLIS. 1^{re} Partie, par G. MATHERAT (Chap. 1^{er}. Suite).

5° **L'Éperon de la porte Bellon**, recouvert en partie « de blocailles à mortier de chaux, avec tresses de grosses pierres dures, prises et tirées des fossés », au bout de la rue Bellon, dans l'angle de la route de Nanteuil et de l'avenue de Montlévêque (1);

6° **L'Éperon « et coyon » de la porte de Meaux**, « revêtu de pierres de taille et entouré d'eau », qui dresse toujours sa masse imposante au-dessus de la vallée de la Nonette;

7° **L'Éperon des Dames**, simple terrassement, « entouré d'eau et de saules »,

(1) Pendant le Siège de 1589, ce fut l'un des points les plus dangereux des fortifications: il était inachevé et sous le tir du clocher de Saint-Etienne, occupé par les assaillants.

recouvrant, les « dos d'âne », devant la Poterne, entre la « Vieille Rivière » et la Nonette (1);

8° **L'Éperon de la porte de Paris**, « entouré d'eau », « où il y a arcades et rangées d'arbres de chêne », au bas de la rue Vieille-de-Paris, entre la Nonette et la place Saint-Martin. Sa largeur d'épaules se trouve encore marquée sur le terrain par l'embouchure de deux ruisseaux, situés de part et d'autre du pont actuel et qui ne sont autres que les vestiges de son fossé

A l'exception des trois éperons de la porte de Meaux, de la Poterne, et de la porte Saint-Rieul, tous les autres ont été détruits au cours du XVIII^e siècle, vraisemblablement vers 1750, époque à laquelle on se débarrasse du matériel militaire de la Place. S'ils figurent encore sur le plan Parent-Delisle de 1709, on ne les trouve plus (sauf la trace de celui du Champ-du-Marché) sur le plan Delorme de 1772, adapté par Desmaretz en 1805.

L'éperon de la porte Saint-Rieul fut démoli en 1828; seul, l'aileron droit de l'éperon de la porte de Meaux a été abattu à partir de 1840; l'éperon des Dames (ou de la Poterne) « s'est éteint » de lui-même: nos contemporains ont pu se rendre compte comment les choses se passaient par empiètements et prélèvements subreptices des terres.

§ 3. — Les lacunes

I. — Pratiquement, du point de vue du tir, il manquait un neuvième éperon entre la porte de Creil et la porte de Paris: la courbure de l'enceinte et la distance des deux points l'exigeaient. Sans doute, les difficultés d'établissement dans un sol marécageux, et surtout le temps — car il fallait aller vite dans cette période de troubles — en empêchèrent-ils la réalisation. On y suppléa, d'une part, en maintenant trois tours anciennes (les tours du « Jeu d'arc », du « Jeu de fusil » et des « Bouticles »), d'autre part, en construisant, au point le plus faible, à l'emplacement de la porte-aux-Anes supprimée, une plate-forme-bastion en éperon, qui anticipe dans le fossé, « la « pointe » tournée vers « la rue de la Fontaine-des-Raines ». Cet ouvrage n'a pas été détruit: nous en reparlerons. Il existait en outre à la place qu'aurait dû occuper le neuvième éperon, un grand lac d'eau rectangulaire, la « Fosse-aux-Anes », remblayée à la fin du XVIII^e siècle et remplacée actuellement par une sorte de promenade où se trouve le jeu d'arc.

II. — On constate aussi une insuffisance de flanquement extérieur entre la porte Saint-Santin et la porte Bellon (absence de tours; éloignement des deux éperons, bien que la courtine soit rectiligne dans l'intervalle). C'est une partie inachevée de la défense. On y remédiait en 1589: le 26 avril, le seigneur de Rasse faisait tracer de nouvelles tours dans le fossé de cette section, lorsqu'il fut surpris par le tocsin. Les travaux, abandonnés sur-le-champ, ne furent jamais repris. Cependant, il ne semble pas qu'il y ait jamais eu là un point faible de l'enceinte: la grande largeur et la profondeur des fossés taillés à pic en plein roc, l'enfilade par le tir des deux éperons d'encadrement, compensaient, dans une certaine mesure, l'absence des saillants secondaires.

§ 4. — L'Éperon de la porte de Meaux

Des huit éperons subsiste seul celui de la porte de Meaux. Bien qu'amputé de son aileron droit, il est encore très remarquable. C'est une des curiosités inconnues et délaissées de Senlis. Il mériterait qu'on l'entretienne enfin, et qu'on le mette en valeur, car les spécimens de son espèce sont devenus introuvables. Le plan en as-de-pique y apparaît particulièrement accentué. Il possède une place d'armes intérieure où l'on réunissait la cavalerie avant d'effectuer des sorties; elle est garnie d'abris de belle architecture, d'un travail extrêmement soigné,

(1) L'une des deux rangées parallèles de 12 voûtes, dites « Dos d'âne », avait été démolie pour l'établir. Son massif n'est pas tout à fait détruit, et de ses émulés disparus, bien qu'il fut le plus faible, c'est celui qui a survécu le plus longtemps.

dotée d'un abreuvoir protégé, ouvrant sur les fossés, et reliée par une large galerie souterraine à l'ex-chemin couvert qui donnait accès à la porte. D'autres voûtes et casemates voisinent. La masse paraît creuse — et doit l'être, en effet, car il est question de « chambre d'éperon » dans les chroniqueurs du temps —, mais les couloirs de pénétration sont depuis longtemps obstrués.

Cette importante construction avait remplacé un bastion d'angle de la Place, qui avait lui-même incorporé la grosse tour « Jehan Cauche », ainsi qu'une autre tour plus ancienne et le moulin Saint-Nicolas, seul survivant méconnaissable de la partie détruite où, en temps de paix, on remisait aussi, dans un local spécial, l'artillerie du lieu.

§ 5. — Les éperons des portes

Les éperons placés devant les cinq portes maintenues en service (de Creil, Saint-Rieul, Bellon, de Meaux, de Paris) étaient percés de chemins militaires couvés, couverts ou non, augmentant les difficultés de pénétration dans la Place.

La portion de la rue de Meaux, qui longe les restes du bastion, en donne une idée, si l'on a soin de rétablir par la pensée la longue et épaisse voûte, trouée de cheminées, qui la recouvrait en majeure partie. Toutes les avant-portes se trouvaient ainsi enclavées dans une courtine d'éperon et constituaient, elles-mêmes, les portes particulières des « as-de-pique » considérés comme ouvrages autonomes.

En ce qui concerne la Poterne, la défense apparaît un peu différente de celle des autres portes. Il y avait rupture complète entre l'enceinte et l'éperon : une simple « planche » permettait de traverser la Nonette, au-delà de laquelle la voirie ne se continuait pas à travers le saillant, mais le contournait (sous sa protection) pour aller rejoindre, par une chaussée de marais, dite « Chaussée de la Poterne », la chaussée Brunehaut sectionnée. Les voûtes antiques, appelées « dos d'ânes », que recouvrait la masse de terre de l'éperon des Dames, formaient de véritables casemates : c'étaient les seules parties creuses de l'ouvrage.

Il semble que les éperons du Champ-du-Marché et de Saint-Sanctin n'aient été, eux- aussi, que des massifs de terre renforcés, sans dispositifs internes, ils servaient d'écrans protecteurs aux points faibles occasionnés, dans la ceinture, par la suppression des portes Aiguillière et Saint-Sanctin. Des grands saillants en as-de-pique, ils n'avaient que la forme, aucun chemin ne les traversait, et leur liaison avec la place devait rester rudimentaire.

AVIS AUX SOCIÉTAIRES

1^o CHANGEMENT D'ADRESSE. — La nouvelle adresse de notre Trésorier est la suivante : M. W. MARROT, 11, rue de Beauvais, à Senlis.

2^o COTISATIONS. — Il est rappelé aux Sociétaires qui n'ont pas encore versé leurs cotisations pour 1947 et 1948, de bien vouloir s'acquitter avant le 31 Décembre prochain; le non-paiement de la cotisation (100 frs par an), entraînant la suspension d'envoi du Bulletin.

1948

Novembre - Décembre

BULLETIN MENSUEL

DE LA

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis
(Ancien Comité Archéologique)

FONDÉE EN 1862

Reconnue d'utilité publique en 1877

Siège social : 10, rue du Haubergier, à SENLIS

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 1948

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR BÉNARD, PRÉSIDENT

Admissions. — Mlle Lorian (Mme et M. Lanier); Mlle Werné (Mme et M. Lanier); M. Ansard (MM. Matherat et Tremblot); R. P. Raymond (RR. PP. Charil et Godefroy).

1^o NOTES SUR LA RÉFORME A SENLIS, par R. ROTTÉ (Suite).

La Bibliothèque Municipale de Senlis, parmi de nombreuses richesses, possède un exemplaire de la première Bible protestante écrite en français et éditée à Neuchâtel en 1535. (Traduction Olivetan, aidé de Calvin, sur la traduction originale de Lefèvre d'Étaples). Comment ce volume est-il arrivé à Senlis ? Ainsi, en le recherchant, avons-nous été amené à étudier la Réforme dans notre Ville.

Au début du XVI^e siècle, Senlis, comptait de 15 à 18.000 habitants, elle était le siège d'une industrie florissante, celle de la fabrication des draps, sous la direction de 200 maîtres environ. Les tisseurs de laine y travaillaient dans de vastes caves, à voûtes ogivales et à colonnes dont les chapiteaux étaient sculptés à la manière de ceux des églises (ce que l'on peut encore constater dans nombre de caves senlisiennes).

« Senlis fut, écrit Adhelm Bernier, une des premières villes où la Religion réformée rencontra des adeptes ». Grâce au travail qu'ils trouvaient dans ses fabriques, Senlis vit arriver un certain nombre d'émigrés luthériens des États allemands, dès 1530, de même en recueillirent plusieurs villes françaises, où ils formèrent un noyau actif et d'un prosélytisme ardent. Parmi les classes laborieuses, ils trouverent une audience assez favorable par suite de certains abus, grâce à la lecture de la Bible traduite en langue vulgaire.

Le foyer du Protestantisme à Senlis fut le quartier de la Belle-Image avec les rues Saintisme Alargent, de la Tournelle Saint-Vincent et de Meaux. C'est dans ce coin, habité alors de préférence par les tisserands, les drapiers drapants et les cardeurs de laine que furent organisés les premiers conciliabules des Religionnaires. Par la suite, les lois permettront des réunions plus discrètes; d'où les appellations que l'on trouve sur les cartes, de Carrefour du Prêche (en Halatte) et de Chemins des Huguenots (l'un venait des Ajeux, près de Pont-Sainte-Maxence, et l'autre de Chantilly, au Carrefour du Prêche).

Les Huguenots eurent à Senlis deux cimetières à partir de 1578; vers 1600 celui d'en-bas, dit des Pestiférés, situé sous l'église Saint-Aignan; l'autre, le clos Barbet, au sud de la rue de la Cognée actuelle, à partir de 1615. Un temple fut édifié à Villevert, puis à Aumont, et ensuite, en 1645, au Tomberay, enfin près du Carrefour du Prêche actuel et à proximité du chemin de la Barre de Rouvroy (celui-ci fut démoli lors de la Révocation de l'Edit de Nantes), plus tard aux Ageux. Henri IV assista en 1591 à un prêche fait par les ministres La Faye et Damours, dans l'antique chapelle souterraine, qui sert de cave à l'école actuelle de garçons, rue Saint-Pérvy.

Les Huguenots furent rapidement en difficultés avec la Cour, excitée par quelques grands peu favorables à la protection que leur accordait Marguerite de Navarre, laquelle « penchait pour les opinions nouvelles ». Pour enrayer l'ex-



tension de la Réforme, François I^{er} envoya à travers les provinces des commissaires qui exagérèrent souvent la répression. « La violence, exercée sans discernement, appelle la résistance des opprimés », sous la forme de conciliabules secrets pour éluder les règlements leur défendant de se réunir. Comme toujours, des exaltés commirent d'insolentes maladresses, ce qui suscita la répression violente de ceux chargés d'assurer l'ordre; les Réformés furent alors condamnés, non à des peines spéciales, mais à celles de droit commun en usage à l'époque.

1532. — Il semble que la première condamnation d'un Senlisien huguenot date de 1532. Il y aurait eu alors un arrêt du Parlement contre un nommé Gilles Ladmiral, foulon de draps, qui fut condamné à être « battu de verges au devant de l'Eglise Notre-Dame de Senlis » et tourné par tous les tours, pour être « ensuite conduit au pilori, nu-tête, en chemise, la langue percée ». Ainsi s'exprime du Ruel, dans son Histoire manuscrite de l'Eglise de Senlis. Renaud de Bonvillers, prévôt forain, fut chargé de l'exécution de la sentence, qui rappelle celle des 9 Templiers en mai 1315. Le dimanche 27 octobre 1532, une vive et forte remontrance fut faite, à ce sujet, par l'inquisiteur qui s'était rendu à Senlis.

1534. — En janvier 1534, François I^{er}, après avoir suivi à Paris la procession générale en réparation des « Placards injurieux à l'auguste Sacrement des Autels », qui furent affichés à Paris, Fontainebleau et Blois, exhorta publiquement ses sujets à maintenir la véritable religion, à déceler et à livrer à la justice les ennemis de Dieu et de son Eglise, et à son Parlement de les punir sévèrement.

Immédiatement, le Prévôt de Senlis condamna à être brûlés vifs (ce qui fut confirmé par arrêt du Parlement) les nommés Pierre Paslé, plâtrier; Nicolas Palleté, clerc de procureur; Louis Bellart, foulon de draps; Guillaume Chauvin, cardeur de laine « schismatiques, séditeux et scandaleux ». Si du Ruel écrit qu'ils furent condamnés à être brûlés vifs, Adhelm Bernier et Broisse, qui sont remontés aux sources, nous apprennent qu'en réalité ils furent condamnés à garder prison jusqu'à leur dernier jour, nourris au pain et à l'eau (symboliquement — *in pane doloris et aqua tristitiæ*), à moins que, donnant les signes d'un repentir sincère, ils ne fassent abjuration de leurs erreurs en face de l'Eglise Notre-Dame de Senlis, en chemise, la tête et les pieds nus, tenant à la main une torche allumée du poids de 2 livres, — ce qui eut lieu les 5 et 19 octobre 1534.

Nous avons patiemment parcouru page à page, la compilation quelque peu désordonnée du Chanoine Afforty; nous y avons trouvé les textes de l'abjuration des 4 condamnés; conçus en termes identiques, ils ne diffèrent que par les chefs d'accusation. (Voir les textes originaux dans Afforty, T. 2, pages 793 à 798).

* * *

Pendant une vingtaine d'années, sous la fin du règne de François I^{er} et une partie du règne de Henri II, le calme religieux semble revenu à Senlis.

1543. — Le 20 octobre 1543, y naquit **Simon Goulart**, qui fut ministre important de la Religion réformée à Genève, où il écrivit de nombreux ouvrages signés souvent, soit des lettres S. G. S. (Simon Goulart Senlisien), soit du pseudonyme Samuel du Lys. Son frère exerça à Senlis l'office d'Elu et y fut contrôleur des Aides.

1544. — L'hiver rigoureux de 1544 amena une stagnation du commerce, d'où s'ensuivit une fermeture des ateliers et le chômage des ouvriers; la misère populaire favorisa une épidémie de peste qui dura plus d'un an et fit quitter la ville à un certain nombre d'habitants. Il faut ajouter que, pour les Senlisiens, la construction des fortifications de la ville constituait une charge insupportable, à laquelle venaient s'ajouter les impôts. Afforty mentionne que des prêches et prières de ceux de la R. P. R. furent faits, le jour des Brandons 1545 (1^{er} dimanche de Carême) au « Champ du Marché », c'est-à-dire sur l'emplacement du cimetière actuel.

1652. — Le 6 Août 1552, un arrêt du Parlement de Paris inerdit les écoles buissonnières, c'est-à-dire les écoles tenues par les Religionnaires à travers la campagne, en se dissimulant derrière les buissons pour échapper à la surveillance.

1555. — Vers 1555, année où la chapelle de Saint Sanctin, située dans l'enclos des maisons canoniales du Chapitre Saint Rieul, fut « réduite au pitoyable état de servir aux fortifications de la ville », recommandèrent les tourments pour les Réformés. Nous rappellerons l'emprunt forcé de 1558 et le terrible Edit d'Écouen, signé par Henri II, chez le Connétable de Montmorency, le 2 Juin 1559, qui assimilait l'hérésie aux crimes de droit commun.

Le court règne de François II, sous l'influence des Guises, marque, suivant l'image de Lucien Romier, « l'aurore sanglante de la liberté de conscience ». Le prince de Condé, Bourbon pauvre, assez agité, devint le Chef des Huguenots, traités de « malsentans ».

1560. — Par l'édit de Romorantin, qui est aussi un rappel à l'ordre des Protestants turbulents, François II, en 1560, commença à réformer les abus ecclésiastiques les plus criants, abus qui avaient entraîné la décadence des mœurs et des institutions. Aussi ne faut-il pas s'étonner de ce que Senlis ait compté alors plus de 500 Réformés, parmi lesquels un certain nombre de notables et de magistrats.

Afforty nous rapporte (T. 2, page 851) un procès-verbal de l'official enquêtant sur les réunions ou « conventicules » des Huguenots dans des maisons particulières et cite les dépositions des témoins entendus le 4 mars 1560 et mettant en cause un certain Jean Goujon, cardeur de laine, rue Saintisme Alargent. Ce dernier était allé en 1545 demeurer à Paris au faubourg Saint-Marceau, y avait été emprisonné pour crime d'hérésie, puis avait fait amende honorable devant Notre-Dame de Paris. Nous le retrouverons plus loin.

Le dimanche 16 mars 1560, fut publié un Monitoire de l'Évêque de Senlis pour avoir connaissance des hérétiques, à la suite duquel des témoins déposaient contre eux-mêmes, avouant qu'ils avaient assisté aux assemblées et aux prêches de Goujon. Un inconnu, appelé par les Huguenots « le Fondateur », lisait la Bible et faisait des prières, ce qui eut lieu au « Champ du Marché » en 1560, le 1^{er} dimanche de Carême, dit des Brandons. D'après les dépositions, un Conseiller du Bailliage, nommé Parent, fut suspecté d'hérésie parce qu'il mangeait de la viande en Carême; on disait même que sa servante dut le quitter parce qu'on voulait l'obliger d'en manger. Il est même dit que Pouillet, prévôt des Maréchaux, et le lieutenant-criminel, suspects de luthérianisme, auraient conseillé leurs coreligionnaires dans leurs actes.

On doit remarquer que toutes ces menus gens, qui s'engagèrent dans l'hérésie, alléguèrent, dit Afforty, la mauvaise vie des prêtres « fréquentant des paillardes et ayant des enfants ». Un certain témoin déposa avoir vu le valet de Martinbos, docteur et chanoine, fréquenter les Assemblées de Réformés; il aurait témoigné « être malsentant de l'intercession des Saints ». Ce qui entraîna des démêlés entre l'officialité et le chanoine de Martinbos; théologal du Chapitre de Notre-Dame, soupçonné de calvinisme pour avoir voulu réconcilier catholiques et protestants. Dans les registres capitulaires de l'Eglise de Senlis, le 10 décembre 1560, il est fait mention d'une lettre de l'évêque Guillart, demandant au promoteur Fouquet de poursuivre l'instance pendante à Reims contre Martinbos, suspecté d'hérésie pour avoir fait entrer « par la porte de derrière de son logis, plusieurs personnes suspectes »; il se serait abstenu de célébrer la Messe et de communier le jour de Pâques et autres jours solennels. Nous trouvons ensuite des plaintes réitérées de Martinbos contre ce qu'il appelle le déni de justice du Chapitre. Il est probable que le procès, trainant en longueur, fut interrompu par l'amnistie du temps...

1561. — En 1561, sous la régence de Catherine de Médicis, alors qu'Odet de Coligny, cardinal de Châtillon et évêque de Beauvais, devint hérétique et

la haute justice de Paris apporta à Senlis la tête de chacun des deux condamnés qu'il exposa à l'Apport-au-Pain et à la Place Notre-Dame. Le même arrêt condamnait par coutumace M^e Nicolas de Chaulmont, président au siège présidial de Senlis, à être privé de son état et à faire amende honorable devant le grand portail de la Cathédrale; M^e Antoine Parent, conseiller au Siège présidial, M^e Louis Fayolle, avocat, un autre avocat (dont on ne peut lire le nom, une bande de papier ayant été collée plus tard sur cet emplacement du Registre de la Ville), — Jacques de la Clef, marchand à Senlis, — Jacques Aubert, ouvrier en laine, à être pendus en effigie, ce qui eut lieu à l'Apport-au-Pain, et les effigies brûlées ensuite. Le cas de M^e Nicolas Barthélemy, avocat du Roy à Senlis, qui fut condamné par le même arrêt à être brûlé vif et la langue percée, est assez curieux : en effet son effigie étant faite, une opposition fut formée par son père, Jacques Barthélemy, et ses beaux-frères, François Lejay et Jacques Dupuis, qui alléguèrent sa mort. Aussi un délai leur fut donné pour en faire la preuve, ce qui eut été fort difficile, car M^e Nicolas Barthélemy fut, dans des temps ultérieurs moins troublés, procureur du Roy au Bailliage de Senlis et fut même élevé par Henri IV (sans doute en reconnaissance de son inimitié personnelle contre l'évêque-ligueur Guillaume Rose) au grade de Maître des Requêtes, puis de Conseiller d'Etat. D'où il ressort qu'il est parfois opportun de savoir disparaître de la scène publique !

1563. — Les Réformés qui restaient à Senlis à cause de leurs attaches familiales ou d'intérêts majeurs, eurent à supporter de lourdes charges. La ville ayant été imposée, au nom du Roy, pour une somme de 3.600 livres, l'assemblée du 10 Août décida de lever cette somme uniquement sur ceux de la nouvelle religion, lesquels firent appel au Conseil privé. Celui-ci, par lettres patentes du 22 Octobre 1563 de Charles IX au Bailli de Senlis, décida la levée de 2.750 livres sur tous les habitants « au fur de la Taille », ceux de la R. P. R. étant imposés deux fois plus qu'ils n'étaient à la Taille.

Le cas du maître d'école huguenot, l'infortuné Jacques Drappier, avait fait réfléchir les catholiques militants; le 19 Octobre 1562, le Procureur du Roy à Senlis assembla l'Evêque, les Châpitres, les curés et les échevins de la Ville avec les habitants notables « pour délibérer des mesures convenables pour « établir dans la ville un Principal avec des régents pour instruire la jeunesse « dans les belles-lettres et la religion catholique ». Il fut proposé d'y attacher une prébende de chacun des chapitres de Notre-Dame, Saint Rieul et de Saint Frambauld; ce qui amena probablement l'opposition des chapitres; et l'affaire n'eut, alors, pas de suite.

* * *

Le Prince de Condé, frère d'Antoine de Navarre et partisan de la Réforme, avait levé « l'étendard de la guerre civile » en s'emparant d'Orléans; mais, se laissant circonvenir par Catherine de Médicis, il se retira dans ses domaines, suivi d'un certain nombre de ses gentils-hommes. Or, si les princes du sang étaient intangibles, si ce n'est du Roy, il n'en était pas de même de leurs zélés partisans. D'après Crespin, quatre gentils-hommes protestants de la région de Senlis : les sieurs de Moncy-Saint-Eloi, de Houdancourt, de la Maison-Blanche et d'Ardres — s'étant aussi retirés d'Orléans en leurs maisons (remarquez l'expression !) « pour se refranchir », furent accusés d'avoir tiré « un coup de « pistole » à Fleurines contre la sœur du Prieur de Saint Christophe, laquelle regardait par sa fenêtre. De Senlis, où ils furent acquittés par le tribunal jugeant en première instance, ils furent menés à Paris et décapités aux Halles, après avoir fait confession de foi, le 10 Novembre 1562; suivant la coutume que nous avons déjà signalée, leurs têtes furent apportées à Senlis et exposées à quatre portes de la ville.

A l'assemblée particulière du 1^{er} Décembre 1562, il fut décidé, pour éviter tout danger de surprise de la part des Réformés, de rompre les passages et ponts de Villemétrie et de Saint-Nicolas, et il fut enjoint aux habitants d'obéir

aux ordres du guet des quarterniers, cinquanteniers et dizainiers « sous peine de « 20 livres parisis à appliquer aux pauvres ».

Le 6 Décembre, se rendant aux conseils qui leur furent prodigués, Nicolas de Cornouaille et la femme d'Antoine Parent, née La Crosse de Bonnacourcy, pour avoir fait profession de la nouvelle religion, durent faire amende honorable devant le grand portail de Notre-Dame, nus-pieds et en chemise, tenant chacun une torche de cire ardente du poids d'une livre. La messe achevée, ils assistèrent à une prédication; puis ils durent payer une amende « suivant leurs « facultés », savoir 40 livres parisis pour l'une et 3.000 pour l'autre.

Jean Goujon, le peigneur de laine, ne s'en tira pas aussi heureusement; condamné par le Parlement de Paris, il fut étranglé par pendaison sur la Place du Marché de la Porte de Creil, puis brûlé. Ce fut le seul Réformé exécuté à Senlis même.

Toutes ces exécutions et démonstrations publiques semblent n'avoir eu pour effet que d'incliner les Senlisiens à la tolérance, car les chroniqueurs font remarquer qu'ils soulagèrent toujours les détenus, mais « en silence », écrit l'un d'eux, car la justice était expéditive et sans appel.

* * *

1563. — Le 6 Février 1563, les quarterniers, cinquanteniers et dizainiers de Senlis furent réunis par les Gouverneurs qui leur révélèrent le scandale de l'église Saint Aignan: il avait été trouvé sur le maître-autel une lettre jugée diffamatoire à l'égard de Jolivet, Munié et « tous couvents de ces bougres moines « séducteurs », ainsi qu'il était écrit, et en outre « Messieurs les diables de Senlis, gardez-vous bien en dedans le jour des Cendres, et principalement le Jolivet et tout le Couvent des Cordeliers; vous maudirez l'heure, devant qu'il soit peu de temps, de la tête que vous avez fait mettre sur la potence à l'Apport-au-Pain ? » Ces menaces étaient suivies d'une convocation aux sermons devant avoir lieu rue des Cordeliers et à l'Abbaye de la Victoire, « où vous savez tous ». On avisa immédiatement le Maréchal de Montmorency.

A l'assemblée particulière du 15 Février 1563 furent lues les lettres du gouverneur de l'Île de France nommant le seigneur de Rasse chef principal de la Ville de Senlis. Des mesures furent prises pour la recherche des huguenots et pour rendre obligatoire le guet, les défaillants étant trop nombreux.

Devinant une scission latente, entre d'une part, les Huguenots de religion et d'autre part les Huguenots d'Etat (l'amiral de Coligny et l'avocat des Avenelles n'étaient-ils pas demeurés loyalistes contre les excités de l'aventurier la Renaudie, lors de la conjuration d'Amboise ?), la « conciliante » Catherine de Médicis, abandonnant la méthode violente des Guises, fera proclamer la tolérance, en attendant un concile « libéré et chrétien », par l'Edit d'Amboise d'amnistie en faveur des hérétiques qui, sans abjuration, reçurent le droit de requête collective. Il leur était ordonné de se conduire désormais « comme bons catholiques ». Mais, s'ils repoussaient la qualité de « Romains », ils croyaient toujours être catholiques; et, ce qu'ils demandaient, ce n'était pas la liberté de conscience individuelle qui leur était octroyée, mais aussi la liberté de leur culte et de leur enseignement. Toutefois, dans le vocabulaire de la répression, le mot « séditieux » remplace le mot « malsentans », « ce qui paraît indiquer qu'on en veut moins aux hérétiques qu'aux turbulents ». Comme l'a fait remarquer Lucien Romier, « du moment que personne n'attaquait le principe d'unité, « ni le droit pour le Roy de faire respecter, il était fatal qu'à la longue, le « pouvoir séculier, appelé à trancher par la force une querelle où son intérêt « politique n'apparaissait plus en cause, ressentit un doute quant à la légitimité de la répression et en suspendit le cours pour remettre le jugement au « seul tribunal compétent, le Concile ».

Le 22 Octobre 1563, selon les instructions du Bailli de Senlis, les Huguenots devront récupérer leurs meubles et leurs biens saisis, soit en nature, soit « au prix qu'ils auront été vendus ». Quel changement d'atmosphère en quelques mois !

Nous apprenons même que le condamné par coutume, Nicolas Barthélemy, avocat du Roy à Senlis, fut délégué, avec Jacques Goulart, le frère du ministre genevois, auprès du Roi pour discuter l'imposition des fortifications.

1564. — Mais le 16 Avril 1564, étant donné les progrès faits dans la ville par les idées de la Réforme, et étant donné le pressant besoin de pourvoir à l'instruction de la jeunesse, le Procureur du Roy assembla à nouveau les notabilités ecclésiastiques et civiles de Senlis. Comme il ne fut pas encore possible de s'accorder, les gens du Roy eurent recours à l'autorité du Parlement, lequel rendit en 1565 un arrêt par lequel l'évêque de Senlis fut condamné à céder une prébende de Notre-Dame en faveur du Collège.

* * *

1567. — En 1567, lors de la deuxième guerre de religion, des armées composées de Réformés, campées vers Braumont et Creil, paraissaient menacer Senlis; de nombreux paysans des environs s'y réfugièrent et 300 hommes de pied furent envoyés dans cette place pour y tenir garnison et la défendre en cas d'attaque, conjointement avec les habitants. Par bonheur, la ville fut épargnée !

1568. — L'Edit de Lonjumeau, en mars 1568, interdit tout exercice de la nouvelle religion, ordonna aux ministres de se retirer et à ceux qui avaient des offices de s'en défaire; ce qui fut la cause que la reine de Navarre avec son fils se retira à La Rochelle, et le Cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais en Angleterre.

Le 17 Octobre 1568, à Senlis, la chasse de Saint Rieul fut « descendue et portée en procession pour le maintien de la foi contre les Huguenots ». Lorsque nous savons qu'il n'y eût que 29 processions générales avec cette chasse entre 1323 et 1709, il fallait vraiment que la situation fut jugée sérieuse ! Et pourtant les Réformés de Picardie et de la Région de Senlis restaient fort paisibles !

* * *

La 3^e guerre de Religion laissa Senlis hors des Combats et se termina par la paix de Saint Germain, en Août 1570; les plénipotentiaires en furent, l'un le protestant Biron, boiteux, et l'autre le catholique Henri de Mesmes, seigneur de Malassise, près de Senlis. Ce qui permit à Henri de Navarre de l'appeler finement « la paix boiteuse et Malassise », ce qui fut par malheur une triste réalité !

1572. — En effet, dans la nuit du 23 Août 1572, Charles IX donna le signal du massacre des protestants. Ce fut la sinistre Saint-Barthélemy ! Simon Goulart, le ministre genevois, venant de voir son frère à Senlis, se trouvait le 24 Août à « deux petites lieues » de Paris, sur la route des Flandres. Apprenant le massacre qui s'y faisait, il retourna à Senlis, où vers 8 heures du soir, il avertit ses coreligionnaires. Puis, ce devoir accompli, il quitta la ville à l'heure même, et, par Sedan et Strasbourg, gagna Genève.

Et voici la preuve la plus éclatante que les Senlistiens, tolérant de cœur, désapprouvaient toutes les rigueurs infligées aux Religioneux et savaient s'opposer à la force et à l'exemple pourtant contagieux. Ainsi peut-on lire dans l'Année française, de Manuel, que « Les habitants de Senlis, ayant horreur de tremper leurs mains dans le sang de leurs frères, leur envoient seulement un écrit de la ville, ce qui s'exécute sans bruit et sans tumulte », et le poète ajouta :

A cet arrêt de sang dans l'ombre médite,
La sainteté se vante de sa gloire !

* * *

Ainsi se terminait, dans le Bailliage de Senlis, cette période de violence. Il ne s'y verra plus de persécution sanglante pour hérésie, ce qui n'empêchera pas les vexations comme, par exemple, la vente de biens huguenots pour un total de 30 écus 7 sols (somme arrêtée le 11 Mars 1589), ou des pressions morales

comme l'abjuration in-extremis, en 1626, d'Anne de Cornouaille. Cette dernière motiva d'ailleurs, devant le lieutenant-général du Bailliage, une protestation du ministre réformé Etienne Le blanc, sieur de Beaulieu, gendre de Salomon de Brosse, seigneur du Plessis-Pommeraye, architecte général des Bâtimens du Roy. Il y eut encore de multiples vexations, se produisant le plus souvent chaque fois que les Huguenots célébraient une cérémonie dans Senlis même. De nombreux oémèlés se produisirent, notamment en 1644, malgré une sentence du bailli, lorsqu'il fallut, conformément à l'Edit de Nantes, choisir dans le bailliage de Senlis deux localités où fut autorisé le culte réformé.

Nous ne pouvons mieux conclure cet exposé que par cette phrase du brave La Noue (lequel, en 1589, mit en déroute les Ligueurs devant Senlis) : « C'est chose déplorable de voir ceux qui adorent un même Christ, s'entrepoursivre « à rieu et à sang comme bêtes sauvages ». Et, comme l'écrivait Henri IV dans le préambule de l'Edit de Nantes; les Français adorant un même Dieu, puisqu'il n'est pas possible — peut-être par suite de tempéraments différents — que ce soit « en une même forme de religion, que ce soit au moins d'une même « intention, et avec telle règle qu'il n'y ait point pour cela de trouble ou de « tumulte entre eux. » (A suivre).

2^e LE R. P. Pierre CHASTELAIN DE POPINCOURT, (Senlis 1604-Québec 1684) Père Spirituel des Martyrs du Canada, par le D^r BÉNARD.

C'est une figure infiniment attachante que celle de ce religieux éminent, qui joua un rôle considérable dans l'établissement et le développement des missions qui convertirent, au milieu du XVII^e siècle, les Hurons, les Algonquins et les Iroquois de la Nouvelle France, et reste à peu près ignoré de nos jours.

Pierre Chastelain, baptisé à Sainte Geneviève de Senlis le 18 Juin 1604, était fils de René Chastelain de Popincourt, écuyer, lieutenant particulier au Bailliage, et de Jeanne Leconte. Cette famille, anoblie par Henri III, était arrivée à Senlis, venant des Flandres, sous Louis XII. Elle donna de nombreux fonctionnaires de la Justice, des officiers, des prêtres et des religieux.

A 18 ans, de complexion médiocre (vires submediocres, est-il noté dans son dossier conservé aux Archives des Jésuites à Rome et dont on a bien voulu nous envoyer copie), il entre au Noviciat à Paris. Après 3 ans passés au Collège de Clermont (Louis-le-Grand) à étudier la philosophie, il y passe les quatre années suivantes en théologie. Les forces lui sont venues.

Il part au Canada en mai 1636, et, après un voyage long et pénible, parvient à la communauté Saint Joseph d'Ironaterria. Après 14 ans de mission, il est désigné pour la Maison de Québec, où il collabore à la fondation de l'Hôtel-Dieu et en a la direction spirituelle. Les ouvrages qu'il composa sur les religieuses Ursulines Mère Marie de l'Incarnation et Mère Catherine de Saint Augustin, nous donnent des renseignements précis sur ce que fut cette direction.

Du fond de sa mission, il avait déjà publié un traité en latin de mystique, qui fut édité à Paris en 1643, et intitulé « *Affectus Amantissimum Christum-Jesum* »... (dont on prépare au Canada une traduction française). On possède également deux lettres par lui au fougueux théologal de la Cathédrale, S. Deslyons, que ce dernier a insérées en tête de ses « *Traictz singuliers et nouveaux contre le paganisme du Roy-Beit* »; elles sont datées de Québec 1666.

Malgré la sottise de participer, comme un de ses compagnons, au martyre, il savait, par une révélation qu'il eut au début de son séjour, que son vœu ne serait pas exaucé. Il y suppléait par des macérations si violentes que ses supérieurs durent lui interdire...

Il était d'une douceur et d'un calme extraordinaires. Ses compagnons affirmaient qu'il avait de fréquentes communications visibles avec Dieu, et que le miracle d'Emmaüs se renouvela pour lui. En tout cas, le 12 août 1684, alors qu'il était en pleine santé, il annonçait à ses compagnons qu'il irait célébrer au Ciel l'Assomption de la Sainte Vierge. Et de fait, à la première aurore de cette

fête, il expirait « plein de jours et de mérite, et chargé des dépouilles de l'enfer. »

Il était juste, au moment où le Canada s'apprête à célébrer celui qu'il considère comme un des plus grands parmi ses missionnaires, que Senlis, sa ville natale, lui rendit cet hommage.

3° VIE DES MISSIONNAIRES AU CANADA AU XVII^e SIÈCLE. — Le R. P. CHABANEL, 8^e et dernier Martyr du Canada, par le R. P. RAYMOND.

Ce saint jésuite, pour n'être pas de notre cité, s'y rattache pourtant du fait qu'il fut l'ami et le disciple spirituel d'un illustre senlisien : le P. Pierre Chastellain de Popincourt, missionnaire lui aussi au Canada.

Né à Saugues, dans la Haute-Loire, le 2 février 1613, le Père Chabanel entra dans la Compagnie de Jésus en février 1630. Brillant professeur au collège de Toulouse, puis à Auch, enfin à Rodez, il quitta tous les avantages de sa carrière et s'embarqua à Dieppe le 8 mai 1643 pour le Canada. Arrivé à Québec le 15 août de la même année, il s'initia à la langue huronne pendant un an, sans d'ailleurs beaucoup de succès. C'est à Sainte-Marie (aujourd'hui : Sault-Sainte-Marie) que le Père Chabanel rencontra le Père Chastellain.

Les souffrances d'un voyage de plus de 1.200 kilomètres où il fallait porter les canots à chacun des obstacles rencontrés dans le cours des rivières; le contact permanent avec les sauvages, le danger de tomber à tout instant dans une embuscade préparée par les Iroquois; l'horreur des campements hivernaux au milieu des tribus disséminées et toujours en mouvement préludèrent les cruelles et atroces souffrances du martyre.

Le Père Chabanel mourut d'une mort obscure, tué par un de ses anciens chrétiens apostat. Cette obscurité donne d'ailleurs un charme spécial à cette belle figure de missionnaire. Il fut canonisé le 29 juin 1930 avec ses compagnons de travail et d'héroïsme.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1948

PRÉSIDENTE M. LE DOCTEUR BÉNARD, PRÉSIDENT

Admissions. — Mme Fétré (Mme Mercier et M. Lanier).

1° NOTES SUR LA RÉFORME A SENLIS, par R. ROTTÉ (Suite).

2° LE SENLISIEN ANTOINE BIET, CURÉ DE SAINTÉ-GENEVIÈVE — SON VOYAGE EN GUYANE AU XVII^e SIÈCLE (à suivre), par le docteur BÉNARD.

(Il sera rendu compte de cette communication dans un prochain bulletin).

3° CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE, par G. MATHERAT.

I. — Une vue de l'ancien Pont de Creil

M. Caudrelier-Benac a découvert un dessin à la gouache de l'ancien pont de Creil, document curieux dont il envoie une photographie. Ce dessin original a dû être exécuté vers 1830. Ce document présente un intérêt certain au point de vue historique.

Le pont est représenté du côté aval. Quelques détails de la rive droite sont encore reconnaissables; mais l'état des lieux de la rive gauche a profondément changé. On remarque au-dessus de la grande arche le dispositif spécial qui permettait d'effectuer la manœuvre difficile du passage des bateaux.

II. — Inscription sur cuivre de la Chapelle de la Prison

M. M. Germain, surveillant-chef de la Prison, a relevé le texte d'une belle inscription sur cuivre du début du XVII^e siècle, échouée dans la petite chapelle de la Prison (rue de la Poterne) où elle est affixée au mur. Müller, dans sa Monographie des rues de Senlis, avait bien signalé la présence de cette plaque, mais l'avait attribuée à un certain Geoffroy Bonvillers, alors qu'elle

concerne Antoinette de Bresle, veuve de Robert de Bonvillers. Il s'agit d'une fondation perpétuelle, legs fait au « Bureau des Pauvres » de Senlis, en faveur des prisonniers, à charge d'une messe mensuelle à célébrer dans la chapelle des Prisons. Rappelons que le Bureau des Pauvres fut installé à Senlis sous Henri III.

La chapelle, dans laquelle devait être célébrée la messe, était la chapelle des Prisons du Château. Cette plaque de cuivre est peut-être l'unique relique qui nous reste de cette chapelle de l'impasse Baumé. Elle a suivi le déménagement des prisons lorsque celles-ci, vers 1840, à la suite de la désaffectation de l'Hôpital de la Charité, furent transférées dans cet hôpital, où elles occupèrent l'ancienne division de « la Force », aménagée pour les aliénés (1).

III. — Découverte de squelettes à la Prison

M. M. Germain nous a signalé la découverte, faite au cours de travaux à la Maison d'Arrêt, derrière le chevet de l'Église de la Charité, qui abrite aujourd'hui le Musée de la Venerie. Ce sont des sépultures appartenant au cimetière établi à cet endroit au début du XVII^e siècle par les frères Saint Jean de Dieu. Il était destiné à « la sépulture des religieux et de ceux qui auront la dévotion de s'y faire enterrer ». Sa bénédiction eut lieu le 3 avril 1708.

Les Charitains eurent, semble-t-il, lorsqu'on consulte les archives municipales, beaucoup de peine à trouver l'emplacement d'un cimetière définitif pour leur établissement. Ils avaient demandé à cet effet la concession de la petite place sur laquelle se dressait la Croix des Tisserands (dite aussi Croix Blanche ou Croix des Turlupins), en face de leur chapelle, à l'angle de la rue des Vignes et de la rue de Meaux. N'ayant pu aboutir, ils jetèrent, sans plus de succès, leur dévolu sur un emplacement vide de l'actuelle rue du Temple (alors rue du Perrier) au coin de la rue de la Tannerie.

Ils en furent réduits à inhumér, d'abord à l'endroit où viennent d'être découverts les squelettes; puis, ayant besoin de l'emplacement par suite de l'extension des services, ils adoptèrent la solution pratique d'utiliser comme nécropole les caves des maisons de la rue de la Poterne, remplacées par la chapelle.

Ces souterrains, aménagés de « loculi », furent transformés en véritables catacombes. On y emmura les cadavres jusqu'à la suppression de l'Hôpital.

IV. — Découverte de squelettes sous le Cloître de Saint-Vincent

Le R. P. Charil nous signale de son côté, que des réparations de conduites effectuées dans le cloître inférieur de l'Abbaye de Saint-Vincent, ont mis en présence de deux squelettes, allongés suivant la direction des bâtiments.

Ici, ce sont vraisemblablement des corps de chanoines augustins de la pri-

(1) Texte de l'inscription :

Beatus qui intelligit super egenum et pauperem

Dame Antoinette de Bresle, veuve de feu Noble Homme Robert de Bonvillers, en son vivant Conseiller du Roi Roi Contrôleur du Grenier à Sel de Senlis, a donné et légué au Bureau des Pauvres de Senlis par son testament et ordonnance de dernière volonté du onzième jour de Septembre 1638, reçu par de Cornaille et Fortier, Notaires audit Senlis, la somme de douze cents livres tournois pour une fois payée à la charge de faire célébrer chacun premier Samedi des mois par chacun an à toujours une Basse Messe en la Chapelle de la Prison dudit Senlis, pour célébrer laquelle à la diligence des Administrateurs ou Receveur dudit Bureau sera fourni pain, vin, luminaire et ornements nécessaires. Ensemble sera par eux nommé un homme l'Église pour célébrer icelle Messe en la présence duquel sera distribué 40 sols aux pauvres prisonniers par lesdits sieurs Administrateurs ou Receveur, laquelle somme de douze cents livres a été payée par les exécuteurs testamentaires de la défunte de Bresle audit Administrateurs et Receveur comme appert par l'acte de ce fait et passé par devant de Saint-Leu et Lobry, Notaires audit Senlis le vingt-et-un Janvier 1645.

Priez Dieu pour son âme

mitive abbaye. Au moyen-âge en effet, il était de coutume, dans les monastères, d'enterrer les religieux sous les dalles du préau du cloître.

V. — **Emplacement du Château de Lucien Bonaparte, à Chamant.**

Les recherches effectuées par MM. Troncin et Frelet ont abouti à déterminer l'emplacement de l'ancien château du Plessis-Chamant, agrandi par Lucien Bonaparte à l'aide de matériaux provenant de la démolition du Beffroy de Senlis. L'édifice complètement rasé s'élevait en avant et à l'ouest du Château actuel, au milieu d'un parc aménagé, comme ceux de Betz et d'Ermenonville, à la mode du XVIII^e siècle, avec grottes, rochers, pièces d'eau, temple d'amour, etc., le tout entouré d'un saut de loup.

La place du Château détruit est marquée par un bosquet qui doit recouvrir les décombres. Seul, un petit souterrain, conservé pour l'installation d'une pompe, rappelle sa présence. Quelques détails du parc, notamment le cadre du Temple d'Amour et les traces du Saut de loup, se distinguent encore.

Le Château occupé par Lucien Bonaparte avait dû être construit par Maximilien Titon, entrepreneur de la Manufacture d'armes du Faubourg Saint-Antoine, lequel avait acquis la Seigneurie du Plessis de la famille de Saint-Simon en 1691.

Il semble difficile d'admettre que cette demeure moderne ait remplacé au même endroit la vieille forteresse du Plessis-Choisel où s'abritaient, à l'époque des guerres de Religion, les fougueux de Rasse, prédécesseurs des Saint-Simon au gouvernement de Senlis. Dépourvu d'eau et de tout moyen de défense naturelle, en rase campagne, le site sans relief ne répond pas à la position d'un château-fort médiéval, d'une importance locale considérable et déjà célèbre au XIII^e siècle, du temps qu'il était tenu par les Choiseul.

Ce pourrait être plus à l'ouest, le long de la Chaussée de Pontpoint, en un lieu plus élevé et plus stratégique, que devait se dresser l'ancien Plessis. Peut être les communs actuels, à l'écart, en sont-ils des indices ?

VI. — **Emplacement du tombeau de Christine Boyer**

MM. Troncin et Frelet ont également découvert l'emplacement du tombeau que Lucien Bonaparte avait fait élever, dans le parc de son château du Plessis-Chamant, sur la tombe de sa première femme, Christine Boyer, dont les restes, transférés depuis dans l'église de Chamant, gisent sous un cénotaphe aux armes impériales, érigé par les soins de Napoléon III.

Du premier monument en marbre blanc, entouré d'une grille, et sur lequel on lisait « amante, épouse, mère sans reproche... 24 floréal an VIII », (14 Mai 1800), il ne reste que la plate-forme de pierre surélevée qui le supportait au milieu d'une rotonde d'arbres, au bord du saut de loup. Elle devint un rond-point de verdure où l'on disposa des bancs, disparus à leur tour. A peine la distingue-t-on sous la végétation; on la trouve en bordure de la route nationale n^o 32, un peu avant les premières maisons de Chamant, à main gauche en venant de Senlis.

La famille Bonaparte semble avoir affectionné particulièrement la région de Senlis. Elle y fit, pendant un certain temps, figure de grand propriétaire, fixant autour d'elle sa clientèle. MM. Troncin et Frelet ont pu faire cette constatation sur le territoire de leur commune où le Château du Plessis, d'abord acquis par le général Leclerc, fut racheté par son beau-frère Lucien Bonaparte qui s'appliqua à reconstituer l'ancien domaine tel qu'il était avant la Révolution. D'autres personnes, attachées à la famille Bonaparte devinrent également propriétaires de terres à Chamant, notamment le Secrétaire de Madame Mère.

VII. — **Inscription de la rue du Moulin-du-Gué-de-Pont**

Müller, dans sa monographie des rues de Senlis (1881, page 295) parle d'une pierre encastrée dans un mur vulgaire, à côté de la maison, autrefois hôtellerie — qui a gardé le nom de « Luxembourg » et fut habitée quelque temps par le Maréchal Ney.

On a recherché cette pierre bien longtemps, au point qu'on la croyait disparue

du mur en question. Le R. P. Raymond vient de la retrouver : elle n'est pas sur les murs du « Petit Luxembourg », mais plus loin, rue du Moulin-du-Gué-de-Pont, au-delà de l'entrée de la propriété Dehaine, à côté d'une vieille petite porte bouchée qui n'a jamais fait partie de l'hôtellerie du Luxembourg. Cette inscription, quel que soit son âge, n'est pas à dédaigner, car le mur « vulgaire » est construit en majeure partie avec des matériaux de remploi, et plusieurs de ses moellons sont retailés dans des pierres d'appareil antique, provenant de quelque monument détruit.

Malheureusement, à première vue, l'inscription très mutilée paraît inutilisable; deux ou trois lettres au plus restent lisibles.

VIII. — **Vues et plans de Senlis à la Bibliothèque Nationale**

M. Tremblot de la Croix, de Paris, signalait qu'il avait, le mois dernier, découvert dans la collection « Topographie de la France », au recueil Va. 145, « une précieuse silhouette de Senlis au XVII^e siècle, vue du Faubourg Saint-Martin ». Depuis, il a découvert à la même source une seconde vue, prise de l'Est, et de la même époque. Ces documents ont été photographiés par les soins de M. Journé.

Nous avons ainsi une image convenable, sous deux angles différents, du Senlis d'autrefois. La vieille ville y apparaît avec tous ses clochers et clochetons (on n'en compte pas moins de 18 dans un sens). Quantité de détails qui nous échappaient y sont précisés; plusieurs erreurs se trouvent corrigées. Le Beffroy, entre autres, est tout différent de la reconstitution de Louis de Clercq, donnée par de Caix de Saint-Aymour, en tête de son premier volume des « Causeries du Besacier », celle-ci concerne le Beffroy restauré, avec sa pyramide octogone en pierre de 1724, qui n'existait pas encore lorsque furent faits les dessins.

La pénurie de documents topographiques antérieurs à la percée de la rue de la République (ci-devant Royale) rend d'autant plus précieux ces documents que les anciennes gravures assez rares, portant la rubrique « Senlis », sont purement conventionnelles ou empreintes de la plus haute fantaisie; elles représentent une ville fortifiée acrotyque; la plupart ont été fabriquées de toutes pièces en Hollande, où l'on continuait sans vergogne Sens avec Senlis.

M. Tremblot de la Croix nous signale dans le même dossier la présence de plusieurs plans très anciens de la Charité ainsi que du Quartier de l' Arsenal, de la Fontaine Raissant, etc. Ce sont des pièces échappées des archives de l'Hôpital Général, car elles concernent les biens fonciers de l'ancien Hôpital de la Charité. Tous ces plans sont grandement défaut; il est regrettable qu'ils aient quitté la ville.

IX. — **Plan de 1604 du Prieuré Saint Maurice**

M. Turquet de la Boissière a découvert un vieux plan de 1604, à grande échelle, qui a bien l'obligance de nous communiquer. Ce plan, d'une grande exactitude, donne l'état de la propriété de Saint Maurice du temps où elle était comprise par de Malézieu. Dessiné dans les Mémoires de Junodière, le personnage principal de l'ouvrage au Conseil d'Etat de Malézieu, caractérisé comme « ayant toujours été un homme de bien », avait imaginé de transformer le prieuré en ferme, avec maison, cour, jardin de rapport. Les bâtiments édifiés par Saint Louis furent rasés pour en faire des granges, greniers, écuries et tables à Et; les vaches, vaches, capons, moutons et lapins remplacèrent les chanoines augustins jusque dans la Salle du Chapitre.

Nous devons à ce « général » innovateur la disparition complète de la magnifique église de Saint Maurice, réplique de la Sainte Chapelle de Paris. Le document découvert par M. Turquet de la Boissière permet de connaître l'emplacement précis et les dimensions de la chapelle disparue, car les murs dérasés ou portails avaient été utilisés par de Malézieu comme murettes de séparation. A cette époque, le corps de bâtiment de l'Ouest (celui des anciens réfectoire, chauffoir et cuisine) n'était pas encore détruit; les anciennes divisions subsistaient; le cloître et son préau se trouvent ainsi bien définis en position et grandeur. La

loge du portier, dont il ne reste que la cave creusée dans le mur de la Cité, existait encore.

Le plan fournit en outre une représentation fidèle — la meilleure que nous possédions — de la partie de l'enceinte de la Cité qui limitait le Prieuré Saint Maurice. Une tour aujourd'hui disparue y figure; elle se dressait dans l'îlot sinistré de la rue du Chat-Harét, au sommet de l'angle obtus que forme la muraille à cet endroit.

X. — Les plans de Senlis au XVIII^e siècle

Pour nous renseigner d'une manière un peu précise sur la topographie de Senlis sous l'ancien Régime, nous ne disposons jusqu'ici que de deux documents cartographiques :

1° Le trop petit plan relégué dans un coin de la carte du diocèse de Senlis (de Parent, 1709) (1).

2° Le plan Delorme de 1772, dont l'original, en très mauvais état, est précieusement conservé par M. André, géomètre (2).

Si utiles qu'ils soient, ces deux documents sont loin de combler toutes les lacunes.

Un précieux appoint aux études topographiques locales vient d'être fourni par la découverte récente de tout un lot de vieux plans dans les greniers de l'Hôtel de Ville. Ils furent mis au jour par M. Breton, secrétaire général de la Mairie; et si, par malheur, ils venaient à disparaître un jour, les remarquables clichés du R. P. Charil en conserveraient du moins une image fidèle.

Bien qu'ils ne soient pas très anciens — la plupart ne remontent guère au-delà du début du XIX^e siècle — ces plans fournissent des renseignements que nos prédécesseurs et certains d'entre nous avaient longtemps cherchés. Parmi les plus intéressants, il faut citer :

— le groupe de Senlis et de ses 4 faubourgs (Saint-Martin, Saint-Etienne-Villemétrie, Villevert, la Fontaine des Raines) de 1818, en 5 planches, à l'échelle de 6 dixièmes de millimètre par mètre, dû à Lerminier, arpenteur-géomètre ;

— le groupe des lotissements des Remparts de 1806, en 3 planches, du au géomètre Coqueret ;

— un groupe, en 3 planches, des remparts Ouest et Nord (de la Porte aux Anes à la Porte Bellon), à grande échelle, (2 m/m. par mètre), avec cotes, que l'on peut dater de 1827 ;

— le groupe des plans de la Charité, en 4 feuilles, portant la rubrique « Plan d'un casernement provisoire, établi en 1848 dans l'Hôpital désaffecté de la Charité de Senlis ».

Certains projets, réalisés ou non, tel celui d'aménagement de la région de Saint-Pierre, ne sont pas à dédaigner. Des plans de détail, comme celui du « Jeu de fusil » de 1832, en couleur, méritent aussi plus qu'un regard.

* * *

Mais la pièce principale de la trouvaille de M. Breton est un grand plan entoilé, à l'échelle de 6 lignes pour 10 toises (sensiblement 8/10^e de millimètre par mètre). Il est intitulé « Plan topographique d'un dixième appartenant à MM. les Doïen, chanoines et chapitre de l'Eglise de Senlis sur les « territoires dudit Senlis et Chamant, levé par Delaitre, géomètre-arpenteur de « la Maîtrise des Eaux-et-Forêts de Senlis et du Chapitre, au mois de Juin « 1788 ».

Nous possédons ainsi un troisième plan du XVIII^e siècle, de beaucoup le meilleur, qui donne, non seulement Senlis, mais même une grande partie du territoire de la Commune, et même une partie de celle de Chamant.

(1) Cf. Louat, *Histoire de Senlis*, 2^e éd., 1944, p. 111.

(2) Cf. *Mémoires Comité Arch. Senlis*, 1864, p. 83.

Avec les noms de lieux alors en usage, on trouve sur ce tableau toutes sortes d'indications et de détails inédits.

Au hasard, en voici quelques-uns :

— les Eglises et Chapelles sont portées en position, avec leur orientation; or, on sait que, pour plusieurs d'entre elles, celle-ci n'était pas connue ;

— le « Champ du Marché », dont il est si souvent question dans les titres et chez les chroniqueurs, sans qu'on sache au juste où il était, sinon que le cimetière actuel en faisait partie, figure en position à partir de la rue du Gué-de-Pont; limité au nord-nord-ouest par l'ancienne rue aux Chevaux; il devait s'étendre, au-delà de la Contrescarpe, jusqu'au voisinage de la Porte de Creil. Le terrain des Sports le recouvre maintenant en majeure partie ;

— le « Luxembourg », hôtellerie, occupait l'emplacement de l'Orphelinat Saint-Joseph, détruit par la guerre, et non celui de l'immeuble désigné sous le nom de « Petit Luxembourg », qualificatif qui semble bien marquer la différence.

On remarque un petit hameau, au coude de l'ancienne rue de la Gâtelière. C'était celui de Belle-Fontaine, en face de l'ancien Château de ce nom. De là, l'explication de ces caves que l'on trouve dans le parc de Belle-Fontaine, à peu de distance de la demeure moderne, etc., etc...

MM. Troncin et Frelet n'auraient certainement pas eu tant de mal à retrouver la position de l'ancien château de Lucien Bonaparte, s'ils avaient connu le plan Delaitre; le parc et les bâtiments du Plessis-Chamant y sont parfaitement indiqués.

* * *

Dans les archives étrangères à la Ville, il est signalé quelques plans de Senlis. Le groupe le plus important est celui des Archives de l'Oise, à Beauvais; on y trouve le plan de l'Intendance de 1788; il couvre un trop vaste espace à une trop petite échelle pour servir à nos recherches. Ce sont surtout des plans parcellaires, ne donnant pas une vue d'ensemble, mais concernant des questions particulières.

Il serait bon de connaître la carte du XVIII^e siècle, de Senlis et de ses environs (en mauvais état), portée aux Archives de Seine-et-Oise sous la cote A-256; puis la grande carte ancienne manuscrite qui figurait au château de la Douze, à Béthisy-Saint-Martin, en 1876. Mais ce qu'il nous faudrait surtout retrouver, c'est un plan du XVII^e siècle, ou tout au moins, du début du XVIII^e siècle, antérieur à la nouvelle route de Compiègne. On s'est assez peu inquiété dans le passé de la question des plans, documents primordiaux, faute desquels nous nageons le plus souvent dans l'erreur.

XI. — La Porte du Marché et la Porte de Creil

Les historiens de Senlis confondent les deux termes « Porte du Marché » et « Porte de Creil », comme s'il s'agissait d'une seule et même chose, alors que les textes semblent indiquer le contraire.

En réalité, la grande Place du Pilon, dite « de Creil » où du « Marché aux Samedis » (aujourd'hui place Lanavit), communiquait à l'origine avec l'extérieur, par deux portes assez voisines, placées, l'une rue de Beauvais, à la hauteur de la Sous-Préfecture (ancien « Hôtel de la Chaussée »), l'autre rue de la Contrescarpe, au niveau des communs de la maison Carter.

Boitel, dans les « Anecdotes historiques sur la Ville de Senlis », est le seul — croyons-nous, qui fasse mention de cette dernière porte. Il la place en tête de la liste des portes supprimées et l'appelle « Porte dite de Beaumont ». « On « en trouve encore le pavé, dit-il, à 4 ou 5 pieds de profondeur dans le jardth « du sieur Boitel, sis à droite en sortant de la porte de Creil ». Le jardin de Boitel était situé entre la rue aux Chevaux et le chemin de la Contrescarpe (boulevard Pasteur actuel), au n° 7 de la Section E du Cadastre, occupé par les immeubles qui s'élèvent aujourd'hui entre la place de Creil et la maison du gardien du Cimetière.

Où Boitel a-t-il pris ce nom de Beaumont ? nous n'en savons rien. Il est probable que de son temps (fin du XVIII^e et début du XIX^e siècles) on désignait ainsi l'emplacement de la porte supprimée, dont le souvenir n'était pas tout à fait perdu. Boitel, très documenté et sérieux, n'invente certainement pas.

S'il se trompe probablement sur le pavé qui passe sous son jardin et appartient manifestement, par sa profondeur et sa position, à une rue antique d'Augustinugus, (celle-là même dont on vient de retrouver le tracé, bordé de son caniveau, rue de la Chancellerie, et qui a pu imposer une ouverture correspondante dans l'enceinte fortifiée) Boitel ne se trompe certainement pas sur l'existence réelle de la porte, puisque les restes de celle-ci devaient être retrouvés quelques années plus tard, lors de la démolition des fortifications. Elle était enfouie sous la terre du rempart, circonstance consignée dans les archives de la Mairie. Sa présence, comme celle des autres portes supprimées, était d'ailleurs indiquée ; d'une part par un décrochement spécial sur le plan d'enceinte, d'autre part par la survivance à Pinturbaud la Vallée, la rue qui y conduisait. L'un des plans Coquerel de 1806 nous en fait connaître la position avec exactitude.

Le nom de « Beaumont », donné à cette porte du temps de Boitel, ne nous dit rien. Il n'est pas de même du terme « Porte du Nord », autre anciennement employé (porta fori, porta mercati, porta de foro), dans les plans des XIII^e et XIV^e siècles).

Le mode de dénomination des portes, à Senlis comme ailleurs, n'était pas sans suivre certaines règles toponomastiques usuelles, dont une est prédominante : on disait « Porte de Meaux », « Porte de Paris », « Porte de Saint-Nicolas », « Porte de Compiègne », parce qu'il fallait passer par ces portes pour aller à Meaux, à Paris, à Saint-Nicolas-d'Acy, à Compiègne.

Or, la porte en question mettait en communication la ville fermée avec le « Champ du Marché ». Elle s'était appelée normalement, et par simplification, « Porte du Marché ».

Cette Porte du Marché appartenait à l'enceinte de Philippe-Auguste, percée, comme il était alors d'usage de très nombreuses ouvertures.

A quelle époque eut lieu sa suppression ? Vaultier, qui nous signale celles de la Porte Aiguillière et de la porte Saint-Santin, ne nous en parle pas, elle était donc de beaucoup antérieure à son temps (XVI^e siècle). La porte du Marché fut certainement, de par sa proximité de la porte de Creil, une des premières supprimées. Elle dut disparaître en même temps que la Poterne Saint-Vincent (trop voisine de la porte de Meaux et passée également sous silence par Vaultier). On peut supposer que ces suppressions eurent lieu, au plus tard, sous le règne de Louis XI, lorsque d'épais épaulements de terre vinrent renforcer, à l'intérieur, la vieille muraille de Philippe-Auguste, pour former les remparts de Senlis. Mais il se peut qu'elles remontent aux travaux de fortifications du XIV^e siècle, ce qui expliquerait assez leur oubli.

XII. — Le grand fossé protecteur de Senlis

On peut se demander pourquoi les attaques de Senlis n'ont jamais eu lieu par le Nord-Est, du côté de la plaine, à la liaison du plateau. Zéro d'appas, la plus facile, partie la moins défendue des fortifications, c'était apparemment le point vulnérable de la Place ; il n'y avait là aucune défense naturelle. De la porte Saint-Santin à la plate-forme de l'Obélisque, la courbe des remparts rectiligne, ne présentait ni tours, ni bastions ; aucun éperon extérieur ne séparait entre celui de la porte Saint-Santin et celui de la porte Bellon.

Vaultier nous avait bien appris qu'il existait dans cette région un large et profond fossé taillé dans le roc ; mais comme il n'en reste rien et qu'aucun élément suffisant ne permettait d'en apprécier les dimensions, nous ne pouvions imaginer qu'il était aussi grand. Il a fallu la découverte de M. Breton pour pouvoir comprendre la valeur de cette formidable défense.

Sur le cadastre de 1811 et sur les divers plans connus du début du XIX^e

siècle, on se rend difficilement compte de la largeur de ce fossé, parce qu'il était déjà, en majeure partie, comblé, modifié ou occupé. Cette largeur est donnée par le « Plan d'un terrain en sortant à droite de la Porte Neuve », à l'échelle de 4 lignes par toise (environ 5 m/m. par m.) de l'époque révolutionnaire, où le fossé est représenté avec ses talus d'éboulement.

La Porte Neuve, ou Porte de Compiègne (construite seulement au début de la deuxième partie du XVIII^e siècle, après la percée de la nouvelle route de Paris, sous Louis XV), se trouvait à l'extrémité de la rue de la République actuelle, à côté du café Encausse.

Devant cette porte, à droite comme à gauche, le fossé avait une largeur de 31 toises (soit un peu plus de 60 mètres). Il s'étendait donc jusqu'à l'allée passant derrière le Café du Chalet. L'espace du Cours compris aujourd'hui entre les maisons sud et l'impasse du Tour-de-Ville, reste du chemin de crête de la Contrescarpe, représente assez bien l'emplacement de la zone creuse. La hauteur du Rempart de l'Escalade (ci-devant des Capucins), au-dessus de l'usine de Caoutchouc, donne, d'autre part, une idée assez exacte de sa profondeur.

Tel était l'énorme barrage artificiel qui coupait la liaison naturelle entre le site de Senlis et le plateau du Valois. Il se maintenait sous les mêmes dimensions, sauf assez forte extension, à l'angle Nord-Est, devant la plate-forme de l'Obélisque (hôtel de la Gare), depuis la vallée de la Nonette jusqu'à l'éperon Saint-Santin (au bout de la rue Saint-Pierre).

* * *

S'il n'est plus surprenant que l'ennemi ait toujours évité d'affronter le passage difficile de cette gorge à pic, il l'est encore moins que toutes les fêtes révolutionnaires se soient déroulées dans le fossé sec de la Porte de Compiègne, devant le rempart remplacé par la Gendarmerie. La largeur exceptionnelle de l'œuvre avait permis d'y caser côte à côte non seulement le « Champ de Mars » mais encore un Manège. Là où tant de fêtes populaires ont eu lieu se déroulent encore les kermesses et la grande fête annuelle de Saint Rieul !

XIII. — L'Hôtel des Gardes du Corps, à Senlis

M. Louat, qui a écrit l'histoire des Gardes du Corps de la Restauration à Senlis (1), n'avait pu déterminer l'emplacement de leur Hôtel. Il le cherchait encore peu de temps avant sa mort. L'importante trouvaille de M. Breton a mis fin à des investigations qui auraient pu se prolonger longtemps.

Ce qu'aucun texte, à notre connaissance, ne mentionnait, le plan Lerminier, du faubourg Saint-Martin de 1818 l'indique, en toutes lettres, à sa place.

L'Hôtel des Gardes du Corps était le Château des « Closeaux », en bordure de la route de Paris, avant d'arriver à l'Hôpital Général. Du château lui-même, brûlé en 1914 par les Allemands, il ne reste rien ; sur son emplacement passe une rue. Son beau parc, à saut-de-loup, n'est plus reconnaissable depuis qu'il a été loti et peuplé de villas. Mais on peut voir encore quelques-unes des bornes enchaînées qui ornaient les bas-côtés du portail, avec quelques communs modifiés, c'est tout ce qui survit du fief ou Seigneurie des Closeaux où avaient été installés ces Gardes du Corps de Louis XVIII, auxquels nous devons le théâtre de l'église Saint Aignan.

* * *

Il ne s'agissait pas là d'une caserne, les Gardes du Corps, dont le moindre 2^e classe avait grade de sous-lieutenant, étaient logés en ville chez l'habitant. Senlis, en Juillet 1814, avait été dotée d'une compagnie de 445 hommes formant corps. Il y avait un Etat-Major et des Services. Il fallait donc un siège à ce petit régiment d'apparat : c'est aux Closeaux qu'il résidait. Il n'y resta d'ailleurs pas bien longtemps, car, partis au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, les gardes ne revinrent jamais à Senlis.

(1) F. Louat, Les Gardes du Corps à Senlis. (Mém. de la Sté d'Hist. de Senlis. 1927-28, p. 79).

Il ne faut pas confondre l'Hôtel des Gardes du Corps de la Restauration (aux Closeaux) avec l'Ecurie des Gardes du Corps de Louis XIV, construite en 1700, derrière l'Hôtellerie de « l'Epée Royale » entre la maison Labouret et la rue de l'Epée. Ces écuries, propriété de la Ville, ont été détruites également en 1914.

XIV. — Emplacement de l'Eglise Saint-Hilaire

Une erreur courante de topographie laisse croire que l'église Saint Hilaire occupait, en face du bureau de Postes, sur l'emplacement de la Banque Mercier, l'angle de la rue Bellon et de la rue Saint-Hilaire.

Un plan, conservé aux Archives Municipales dans le dossier du Séminaire, permet de remettre les choses... en place. L'église Saint Hilaire n'était pas en bordure de la rue. D'après les textes, elle se trouvait bien dans le haut de l' « Ile Saint Hilaire », pâté de maisons compris entre la rue des Lombards (aujourd'hui Saint-Hilaire), la rue Saint-Hilaire (aujourd'hui rue Bellon), la rue Rougemaille et la place de l'Etape aux Vins (aujourd'hui place de la Halle), mais elle ne touchait par derrière au chœur de l'église. On ne peut le confondre avec la rue Rougemaille. Elle était donc toute entière dans la propriété de M^e Tétard.

A la place de la Banque Mercier, comme en bordure de la rue Bellon, devant la Poste, on trouvait le cimetière Saint Hilaire qui, dans des temps lointains, avait entouré complètement l'église.

Au carrefour Saint Hilaire, à l'angle des rues Saint-Hilaire et Bellon, existait un puits (le puits Saint Hilaire); un peu plus loin, dans la rue Bellon, était enclavée dans le mur du cimetière, une croix, la croix Saint Hilaire, installée là après la suppression du Champ des Morts.

L'église Saint Hilaire était toute petite (largeur : 5 m. 60; longueur : inconnue), plus petite sans doute que Saint Etienne et Saint Martin.

Le chevet de Saint Hilaire existe encore; il sert de grotte dans le jardin de M^e Tétard.

* * *

La connaissance de la position exacte de Saint Hilaire permet de situer le presbytère de la paroisse supprimée au début du XVIII^e siècle. Nous savions par différents titres qu'il était rue Rougemaille, en face du Collège Sainte Anne, et touchait par derrière au chœur de l'église. On ne peut le confondre avec la maison du coin de la rue Bellon, aujourd'hui débit de tabac; celle-ci portait l'enseigne des « Trois Bourses ». Le presbytère Saint Hilaire est donc rue Rougemaille, la maison d'habitation de M^e Tétard (cadastre H. 661), elle répond à la définition qu'on trouve dans les archives : c'était le plus beau presbytère des huit cures de la Ville « combien que ce soit la plus petite paroisse et du plus petit revenu ».

XV. — La pierre à la levrette

Parmi les découvertes, signalées par notre confrère Journé, la plus importante est incontestablement celle d'une petite pierre cubique antique (de 1 dcm.³ à peine de volume), finement sculptée sur une face.

Dans un cadre creux, de 107 mm. de côté, est représenté, en relief, une levrette à collier, d'un beau dessin, sautant au-dessus d'une touffe d'herbe.

Il s'agit, en l'espèce, d'un modèle de moule de fondeur ou d'orfèvre.

Cette pièce rare, a été trouvée rue de la Chancellerie, à 2 m. 50 de profondeur, dans un magma noirâtre, mélangé de fragments de tuiles romaines à rebords et de tessons de poterie sigillée.

Au-dessus de la croupe de l'animal figure une sorte de marque que l'on peut prendre pour une signature en caractères cursifs latins, circonstance qui augmente encore la valeur du document.

(A suivre).

TABLE DES MATIERES

ANNEE 1948

Séance du 11 Janvier

Allocution du Président	1
H. JOURNÉ. — A propos de la déclaration de la valeur des maisons à Senlis, en 1752	1
C. COLLEMANT. — Le conventionnel Delamarre	5
Docteur BÉNARD. — La paroisse St Hilaire de Senlis (1 ^{re} partie)	6
G. MATHERAT. — Chronique archéologique	6
A) Découvertes de vestiges antiques à Creil. — B) La croix du Pont de Creil. — C) Maisons du moyen-âge, rue du Chat-Harêt, à Senlis.	

Séance du 8 Février

W. MAROT. — Comptes-rendu financier	7
E. VIGNON. — Les tribulations de Tremblay, imprimeur, maire de Senlis en 1793	7
Docteur DAUTHEUIL. — Les voyages d'un « ministre » de Verberie	8
G. MATHERAT. — Liste des anciennes églises et chapelles de Senlis	9

Séance du 14 Mars

M. DENAUX. — La révolution de 1848, à Senlis et dans la région	13
H. JOURNÉ. — A propos d'une table chronologique des actes des Rois de France à Senlis	15
Docteur BÉNARD. — La paroisse St Hilaire (suite et fin)	38

Séance du 11 Avril

E. VIGNON. — Les précieux trésors de reliques de Senlis	17
M. SOUFFLOT. — Curieuse thérapeutique appliquée à une victime de l'attentat de Billon	23
G. MATHERAT. — Chronique archéologique	23-38
I. Liste des églises et chapelles de Senlis (suite). — II. Les ruines de Chanteraine à Saint-Vaast-les-Mello. — III. Découverte d'un sarcophage à la Gendarmerie de Senlis. — IV. Sépulture chrétienne du II ^e siècle à Senlis. V. Les sarcophages de Malassise. — VI. L'inscription de la porte du cimetière de Senlis. — VII. Le trésor protestant de Bufosse, à Verneuil. — VIII. Site gallo-romain de Bufosse.	

Séance du 9 Mai

R. ROTTÉ. — Les hôtes royaux de Senlis	29
H. JOURNÉ. — Groupe de maisons place du Parvis Notre-Dame à Senlis	33
G. MATHERAT. — La limite Est du château de Senlis ..	35
Docteur BÉNARD. — Une mystique senlisienne au XVII ^e siècle : Madeleine Vigneron	37

8751